



Ville de Vitry-sur-Seine

Rapport sur la situation en matière de développement durable

2011



Sommaire

Préambule	6
Rappel du contexte réglementaire	6
Mode d'emploi du rapport.....	7
Rappel des points clés du Cadre de référence du Ministère	9
Rapport sur la situation de Vitry-sur-Seine au regard du développement durable.....	10
<i>I. Programmes, politiques et actions de la collectivité sur son territoire.....</i>	10
La lutte contre le changement climatique	10
Contexte de la finalité : « Lutte contre le changement climatique »	10
Une promotion des transports en commun	11
La « ville des courtes distances »	14
Des opérations de renouvellement urbain	17
Prise en compte des problématiques environnementales dans les opérations d'aménagement..	20
Des démarches spécifiques de performance énergétique.....	24
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Lutte contre le changement climatique »	28
La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	28
Contexte de la finalité : « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources »	29
Une préservation des poumons verts et de leurs fonctions écologiques.....	30
Vers une gestion durable des déchets.....	38
L'implication de la Ville dans la préservation de la ressource en eau	44
Le bruit, une préoccupation transversale à différentes compétences de la Ville	46
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux »	48
La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	48
Contexte de la finalité : « La Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations »	49
Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	50
Un parc de logement social important et des efforts pour répondre aux besoins de logements spécifiques.....	53
Une politique volontariste en faveur de l'accès aux droits	57
Vitry, « ville amie des enfants ».....	63
Prévention des incivilités et de l'insécurité	64



Vitry-sur-Seine, ville solidaire et de paix	65
Lutte contre la fracture numérique	66
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations »	69
L'épanouissement de tous les êtres humains	69
Contexte de la finalité : « L'épanouissement de tous les êtres humains »	70
Des services et le soutien aux initiatives pour l'épanouissement de tous	71
L'action de la ville pour un accès de chacun à une éducation de qualité	77
Une promotion de l'accès de tous à la santé	79
Vitry-sur-Seine, « terre de culture » pour tous	83
Un soutien au monde associatif	90
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Epanouissement de tous les Etres humains »	91
Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	91
Contexte de la finalité : « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »	92
Un soutien à l'économie existante et à son développement dans une optique durable	93
Un commerce local en perte de dynamisme mais une stratégie communale de développement commercial et artisanal en cours d'élaboration.....	99
Une action en faveur de l'économie sociale et solidaire peu lisible et ne faisant pas l'objet d'une politique globale	100
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »	101
II. Gestion du patrimoine, fonctionnement, activités internes de la collectivité	101
Gestion des ressources humaines	102
Organisation et fonctionnement de la collectivité.....	102
Une attention particulière portée au bien-être au travail des agents	103
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions de la collectivité concernant la « Gestion des ressources humaines »	106
Commande publique et consommation responsable.....	106
L'intégration ponctuelle de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics...	107
Un volet interne au sein du Programme Local de Prévention des Déchets	109
Un développement progressif de la dématérialisation	111
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions de la collectivité concernant la « Commande publique et consommation responsable »	112



Gestion du patrimoine de la collectivité, des ressources et des déplacements.....	112
Une réflexion portée sur la gestion des déplacements	113
La prise en compte des performances environnementales dans les bâtiments publics.....	115
Rappel de projets présentés dans les programmes, projets et politiques du territoire	118
Synthèse récapitulative de l'analyse des actions de la collectivité concernant la « Gestion du patrimoine de la collectivité, les ressources et les déplacements »	118
Gestion des finances publiques.....	118
<i>III. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions menées par la collectivité.....</i>	120
Stratégie d'amélioration continue.....	120
Participation	123
Organisation du pilotage	130
Transversalité des approches.....	132
Evaluation partagée	133
Synthèse récapitulative de l'analyse de la mise en œuvre des « 5 éléments déterminants pour la conduite d'une démarche de développement durable »	137



Liste des zooms

Projet de métro en rocade « Grand Paris Express »	13
Projet du tramway 7	13
Projet de renouvellement urbain du quartier Balzac (2004 – 2014).....	17
Une convention-cadre de coopération pour l'éradication de l'habitat indigne.....	18
Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et campagne de ravalement.....	18
Le plan de sauvegarde de la copropriété 182 avenue Rouget de l'Isle	20
La ZAC Rouget de Lisle	22
L'Opération d'Intérêt National sur la zone d'activités des Ardoines	23
Actions de lutte contre la précarité énergétique	27
Diagnostic écologique de la ville de Vitry-sur-Seine (2009 - 2010).....	31
Prise en compte de la trame verte à travers le projet de la ZAC Rouget de Lisle	32
Les Ateliers et Rendez-vous des mains vertes	36
Le concours des maisons et balcons fleuris.....	37
Les Ambassadeurs du Développement Durable.....	42
La collecte pneumatique des déchets	42
Projet d'éducation à l'environnement sonore "Ecoute" à destination des écoles élémentaires	47
ANRU Balzac (Depuis 2004 – finalisation 2013-2014)	52
La convention Gestion Urbaine de Proximité (2004 – 2009)	54
Le Programme Social Thématique	55
La journée Handicap : On dit cap !.....	62
Les lieux publics d'accès à internet.....	68
Les centres de loisirs de quartiers.....	72
Labellisation d'un Point Cyb en 2011	74
L'opération de rentrée scolaire	78
La Charte de la restauration municipale (parue en 2005).....	83
Les écoles municipales artistiques.....	87
Le 1 % artistique.....	88
L'étude préalable du CAUE sur le patrimoine bâti	89
L'action de la cellule emploi pour la mise en œuvre de la clause d'insertion liée aux marchés publics dans l'opération de renouvellement urbain (ORU).....	97
Le PLIE d'Ivry-Vitry pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire	98
Handicafé ©, ou l'aide au recrutement de travailleurs handicapés	98
Le centre municipal de santé Pierre-Rouquès, un projet pilote concernant la démarche HQE dans les établissements de santé.....	116
Le centre aquatique, un projet pilote concernant la démarche HQE dans ce type d'équipement	117
La démarche de concertation au sein du Grand Ensemble Ouest	128
Le comité des usagers de la restauration	129
Association Seine Amont Développement	131
Article n°7 du CUCS dédié à l'évaluation	134
Le tableau de bord réalisé par service Environnement.....	135
La démarche d'évaluation du diagnostic écologique	136



Préambule

Rappel du contexte réglementaire

En tant que **collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants**, la Ville de Vitry-sur-Seine doit, en application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, **élaborer un rapport sur sa situation en matière de développement durable**. Le décret du 17 juin 2011 relatif à ce même rapport, en précise le contenu et rappelle que celui-ci doit être établi sur la base du **Cadre de référence du Ministère pour les Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux** et plus précisément sur les 5 finalités qu'il définit (et mentionnées à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement) et les 5 éléments déterminants qu'il identifie.

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

Article 255

Le code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° Après l'article L. 2311-1, il est inséré un article L. 2311-1-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 2311-1-1. - Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret
« Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. ».

N'ayant **pas formalisé de démarche globale de développement durable type « Agenda 21 »**, la ville de Vitry-sur-Seine s'inscrit toutefois et depuis de nombreuses années déjà, dans **cette dynamique** et met en œuvre des **actions répondant aux champs d'application du développement durable**.

Le rapport de développement durable à présenter préalablement au débat sur le projet de budget représente pour Vitry-sur-Seine l'opportunité d'établir en cette fin d'année 2011, **un premier bilan global de sa situation au regard du développement durable**. Le présent rapport souhaite ainsi **mettre en évidence l'engagement de la ville de Vitry-sur-Seine en faveur du développement durable et les actions concrètes qui découlent de ce dernier**.

Mais pas seulement, l'ambition est aussi, à travers ce rapport, de réaliser un réel **« outil de dialogue local »** mettant en exergue les **points forts** et les **enjeux de développement durable** pour l'avenir de la ville.

Outil de connaissance pour les élus, les directions, les services et les agents, le rapport de développement durable aura vocation à servir de **support de mise en cohérence et de base de réflexion pour la suite des démarches à engager dans le sens d'un développement toujours plus durable**.



Il servira également de **base exhaustive à l'élaboration des futurs rapports annuels de développement durable**. Premier exercice du genre pour la ville de Vitry-sur-Seine, il est à noter que ce rapport 2011 comprend des informations qui ne sont pas toujours strictement datées de l'année 2011. Des éléments antérieurs y sont présentés dans la mesure où ils nous renseignent sur des actions menées ou abouties en 2011.

Mode d'emploi du rapport

Tel que précisé dans le **décret du 17 juin 2011** relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et dans la **circulaire du 3 août 2011** relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, le rapport présentera les caractéristiques suivantes :

- **Un rapport prenant appui sur le Cadre de référence du Ministère** : les actions seront analysées sous le spectre de leur contribution aux **5 finalités** du développement durable et de leur concrétisation des **5 éléments déterminants** de tout projet de développement durable
- **Un rapport en deux parties** : l'une relative au bilan des **politiques publiques, des orientations et programmes** mis en œuvre sur le **territoire communal** ; l'autre relative au bilan des actions conduites au titre de la **gestion du patrimoine, du fonctionnement** et des **activités internes** de la **collectivité**.
Pour ces 2 volets, seront également étudiées, les **modalités d'élaboration, de mise en œuvre** et d'**évaluation** de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Code général des collectivités territoriales

Article D2311-15

Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

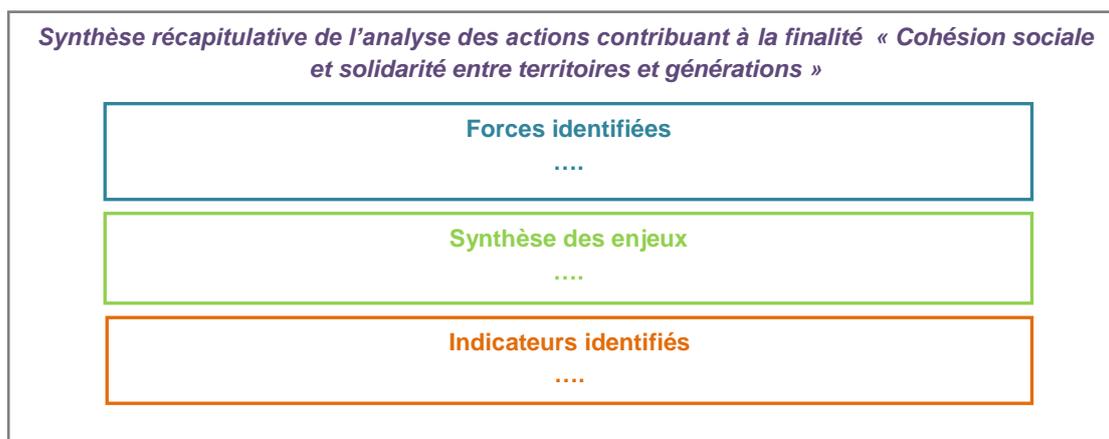
- ✓ le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- ✓ le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

L'ambition de ce rapport étant de **dépasser le simple constat des actions menées** sur le volet « compétences » et le volet « fonctionnement interne », chaque chapitre donnera lieu à des **éléments d'analyse et de mise en perspective** via :



- la rédaction de **synthèses des points forts** et des **enjeux majeurs identifiés**
- **l'identification d'indicateurs phares.**



Rappel des points clés du Cadre de référence du Ministère

Les 5 finalités

S'inscrire dans un mode de développement durable c'est :

- **La lutte contre le changement climatique**

Réduire les émissions de gaz à effet de serre ; prévoir des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique pour en limiter les conséquences néfastes sur les installations, les infrastructures, et les services essentiels

- **La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**

Réduire l'érosion de la biodiversité, Protéger, mettre en valeur la ressource en eau, Gérer de manière raisonnée les milieux, les ressources naturelles,...

- **L'épanouissement de tous les êtres humains**

Satisfaire aux besoins essentiels de chacun en permettant l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain) ; œuvrer pour l'épanouissement des êtres humains en permettant l'accès de tous à la culture et la participation de chacun à la vie de la Cité,...

- **La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

Recréer ou renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le portage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains,...

- **Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre.

Les 5 éléments déterminants de la démarche

Conduire une démarche de développement durable c'est :

- **Stratégie d'amélioration continue**

Apporter une amélioration à la situation initiale au regard du développement durable, améliorer nos méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes,...

- **Participation**

Faire participer les habitants et les usagers aux projets et aux politiques pour mieux comprendre la complexité de nos territoires, favoriser la compréhension et l'appropriation des projets en recueillant les idées et avis des citoyens,...

- **Organisation du pilotage**

Associer des acteurs multiples (internes et externes) au pilotage de projet de développement durable pour assurer une cohérence et une complémentarité entre les différents projets menés, pour prendre en compte les différents avis existants à concilier,...

- **Transversalité des approches**

Intégrer les 3 dimensions du développement durable (progrès social, efficacité économique et protection de l'environnement) et articuler le court, moyen et long terme, articuler les échelles de territoire (du local au global), les domaines d'actions, les enjeux et les actions des différentes parties prenantes ; changer les méthodes de travail et de pilotage pour parvenir à la transversalité des approches,...

- **Evaluation partagée**

Expliquer, mesurer les changements de comportement, de production, de consommation essentiels à un développement durable grâce à des outils d'évaluation ; vérifier l'adéquation entre les enjeux du territoire, les actions menées et les finalités du développement durable ; interroger l'efficacité des actions vis-à-vis des moyens affectés,....



Rapport sur la situation de Vitry-sur-Seine au regard du développement durable

I. Programmes, politiques et actions de la collectivité sur son territoire

La lutte contre le changement climatique

Contexte de la finalité : « Lutte contre le changement climatique »

« Le problème climatique a beaucoup contribué à la prise de conscience et à l'émergence des préoccupations concernant le développement durable. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. (...) Il est donc nécessaire de réduire les émissions globales de moitié pour limiter l'élévation de la température et ainsi éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation du niveau des océans, (...) l'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles. (...) Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur l'agriculture, le tourisme, la disponibilité en eau, les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre. (...) »

De plus, si la priorité de tous doit être de limiter les émissions de gaz à effet de serre pour éviter les dérèglements climatiques, les premiers effets du réchauffement sont inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes sur les installations, les infrastructures et les services essentiels. (...)

Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte de par leurs décisions influant sur l'énergie et le climat : dans les décisions d'équipement qu'elles prennent (aménagement, urbanisme, transports...), au titre du patrimoine qu'elles gèrent (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules) et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence de services publics (transports, déchets, distribution d'énergie notamment via les chauffages urbains), les collectivités interviennent directement sur plus de 12% des émissions nationales de gaz à effet de serre. »

Dans l'**action territoriale**, voici comment peut se décliner la contribution à cette finalité :

- *Plan Climat territorial*
- *Maîtrise des consommations et de la demande en énergie*
- *Promotion des énergies renouvelables*
- *Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures*
- *Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile*
- *Priorité à des modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre*
- *Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme et la construction*



- *Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.).*

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de Référence, 2006

Lutter contre le changement climatique contribue à limiter les émissions à effet de serre, les pollutions, à préserver la qualité de l'air. Concrètement, cela se traduit par une diminution des déplacements et plus largement de l'usage de la voiture, une prise en compte des problématiques environnementales à travers le logement, l'urbanisme et une prise en compte des risques.

Une promotion des transports en commun

a) Constats

Les actifs résidant à Vitry-sur-Seine travaillent essentiellement dans le Val-de-Marne (53,0%) et à Paris (28,8%)¹ tandis que les personnes qui travaillent à Vitry habitent majoritairement dans le Val-de-Marne (62,8%). De plus, près de 50% des personnes réalisant des déplacements quotidiens Vitry-sur-Seine/Val de Marne utilisent leur voiture pour aller travailler. Or, le secteur des transports est le premier émetteur de CO₂ (34% des émissions de CO₂) en France en 2005, et principalement le transport routier qui constitue le mode de transport le plus émetteur de gaz carbonique (93,5 %).

b) Enjeux

Un des enjeux majeurs pour la ville de Vitry-sur-Seine est ainsi de limiter l'usage de la voiture en **promouvant des modes de transports alternatifs** tout en veillant à **assurer un véritable maillage sur le territoire**. Concernant ce maillage, une des principales préoccupations de la ville en termes de transport est de **développer la desserte est-ouest** qui est presque inexistante tant à l'échelle locale qu'à l'échelle départementale.

Concernant les liaisons **nord-sud** (vers Paris, Rungis...), il s'agit davantage de **renforcer l'offre afin de soulager / dé-saturer certains axes** (RD07 : 32 000 véhicules par jour) et certaines lignes de transport (ligne 183 : 57 000 voyageurs au quotidien, l'une des lignes les plus fréquentées d'Ile-de-France).

Au-delà des axes est-ouest et nord-sud, un enjeu important en termes de mobilité concerne le **développement de l'intermodalité**, c'est-à-dire de faciliter la transition d'un mode de transport à un autre (RER, bus, métro, vélo...), grâce à des pôles d'interconnexion.

Enfin, le développement de l'offre de transport en commun constitue plus globalement un levier considérable pour le développement urbain, économique et social de la commune : il favorise l'implantation d'activités, l'attractivité résidentielle...

c) Projets en cours ou à l'étude

Pour répondre à ces enjeux, différents projets sont en cours ou à l'étude, en partenariat avec les territoires voisins, le Conseil régional, l'Etat et les autorités organisatrices de transport (AOT). **La ville de Vitry-sur-Seine n'est pas maître d'ouvrage de ces projets mais les soutient**, par l'adhésion à l'association Orbival par exemple. Le projet majeur est la création d'un **métro automatique en rocade** projet « Grand Paris Express » ayant pour but de :

¹ Fiche déplacements – mobilité, Vitry-sur-Seine, 2007



- connecter les pôles de développement (économique, recherche, innovation, pôles de transports) et de densité urbaine majeurs qui représentent les moteurs du développement du Grand Paris ;
- former une boucle autour de Paris en favorisant des liens est-ouest au sein du Val de Marne et plus largement entre les banlieues de la petite couronne au sud de Paris.

En complément de ce projet structurant, **deux projets de tramway** permettant de renforcer les liaisons nord-sud sont également en cours (T7 sur la RD7 dans un premier temps puis à plus long terme un tramway sur la RD5), des lignes de transport en commun existantes vont être renforcées (fréquence du RER C, prolongement de lignes de bus et du bateau-bus) et des lignes de bus vont être créées.



Une desserte complète et performante à l'horizon 2020

Transports en commun : le temps des décisions capitales, ville de Vitry-sur-Seine, 2010

2010 - 2015

Tramway 7
Amélioration des fréquences du RER C d'ici 2015
Prolongement de la ligne 132 jusqu'au T7
Prolongement de la ligne 217 et création de la ligne de bus « Sud » pour desservir le Port-à-L'Anglais ainsi que le cœur de la zone d'activités des Ardoines
Achèvement de la mise en site propre de la ligne 183
Renouvellement du bateau-bus sur la Seine jusqu'à l'embarcadère de Vitry – Port-à-l'Anglais

A l'horizon 2020

Remplacement de la ligne 183 par un tramway sur la RD5
« Métroisation » du RER C
Création de deux lignes de bus pour desservir la zone d'activités des Ardoines : la ligne « Vallée-de-Seine » nord-sud et la ligne « Arc-Sud » est-ouest
Passage du métro en rocade
Tarification simplifiée, accessible financièrement, qui permette d'utiliser différents transports avec le même titre de transport (« Report de modalité »)





Zoom : Projet de métro en rocade « Grand Paris Express »

Deux projets de métro automatique en rocade ont été proposés : l'un par la Région Ile de France (Arc Express) et l'autre par la Société du Grand Paris (Grand Huit). Ces deux projets complémentaires pour le Val-de-Marne correspondaient aux attentes des habitants et des villes qui se sont mobilisées autour du projet Orbival. Orbival est une association constituée en 2006 sous l'impulsion du Conseil général du Val-de-Marne et des maires d'une quinzaine de villes du département (aujourd'hui 30 communes, 54 intercommunalités, 2 départements...) qui s'est donnée pour ambition de promouvoir la réalisation d'un métro de banlieue à banlieue avec le soutien des franciliens.

Finalement en mai 2011, la Société du Grand Paris a réussi à faire converger les deux projets et a adopté le tracé définitif des trois futures lignes de métro de banlieue à banlieue. Le **projet final** est appelé le «**Grand Paris Express**» en référence aux deux tracés initiaux. Le projet sera construit par tranches successives et la première concernera Vitry-sur-Seine, puisqu'il s'agira de la création du tronçon reliant Champigny-sur-Marne (94) à Nanterre (92).

Deux stations sont prévues à Vitry-Sur-Seine : "Vitry centre-ville" et "Les Ardoines". La station du centre-ville constituera une opportunité de redynamisation, au cœur de la commune.

Cette partie de la ville comportant déjà une forte densité résidentielle, de nombreux équipements et services (hôtel de ville, théâtre, cinémas, commerces, musées...), le métro viendra renforcer l'identité de ce centre. Cette station permettra également de connecter les réseaux : métro, nouvelle ligne de tramway, bus et vélos pour créer une véritable multi-modalité et permettre la multiplication des parcours. L'intermodalité est également un des objectifs de la station « Les Ardoines » : véritable pôle d'échange d'échelle régionale, elle va permettre de relier l'ensemble des modes de transport développés dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National (OIN). La grande halle SNCF va être transformée en station et va devenir une nouvelle centralité pour le quartier grâce à l'implantation de commerces, d'équipements...

Zoom sur le projet du tramway 7

Depuis 1992 est étudiée la réalisation du tramway T7, le mode de transport le plus écologique du marché : vingt-deux fois moins polluant qu'un trajet en voiture, dix fois moins qu'un voyage à bord d'un bus (ADEME, 2008).

Le tracé du tramway reliera le métro 7 Villejuif Louis Aragon à Athis-Mons, puis dans le futur à Juvisy. Il desservira ainsi la ligne 7 du métro, le centre commercial Belle Epine, le marché de Rungis, l'aéroport d'Orly et sera connecté au RER C, au Trans Val-de-Marne (TVM), à Orlyval, ainsi qu'à une dizaine de lignes de bus afin de favoriser l'intermodalité. Le **tramway va participer activement au développement d'activités à Vitry** le long du tracé : la **ZAC de la RD7**, la **ZAC du Moulin-Vert**, le **pôle d'enseignement et de formation du domaine Chérioux**.



La première partie de la ligne va être en fonction en 2013 et permettra à 65 000 habitants et salariés d'être à moins de 500 m de la ligne. **Sur les 18 stations prévues, deux sont situées à Vitry : École départementale** (A. Chérioux) et **Petite Bretagne** (place De Lattre de Tassigny). Par ailleurs, **l'atelier de maintenance du tramway** est situé à Vitry-sur-Seine.

La « ville des courtes distances »

Toujours dans un objectif de limiter l'utilisation de la voiture et les émissions dues au transport, la ville de Vitry-sur-Seine prône une « ville des courtes distances ». Préconisée par la Commission européenne (livre vert), « *la ville des courtes distances vise à implanter l'essentiel des services quotidiens à moins de 800 m des logements, des pôles d'échanges ou des parcs relais* ». Cela se traduit par « *la recherche d'un équilibre emplois/logements, par une densification des espaces bien desservis par les transports en commun, par la création d'un réseau de circulations douces et l'atténuation des coupures dans la ville engendrées par les infrastructures terrestres* »². Finalement, il s'agit de penser le développement de la ville à l'échelle des quartiers, au plus proche des habitants. Grâce à la proximité des activités du quotidien, le besoin de déplacements est ainsi réduit et permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Vitry-sur-Seine traduit cette notion de « ville des courtes distances » à travers ses projets urbains, sa politique de l'emploi,...

- a) Une politique cohérente à double entrée : favoriser le logement des salariés vitriots sur la commune et favoriser l'emploi des Vitriots par les entreprises locales

La collectivité a fait le choix de regrouper les **compétences « habitat »** et « **développement économique** » au sein de la même direction afin de relier ces deux vecteurs de développement du territoire. Cette organisation permet de mettre en cohérence ces deux politiques et de les travailler de manière complémentaire.

Favoriser le logement des salariés vitriots

En effet, la ville de Vitry-sur-Seine souhaite que la politique de l'habitat, à travers le PLH notamment, réponde aux Vitriots mais également aux salariés travaillant à Vitry, afin de favoriser leur installation sur la commune, de réduire les déplacements domicile-travail et de ne pas devenir une « ville dortoir » mais une ville des courtes distances.

Pour favoriser cela, la collectivité œuvre pour un **rapprochement entre les entreprises du territoire et leurs collecteurs du 1%**³ afin de mieux connaître les besoins en logement des salariés vitriots et de pouvoir apporter une réponse à ceux qui souhaitent se rapprocher de leur lieu de travail. Le PLH indique qu'une « *démarche sera donc engagée dans ce sens, en particulier pour faire connaître les nouveaux programmes de logements sur la ville, mais aussi pour avoir une meilleure connaissance des politiques de construction et de gestion des logements sociaux par les collecteurs de 1%.* »

Il s'agit d'une orientation que la ville souhaite soutenir et approfondir dans les années à venir puisque « *participer à la dynamique économique en offrant aux salariés actuels et futurs de bonnes conditions*

² Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de la Ville de Vitry-sur-Seine, révision de 2011

³ Dénomination usuelle de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction, instituée en 1953 pour les entreprises du secteur privé non agricole. 1 % de leur masse salariale est consacrée au financement de la résidence principale des salariés (0,45%) et au financement de diverses allocations via un versement au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) (0,50%).



d'habitat, en évitant un accroissement non maîtrisé des déplacements domicile-travail » constitue une des grandes orientations du PLH 2012 – 2017 en cours d'élaboration.

Favoriser l'emploi des vitriots par les entreprises locales

En parallèle, la politique économique doit permettre de **diversifier et d'augmenter l'emploi accessible aux vitriots** sur le territoire communal afin que ne se développent pas deux villes, celle des salariés et celle des résidents. C'est ainsi que la ville s'est engagée dans différents dispositifs visant à promouvoir l'implantation de nouvelles entreprises sur la commune, et à favoriser l'accès à l'emploi au profit des demandeurs locaux :

- Création d'un dispositif **de Zone Franche Urbaine** dans le Grand Ensemble Est-Ouest, visant à créer 800 emplois et à favoriser l'insertion sociale et professionnelle au sein du quartier,
- Engagement d'un **Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)**, dispositif créé par les communes d'Ivry-sur-Seine et de Vitry-sur-Seine visant à faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emplois du territoire, en lien avec l'activité des entreprises du territoire,
- Instauration de **clauses d'insertion dans les marchés publics** : test avec l'ANRU et généralisation,
- **Installation de Free** (fournisseur d'accès à internet) sur la commune avec la création de 700 emplois, et privilège aux demandeurs d'emploi locaux grâce à un partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi.

b) Une mixité fonctionnelle favorisée au sein de chaque projet d'aménagement

Le développement d'une « **ville complète** » favorise également des déplacements de courte distance et donc moins polluants. Ainsi, l'ensemble des projets d'aménagement réalisés sur la ville veille à assurer une mixité fonctionnelle en associant logements, commerces, services, équipements, transport, lieux de travail...

Cette mesure est notamment visible au sein de **l'Opération d'Intérêt National des Ardoines** (projet mené par l'EPA Orly Rungis – Seine Amont auquel la ville participe) au sein de laquelle le développement économique est accompagné de la création de 13 000 logements à terme (2040), d'espaces publics et paysagers de qualité, du développement de transports en commun... A l'heure actuelle, cette zone qui représente un quart du territoire communal, est constituée essentiellement d'activités productives (PME/PMI) et industrielles, et également d'entreprises de logistique, de transport et de commerce de gros, ne permettant pas une diversité d'usages et de fréquentation. Afin de répondre aux enjeux de développement et de diversification de l'emploi et du développement d'une ville mixte et complète, le projet de restructuration va profiter des importantes opportunités foncières pour atteindre à terme :

- Logements : 25 %
- Bureaux : 21 %
- Activités : 41 %
- Locaux mixtes : 6 %
- Commerces : 2 %
- Équipements : 6 %

Le projet des Ardoines est à l'origine de la création de deux ZAC : la ZAC Seine Gare Vitry et la ZAC Gare Ardoines.

CHIFFRES CLES

ZAC Seine Gare Vitry

- SHON globale : 613 400 m² :
- 124 650 m² SHON tertiaire
 - 14 550 m² SHON commerciale
 - 119 000 m² SHON d'activités productives (PME-PMI / artisanat)
 - environ 326 100 m² SHON de logements, soit environ 4350 logements
 - environ 29 100 m² SHON d'équipements.

ZAC Gare Ardoines

- environ 408 700 m² SHON tertiaire,
- environ 24 760 m² SHON commerciales,
- environ 236 810 m² SHON d'activité (PME-PMI / artisanat),
- environ 312 800 m² SHON de logements, soit environ 4 200 logements
- environ 23 720 m² SHON d'équipements..

La création des stations du métro Grand Paris Express s'accompagne de l'élaboration en cours d'un contrat de développement territorial (CDT, issu de la Loi relative au Grand Paris) dit « des Grandes Ardoines » entre l'Etat, les villes de Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et Alfortville, le Département et la Région, qui permettra de mettre en avant ces objectifs de la ville des courtes distances (rapprochement des lieux d'habitation et d'emploi) et de la Ville accessible au plus grand nombre (dimensions de logements à construire à proximité des stations, de transports en commun, d'équipements et de politiques culturels, de développement durable, de paysage, de fret...). Le protocole de préfiguration de ce CDT a été validé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2011 et signé en janvier 2012.

c) Un réseau de déplacements doux limité mais en développement

La ville de Vitry-sur-Seine souhaite également promouvoir la « ville des courtes distances » via le développement des déplacements doux (pistes ou bandes cyclables, zones piétonnes).

A l'heure actuelle, le **réseau de pistes cyclables** est peu développé mais on observe une **progression au fil des années**. Ainsi, depuis 2008 près de 2,5 km d'aménagements cyclables ont été réalisés sur un total de **11 km existants**. Des emplacements de **stationnement pour vélos** ont également été créés, portant leur nombre total à **316**. A noter que la piste cyclable présente sur les quais Jules Guesde, et qui permet de relier Choisy à Paris, est inscrite au Schéma Européen des itinéraires cyclables.

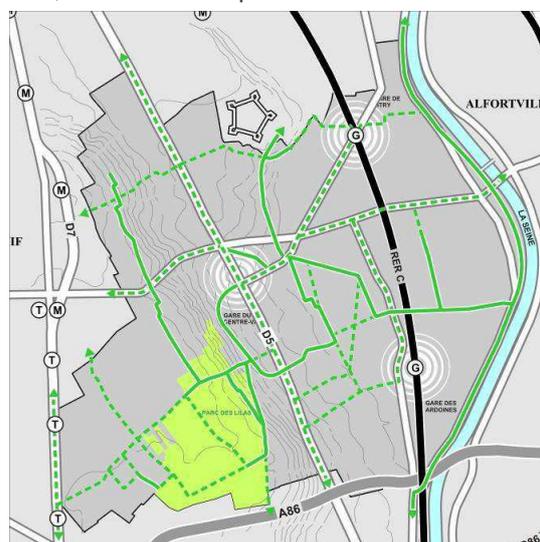


Des emplacements de **stationnement pour vélos** ont également été créés, portant leur nombre total à **316**. A noter que la piste cyclable présente sur les quais Jules Guesde, et qui permet de relier Choisy à Paris, est inscrite au Schéma Européen des itinéraires cyclables. A terme, la collectivité souhaite que le réseau cyclable relie les pôles entre eux en suivant les principaux axes de circulation.

Concernant les circulations piétonnes, la ville bénéficie de **sentes**, notamment sur le coteau. Au-delà de leur bénéfice paysager, ces sentes constituent un réel **potentiel pour constituer un réseau piéton**. La collectivité souhaite porter une réflexion à ce sujet.

En complément, des itinéraires piétons et cyclables, la ville a mis en place plusieurs « **zones 30** », repérables grâce à une sculpture à leur entrée. La limitation de vitesse vise à favoriser une meilleure **cohabitation entre les usagers**, qu'ils soient en voiture, en vélo ou à pied. D'ailleurs la Ville teste actuellement la mise en place d'un contresens cyclable dans les voies à sens unique dans la zone 30 de la Ferme sud. En fonction des résultats de cette expérimentation, elle pourrait être étendue aux autres zones 30.

Les déplacements doux constituent donc également une **problématique prise en compte par les nouveaux projets d'aménagement**. Par exemple, les différents projets autour de la RD5, qui a vocation à devenir un boulevard urbain, ont pour objectif de développer et de sécuriser les modes de circulation doux par l'intégration de pistes cyclables



Carte des pistes cyclables (Source : PADD du PLU)
En trait plein : pistes existantes – En pointillé : pistes en projet

et une amélioration possible des circulations piétonnes.

Des opérations de renouvellement urbain

a) Contexte et enjeux

Pour atteindre l'objectif européen de réduction de 20% des consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 (objectif 3*20), les projections concernant le secteur résidentiel sont une réduction sur le **territoire national** de 38% des consommations d'énergie avec un rythme annuel de 400 000 logements réhabilités par an de 2013 à 2020 et la rénovation de 800 000 logements sociaux. En effet, la réhabilitation et la rénovation constituent un réel levier d'économie d'énergie dans le secteur résidentiel.

Ces opérations ont un double objectif : favoriser des conditions de logements plus humaines à certains ménages (confort, sanitaires, salubrité...) et améliorer les performances énergétiques des logements, notamment afin de lutter contre la précarité énergétique⁴ qui touche certaines familles.

Pour mettre en œuvre ces orientations, la ville de Vitry-sur-Seine mène diverses actions sur le parc social et sur le parc privé.

b) Projets mis en place dans le parc social

La collectivité s'est ainsi fixée comme objectif de réhabiliter une grande partie des logements sociaux, dont l'**opération de renouvellement urbain du quartier Balzac** constitue un exemple phare.

Zoom : Projet de renouvellement urbain du quartier Balzac (2004 – 2014)

Comme de nombreux grands ensembles, le quartier Balzac a été conçu dans les années 60 pour répondre aux besoins en logements, tout en apportant un progrès important : toilettes individuelles, eau chaude courante... Aujourd'hui, cette forme architecturale et urbaine est remise en cause et dispose d'une image négative. C'est pourquoi une opération de renouvellement urbain est menée sur le quartier afin d'améliorer le confort des logements, la vie des habitants, de désenclaver le quartier, de changer son organisation urbaine... Ce sont ainsi 533 logements qui sont conservés, réhabilités et résidentialisés dans le quartier et 660 logements qui sont démolis et à reconstruire dans l'ensemble de la ville. Pour ces bâtiments, le label **Habitat & Environnement**⁵ 2005 profil A est exigé avec un niveau **Haute Performance Énergétique**.

Par ailleurs, en 2010, la Ville a complété son **dispositif d'Aide Municipale à l'Amélioration du Cadre de vie (AMAC)** à destination des bailleurs sociaux, par l'adjonction d'une 5ème catégorie de subvention visant à inciter au raccordement au réseau de chauffage urbain.

c) Projets mis en place dans le parc privé

⁴ « Est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat », Définition issue du Plan Bâtiment Grenelle.

⁵ Le label Habitat et Environnement concerne les logements neufs collectifs et individuels groupés. Ce label, attribué par CERQUAL, atteste du respect de l'environnement dans la conception et la construction du logement en prenant en compte 7 thèmes : Management environnemental de l'opération, Chantier propre, Energie et réduction de l'effet de serre, Filière constructive - choix des matériaux, Eau, Confort et santé et Gestes verts.



La réhabilitation du parc privé s'est déclinée autour de plusieurs actions :

- la signature d'une convention-cadre de coopération pour l'éradication de l'habitat indigne,
- l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le quartier du Port à l'Anglais,
- la campagne de ravalement sur les trois axes majeurs du périmètre de l'OPAH (avenue Paul Vaillant Couturier, avenue Anatole France et rue Auguste Blanqui),
- le plan de sauvegarde de la copropriété 182 avenue Rouget de l'Isle.

Zoom : Une convention-cadre de coopération pour l'éradication de l'habitat indigne

Une **convention-cadre de coopération pour l'éradication de l'habitat indigne** a été signée en mars 2005, entre l'Etat et la commune de Vitry-sur-Seine, pour une durée de 5 ans. Cette action a pour but d'améliorer la qualité de l'habitat privé et de favoriser l'accès à un logement décent (lutte contre le saturnisme, l'insalubrité...). Dans le cadre de ce type de projet, en complément de la mise aux normes, de l'équipement de sanitaires..., l'amélioration de la performance énergétique (isolation...) des logements est également étudiée et mise en œuvre. Elle participe à l'amélioration des conditions de vie des ménages en limitant les consommations d'énergie et ainsi en luttant contre la précarité énergétique des populations fragiles.

CHIFFRES CLES

63 adresses suivies en lien avec l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre de la lutte contre le saturnisme et l'insalubrité

717 nouveaux signalements effectués

11 arrêtés municipaux de péril

6 arrêtés préfectoraux d'insalubrité pris

10 sites concernés par des travaux

Zoom : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et campagne de ravalement

Une OPAH est un outil qui permet d'intervenir en priorité sur les quartiers qui cumulent les handicaps en matière d'insalubrité, d'inconfort, de vacance, de risque saturnin, et de copropriétés dégradées. L'OPAH a un rôle incitatif qui doit servir de levier, en appui avec les politiques publiques, à la réalisation de travaux d'amélioration des logements par les propriétaires dans un périmètre donné.



Une première **OPAH a eu lieu de 1999 à 2005 sur le quartier du Port à l'Anglais** afin d'améliorer le confort des logements, par conséquent le résultat n'était pas visible de l'extérieur. La **deuxième OPAH**, prévue dans le cadre de la convention-cadre de coopération pour l'éradication de l'habitat indigne, a été lancée en 2006, pour 5 ans, sur le **quartier Port-à-l'Anglais-gare** et sur une partie du **quartier Paul Vaillant-Couturier**. Seuls les immeubles construits avant 1949 et ceux frappés d'une insalubrité, d'un péril ou d'un signalement hygiène furent concernés par cette opération (soit 1819 logements environ). Cette OPAH a principalement concerné l'isolation des logements. Son partenariat avec **l'Agence de l'énergie Vitry-sur-Seine** a permis d'intégrer la problématique du développement durable dans les travaux de réhabilitation.

Le bilan de cet OPAH est encourageant puisque les propriétaires ont bien adhéré au dispositif, les permanences au local de l'OPAH ont largement été fréquentées, les demandes de subventions ont augmenté... Bien que les objectifs quantitatifs n'aient pas été remplis, ce sont 4 millions d'euros qui



ont été consacrés aux travaux et plus d'un million d'euros de subventions consacrées aux économies d'énergie, à la réhabilitation globale.



CHIFFRES CLES

Suivi de 19 copropriétés ou monopropriétés dégradées
 Traitement de 6 immeubles frappés par un arrêté d'insalubrité ou de péril
 57 immeubles concernés par des travaux en parties communes (182 prévus)
 82 logements en parties privatives (197 prévus).

La Ville a voulu intégrer une action coercitive parallèlement à l'OPAH en lançant une **campagne de ravalement sur les trois grands axes du périmètre** (avenue Paul Vaillant Couturier, avenue Anatole France et rue Auguste Blanqui). L'intégration d'une liste de bâtiments remarquables et l'élaboration d'un cahier de recommandations pour les devantures commerciales ont permis de faire de cette action une démarche plus globale et cohérente.

CHIFFRES CLES

137 immeubles concernés
 Travaux sur 58 adresses (27 ravalements effectués ou en cours)
 15 immeubles supplémentaires sont prévus
 16 immeubles ont réalisé d'autres travaux prioritaires

Zoom : Le plan de sauvegarde de la copropriété 182 avenue Rouget de l'Isle

Le plan de sauvegarde de la copropriété 182 avenue Rouget de l'Isle se poursuit et a permis la réalisation de travaux pour 4,2 millions d'euros.

Prise en compte des problématiques environnementales dans les opérations d'aménagementa) Des orientations d'urbanisation veillant à faire la ville sur la ville

La ville révisé actuellement son PLU avec pour objectif de construire **750 logements par an** jusqu'en 2017 au moins. Le territoire de Vitry-sur-Seine étant d'ores et déjà urbanisé dans son ensemble, avec un fort taux d'occupation, la collectivité doit trouver des potentiels. Une étude de la DDE du Val de Marne, réalisée en 2009, montre que les potentialités résultent essentiellement des possibilités de mutation des terrains (changement d'occupation, valorisation des sols). **L'analyse de la mutabilité** réalisée sur la commune a permis de révéler 3 secteurs à enjeux où se concentrent les opportunités foncières les plus importantes : le secteur Gare Centre, les Ardoines–BP– Aventis et la RD5 Sud.

Il s'impose donc à elle de **construire la ville sur elle-même**, de recycler la ville... Cette manière de concevoir le développement d'une ville participe à la lutte contre le changement climatique : l'urbanisation est maîtrisée, l'économie des ressources et des milieux privilégiée...

Pour répondre à ces exigences, Vitry-sur-Seine a choisi d'organiser son développement autour de quatre trames urbaines structurantes :

- la Seine avec la transformation des grandes emprises industrielles par le biais de l'Opération d'Intérêt National
- l'axe nord-sud RD5 afin de renforcer la colonne vertébrale du territoire Seine Amont
- la transversale est-ouest Arc-Sud afin de développer les liaisons transversales sur le territoire
- la maille environnementale afin de privilégier un cadre de vie de qualité, des liaisons douces et la biodiversité.



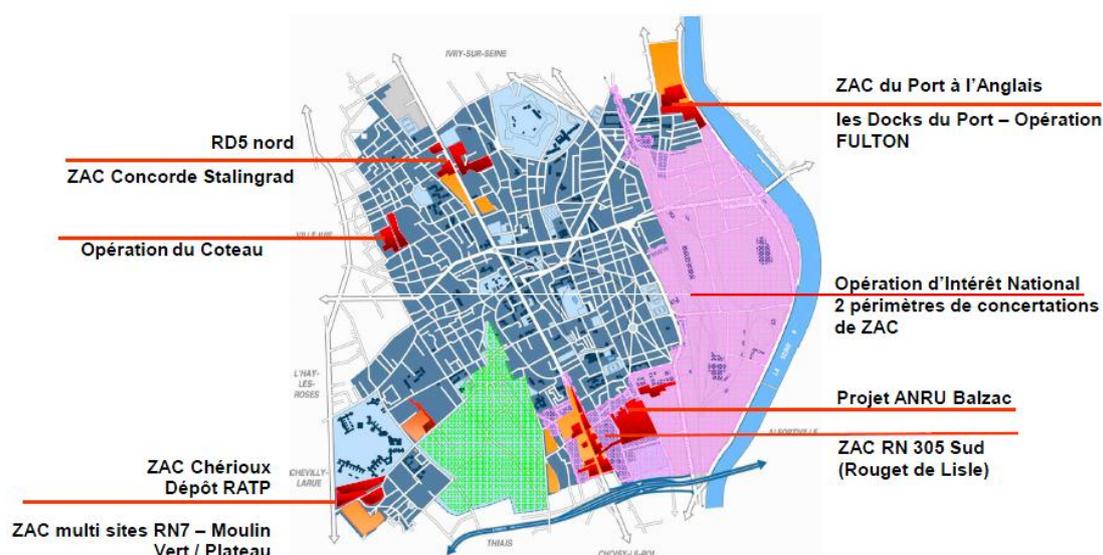
Finalement, on constate que ces orientations concernent majoritairement la **densification des grands axes** et **l'exploitation des opportunités foncières présentes le long de la Seine**.

La densification des grands axes se traduit par un accompagnement du développement des transports, et notamment des tramways sur la RD7 et la RD5, avec la création et l'aménagement de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). Il s'agit d'opérations d'aménagement d'initiative publique permettant à la collectivité de maîtriser le programme d'urbanisation (contenu, densité, la forme, typologie des logements...).

- Projets le long de la RD7 : ZAC Chérioux, ZAC Multisites RN7 / Moulin Vert / Plateau, Projet SAIMV, centre de maintenance RATP
- Projets le long de la RD5 : ZAC Concorde Stalingrad, rénovation du secteur 8 mai 1945, Grand Ensemble Ouest, ZAC Rouget de Lisle, Opération ANRU Balzac.

Ces opérations privilégient la création ou la réhabilitation de logements, d'équipements, de commerces, de services... le long des axes de transports en commun. Cette concentration d'activités diverses facilite ensuite l'accessibilité de tous, limite les déplacements...

Les autres grandes opérations d'aménagement du territoire se situent en bord de Seine avec **la ZAC du Port à l'Anglais, la ZAC des Docks du Port** et **l'Opération d'Intérêt National** sur la zone d'activités des Ardoines. Ces opérations profitent du potentiel foncier sur ce secteur lié au peu d'attractivité des bords d'eau auparavant et de l'important potentiel de mutation des emprises industrielles présentes.



b) Des projets prenant en compte des critères environnementaux

Les projets d'aménagement et d'urbanisme sur la ville de Vitry-sur-Seine intègrent une démarche environnementale depuis plus de 10 ans. La réalisation du PLU en 2006 a permis d'adopter divers principes au sein du document d'urbanisme (économies d'eau, trame verte...). D'ailleurs, la qualité de son PADD a été reconnue par l'obtention du **Grand Prix de l'Environnement** la même année.



Si l'ensemble des projets urbains du territoire intègre la dimension environnementale sous toutes ses formes (déchets, gestion de l'eau, énergie...), certains projets ont mené une réflexion plus approfondie :

Zoom : La ZAC Rouget de Lisle

La ZAC Rouget de Lisle, projet d'aménagement du secteur RD5 Sud, est intimement liée au projet d'élargissement de l'axe départemental (RD5) et de prolongement du site propre (ligne 183) sur le quart sud de la Ville. La collectivité souhaite profiter de ce projet pour aménager un quartier attractif au sud de Vitry-sur-Seine, à proximité de l'A86, et requalifier ce secteur qui est aujourd'hui partiellement dégradé ou en friche.

Quelques données concernant le programme de l'opération qui devrait être livrée en 2013 :

CHIFFRES CLES

800 logements dont 300 sociaux
65.000 m² d'activités proche A 86 (devant aboutir à la création de 1500 emplois)
5.000 m² de commerces et services de proximité
1.000m² d'équipements

L'aménagement de la ZAC poursuit une approche durable impulsée par l'architecte en chef de la ZAC (agence Archikubik) similaire à l'**Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)** : il s'agit d'un outil proposé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour aider les collectivités et les acteurs de l'urbanisme à intégrer la dimension environnementale à chaque étape d'un projet urbain. « *C'est une démarche qui conduit à des arbitrages dans lesquels l'environnement intervient, non pas comme une contrainte secondaire, mais comme un élément fondateur* » (ADEME). Ainsi un ensemble de thématiques environnementales ont été intégrées à la réflexion dans le cadre de la ZAC Rouget de Lisle :

- Densité maîtrisée et mixité (typologies de logements / mixité fonctionnelle)
- Connexion au réseau de chauffage urbain
- Implantation du terminal du réseau de collecte pneumatique et raccordement au réseau (secteur pilote pour le lancement de ce projet)
- Développement d'une approche bioclimatique et maîtrise des énergies (réduction des ombres portées, éclairage naturel des logements...)
- Développement de la nature en ville et création d'éco-connecteurs est-ouest pour créer du lien entre les quartiers et permettre aux espèces végétales et animales de circuler
- Place de l'eau (mise en valeur des sources du coteau qui font partie de l'histoire du site, gestion alternative des eaux pluviales...)
- Boulevard des arts : la culture comme vecteur social
- Renforcement de l'accessibilité de la RD5 pour en faire un lieu de promenade (prolongation du site propre, développement des déplacements doux...)
- Clarification des espaces publics/privés
- Mise en place d'une charte chantier vert à l'échelle de la ZAC
- ...

Pour valoriser ce projet, la ville de Vitry-sur-Seine a présenté une candidature à deux appels à projets : **Nouveaux Quartiers Urbains 2010** lancé par la Région Ile-de-France (Stade pré-sélection) et **EcoQuartiers 2011** proposé par l'Etat. Ces appels à projet ont pour but de mettre en avant les projets d'aménagement durable qui dépassent le niveau réglementaire et tentent de généraliser des bonnes pratiques, de promouvoir l'innovation.



Zoom : L'Opération d'Intérêt National sur la zone d'activités des Ardoines

Dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis - Seine Amont, projet porté par l'EPA Orly Rungis – Seine Amont et soutenu par la ville de Vitry-sur-Seine, une « **Charte de développement durable du territoire Orly Rungis - Seine Amont** » a été élaborée en concertation avec les collectivités concernées afin de prendre en compte leurs propres politiques de développement durable. En effet, cette charte qui vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de facteur 4 du Grenelle de l'environnement, ne concerne pas que le projet de l'OIN, il s'agit d'une charte globale du territoire qui doit être suivie par les aménageurs, les opérateurs immobiliers... Elle constitue ainsi un référentiel de développement durable pour les projets d'aménagement avec des objectifs à atteindre.

La Charte repose sur 3 engagements :

1^{er} engagement : de la Seine au plateau d'Orly, créer les conditions d'un développement urbain ambitieux et durable

- Organiser le partage de la Seine entre nature, économie, habitat, loisirs et transport
- Rendre le territoire plus résilient et plus robuste
- Irriguer le territoire en transport en commun, équipements et services pour le rendre plus « habitable » pour les habitants et les salariés
- Réintroduire la nature en ville en conjuguant paysage, qualité de vie et biodiversité

2^{ème} engagement : de l'international au local, affirmer le caractère métropolitain actif et solidaire d'Orly Rungis- Seine Amont

- Connecter les forces économiques du territoire aux grands réseaux métropolitains
- Réaffirmer l'importance du secteur industriel et productif, des grands groupes aux très petites entreprises
- Proposer à tous des parcours résidentiels adaptés dans une offre diversifiée
- Faciliter la concertation et sensibiliser les usagers actuels et futurs du territoire aux pratiques d'un développement durable

3^{ème} engagement : des enjeux planétaires aux spécificités locales, lutter contre le changement climatique et la pression sur les ressources naturelles

- Limiter les émissions de GES grâce à un urbanisme et une offre de transport favorables aux modes doux et collectifs
- Réduire la consommation énergétique du bâti ancien et développer le recours aux énergies renouvelables
- Préserver les ressources en eau, en sol, en matériaux et bien gérer les déchets

Ce projet est présent parmi la centaine de projets de quartiers durables recensés par la Caisse des Dépôts et Consignation en France selon 3 labels : Nouveaux Quartiers Urbains, EcoQuartiers et Ecocités et les écoquartiers du **Contrat de Projet Etat-Région (CPER) 2007-2013**. Dans le cadre de ce CPER, le Grand projet (GP3) intitulé « Renforcer l'attractivité de l'Ile-de-France » a pour objectif de soutenir les opérations d'aménagement et a retenu dans ce cadre 12 projets d'éco-quartiers sur 6 territoires d'intérêt régional et national (OIN, villes nouvelles,...) jugés majeurs pour le développement de la région, dont Orly Rungis-Seine Amont avec le projet « Vitry Sud les Ardoines » à Vitry-sur-Seine.



Des démarches spécifiques de performance énergétique

Au-delà des projets de transport, de logements et d'urbanisme où la question de l'énergie est prise en compte de manière transversale et toujours dans un objectif premier de « vivre mieux » mais aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre, la collectivité mène des **actions spécifiques sur le thème de l'énergie, à plusieurs échelles (commune, quartier, bâtiment) et à plusieurs niveaux** :

Niveau d'intervention	Objectif	Exemples de projets
Production / Fourniture	Produire et fournir une énergie plus durable / propre	Chauffage urbain
Construction / Conception	Améliorer la performance énergétique des bâtiments	Bâtiments publics * Contrat de Performance Énergétique
Usages	Limiter les consommations énergétiques	Schéma Directeur d'Aménagement Lumière Actions de l'Agence Locale de l'Énergie

*Les projets de bâtiments publics intégrant une problématique énergétique sont présentés dans la deuxième partie concernant le patrimoine et la gestion des ressources de la commune.

Selon le PLU de la ville : « l'énergie produite sur le territoire vitriot est actuellement supérieure à celle consommée à l'échelle de la ville ». Aujourd'hui, la ville souhaite renforcer encore ce constat par l'intermédiaire d'une **politique énergétique active** : valoriser les systèmes énergétiques, organiser la récupération d'énergie, utiliser les énergies fatales (issues de la valorisation énergétique des déchets par exemple), améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics et privés dans le neuf et l'ancien, lutter contre la précarité énergétique...

a) Un réseau de chauffage urbain favorisant les énergies renouvelables

La ville de Vitry-sur-Seine dispense un **service public de distribution de chaleur** depuis plus de 50 ans, en partenariat avec la ville de Choisy-le-Roi. Les communes sont regroupées sous la forme du Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy et de Vitry (SICUCV) qui a pour mission d'organiser et de garantir le bon fonctionnement du service public de fourniture de chaleur.

Jusqu'en 2005, le réseau était alimenté par une chaufferie située à Vitry-sur-Seine qui fonctionnait exclusivement au charbon et au fioul lourd. Ces deux énergies étant fossiles, la production de chaleur puisait dans les ressources de la Terre. De plus, la combustion de ces deux énergies rejetait de nombreux polluants dans l'atmosphère, ainsi que des gaz à effet de serre.

C'est pourquoi, en 2005, le SICUCV s'est raccordé au réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). L'eau qui alimente les canalisations est chauffée par le CPCU grâce à la combustion de 4 matières premières : ordures ménagères, gaz naturel, charbon, fioul lourd. Vitry et Choisy sont principalement alimentées par **l'usine de valorisation énergétique des déchets d'Ivry-sur-Seine** (42% ordures ménagères, 26% gaz, 20% charbon et 12% fioul), les ordures ménagères deviennent ainsi source d'énergie. Si aujourd'hui, **42% du réseau de chaleur est de l'énergie renouvelable de récupération**, l'objectif est de dépasser les 50% d'énergie renouvelable d'ici 2014, voire davantage puisque dans le cadre du projet d'aménagement des Ardoines un projet de géothermie est en réflexion.

Ainsi, le chauffage urbain revêt **divers avantages écologiques** :

- Des économies d'énergie grâce à la qualité des installations du chauffage urbain
- Une productivité plus importante que plusieurs chaudières individuelles



- Des charges limitées pour les occupants afin de lutter contre la précarité énergétique
- Une énergie peu polluante : les énergies issues de la cogénération et du traitement des déchets ménagers sont actuellement les moins polluantes
- Une pollution limitée par le fonctionnement même du réseau de chauffage urbain : mutualisation des moyens de production, traitement des fumées...

Il y a donc là un **véritable enjeu** puisqu'aujourd'hui le chauffage concerne tout de même 2/3 des consommations d'énergie d'un logement et 1/3 des émissions de CO₂.

CHIFFRES CLES

Rejets de dioxyde de carbone :
 Ancienne chaufferie : 70 000 tonnes
 Système actuel : 25 000 tonnes
 Différence : 40 000 tonnes, soit ce que rejettent 12 000 voitures parcourant chacune 10 000 km.

Progressivement, les **nouveaux projets urbains sont raccordés** au réseau de chauffage urbain : la ZAC du Port à l'Anglais, le quartier Balzac, la ZAC Rouget de Lisle...

b) La mise en œuvre d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

La ville de Vitry-sur-Seine a réalisé en 2009 un **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière** dont l'un des buts majeurs est de proposer un matériel d'éclairage qui soit à la fois :

- techniquement performant (garantissant la sécurité de tous),
- esthétique (qui s'intègre harmonieusement dans le paysage urbain),
- et, économe en énergie dans le respect d'un engagement environnemental.

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, un véritable enjeu s'annonce, celui de **réduire les émissions de CO₂** et donc d'éclairer « juste ». Malgré la norme (NFC 13201) qui fixe les niveaux d'éclairage nécessaires pour assurer la sécurité des déplacements, il est possible de réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage public grâce à différents systèmes. Par exemple, aux heures de moindre fréquentation (entre 22 heures à 6 heures du matin), certaines rues de la ville (voies de desserte résidentielles, voies inter-quartiers) ne nécessitent pas un éclairage à 100 % : il est donc possible de **baisser le flux lumineux de 50 %** sans remettre en question la sécurité des espaces urbains. Ainsi, des économies peuvent être réalisées jusqu'à 45% sur certaines voies. Ceci permet également de **réduire la pollution lumineuse**⁶ et de participer à la **maîtrise des budgets** d'investissement et de réduction des coûts de fonctionnement et d'entretien.

c) La participation à un appel à projet concernant la bonification du Coefficient d'Occupation des Sols (COS)

La ville de Vitry-sur-Seine a été sélectionnée lors d'un appel à projet lancé par l'ARENE Ile de France et l'ADEME en 2006 pour **participer à la réflexion** concernant la bonification du coefficient d'occupation des sols (COS) dans la limite de 20 % pour les constructions neuves ou les extensions répondant à certaines exigences énergétiques. Il s'agissait d'inciter l'élaboration de ce type de projet, grâce à un bénéfice économique, accordé sous condition via l'adaptation des règles d'urbanisme. A terme, sur les sept communes ayant participé à la réflexion, seules 4 ont choisi d'expérimenter cet outil. La commune de Vitry-sur-Seine **n'envisageait alors pas d'introduire une bonification du COS**, car l'élaboration du PLU en 2006 a abouti à un contexte réglementaire peu favorable à

⁶ La pollution lumineuse se traduit par la présence de lumière la nuit qui nuit à l'écosystème et gaspille de l'énergie.



l'introduction d'un bonus de COS (les autres règles (hauteur, emprise au sol) étant plus contraignantes que le COS).

d) Le premier contrat de Performance Energétique de France dans le logement social à Vitry-sur-Seine

Le bailleur social LogiRep et Bouygues Bâtiment Ile-de-France ont signé en décembre 2010 le premier contrat de performance énergétique (CPE) de France pour le logement social. Ce dernier vise à réhabiliter d'ici fin 2012 la résidence HLM la Petite-Saussaie, construite en 1965 et composée de 231 logements sociaux à Vitry-sur-Seine.

Ce premier projet de réhabilitation "Grenello-compatible" est exemplaire à plusieurs titres. Il va permettre :

- de **réduire de 40% les coûts de consommations d'énergie** (isolation par l'extérieur, renouvellement des menuiseries, compacité des bâtiments...),
- **d'utiliser des énergies renouvelables**, via une installation solaire thermique permettant un gain de 30% sur l'eau chaude sanitaire,
- de **réduire l'impact climatique** en divisant par 4 les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble immobilier actuel,
- de prévoir, en option, la création de 25% de surface supplémentaire de logements, permettant de **sur-densifier l'espace urbain**.

Par ailleurs, la particularité de ce contrat est que **l'entreprise de BTP s'engage sur sa durée (4 ans) à garantir le résultat des économies escomptées sur la facture énergétique** (gain de 40%). Si les résultats sont inférieurs à l'engagement, le groupement devra rembourser la différence qui sera reversée aux locataires. A l'inverse, si l'objectif est dépassé, alors le gain supplémentaire sera partagé entre le groupement et le maître d'ouvrage. La ville de Vitry-sur-Seine soutient ce projet innovant en apportant une aide de 370 000 euros à LogiRep.

e) Un acteur clé de la sensibilisation sur la question de l'énergie : l'Agence Locale de l'Energie

A l'initiative de la ville de Vitry-sur-Seine, l'agence locale de l'énergie dénommée « **Agence de l'Energie Val-de-Marne Vitry** » a été créée en 2007, avec le soutien de l'ADEME, de la Région Ile de France, du département du Val de Marne et de collectivités locales (Villes de Vitry sur Seine, de Choisy le Roi et Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain Choisy Vitry). Elle est intégrée dans le CAUE 94.

En apportant de **l'information, des conseils et un accompagnement**, l'Agence Locale de l'Energie (ALE) a pour but de permettre à l'ensemble des acteurs locaux de répondre aux enjeux du changement climatique et de l'énergie dans le bâtiment, l'aménagement et les déplacements. Cette **expertise est destinée, en premier lieu aux collectivités locales et aux bailleurs sociaux** de son territoire, mais aussi aux petites et moyennes entreprises et aux particuliers du Val de Marne.

Voici des exemples d'actions menées par l'ALE entre 2007 et 2009 :

- 150 conseils aux particuliers vitriots,
- participation au bilan énergétique mené sur le patrimoine bâti de la ville,
- formation des agents de la direction générale des services techniques sur la réglementation thermique, la qualité environnementale, l'intégration des problématiques environnementales dans le PLU,
- études sur la thermographie aérienne,
- préétude de faisabilité d'une chaufferie bois sur le projet d'aménagement du Coteau,
- accompagnement à la réalisation du Plan de Déplacements Administration,
- action vers les personnes en situation de précarité énergétique par le biais du CCAS,



- participation à la communication de la Ville (petit déjeuner entreprises « entreprise et développement durable », articles dans les journaux vitriots).

L'ALE développe également un **programme**, soutenu par l'Union européenne, **en faveur des très petites et petites entreprises, artisans, commerçants** implantés sur les communes de l'association Seine-Amont développement qui souhaitent engager des **mesures de maîtrise de leur consommation d'énergie**.

Trois types de conseils (individuels ou collectifs) sont apportés :

- l'information sur les outils d'accompagnement, les aides financières et techniques disponibles...
- l'accompagnement technique dans la réalisation d'un bilan et d'une analyse de leurs consommations énergétiques
- l'animation d'actions de sensibilisation et de formation du personnel des entreprises.

A noter que l'ALE a quitté la Ville de Vitry et est désormais installée à Choisy-le-Roi, dans les locaux du CAUE.

Zoom : Actions de lutte contre la précarité énergétique

L'Agence de l'énergie de Vitry-sur-Seine est mandatée par la Ville pour lutter contre la précarité énergétique. Elle a d'abord organisé une rencontre avec la **CAF et l'Espace Départemental des Solidarités (EDS)** de Vitry, en mai 2009, afin d'envisager des actions communes. Ce partenariat a déjà donné lieu à **deux sessions de sensibilisation des professionnels** (travailleurs sociaux de l'EDS, agents du service accès aux droits, et agents sociaux du secteur Aide à domicile) aux « éco-gestes » en 2009 et 2010. Plus tard, en étroite collaboration avec le secteur Aides sociales légales, une **animation a été proposée aux bénéficiaires de l'aide municipale à l'électricité**. Cette démarche, qui se voulait conviviale et ludique, avait pour objectifs de donner des conseils pratiques sur les économies d'énergie, aider les personnes à comprendre leur facture, les informer sur les régulations de charges... A cette occasion, une lampe basse consommation et un économiseur d'eau ont été offerts aux participants. Seules 5 personnes, sur les 53 ciblées, se sont déplacées. Pour autant, l'annonce de l'événement dans l'Hebdo a suscité l'intérêt de Vitriots : au total, 15 personnes étaient présentes.



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Lutte contre le changement climatique »

Forces identifiées

Plusieurs projets structurants de transport en commun répondant aux enjeux du territoire : renforcer le maillage du territoire, proposer une offre alternative à la voiture...

Une véritable mise en perspective entre les problématiques de l'habitat et de l'économie afin de limiter le besoin de déplacements (ville des courtes distances)

Le développement d'une « ville complète » favorisant la mixité fonctionnelle dans l'ensemble des projets d'aménagement

Les sentes, potentiel de développement d'un réseau piétonnier à l'échelle de la ville

Une préoccupation avérée concernant la qualité du bâti, tant privé que social (OPAH, ORU...)

Des orientations d'urbanisation veillant à faire la ville sur la ville

Une prise en compte grandissante des critères de développement durable dans les projets urbains (AEU,...)

L'énergie, une problématique bien intégrée par la ville (chauffage urbain, lutte contre la précarité énergétique...)

Synthèse des enjeux

Perpétuer les actions de lutte contre l'usage de la voiture en développant le maillage du réseau de déplacements doux (pistes cyclables, sentes...) et en encourageant la pratique du covoiturage

Mener une réflexion sur l'adaptation au changement climatique

Mettre en cohérence / coordonner l'ensemble des actions de lutte contre le changement climatique

Indicateurs identifiés

Emissions de GES

Taux de fréquentation des transports en commun

Nombre moyen de kilomètres empruntés par les vitriots et les salariés de Vitry-sur-Seine pour les déplacements domicile-travail

Nombre de kilomètres de pistes cyclables

Densité du bâti

Rapport production d'énergie / consommation d'énergie

Consommations énergétiques des bâtiments publics

Nombre de personnes concernées par la précarité énergétique et accompagnement apporté



La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Contexte de la finalité : « Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources »

« La biodiversité est une composante majeure de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables et pour la plupart irremplaçables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait évidemment de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

Pourtant, parmi les plus graves conséquences causées par nos modes de vie à l'environnement planétaire, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes, plus ou moins irréversibles, aux milieux et aux ressources naturelles, par suite de pollutions diverses et de surconsommation ou surexploitation. (...) Compte tenu de son patrimoine exceptionnel, la France porte une responsabilité de premier plan dans la mobilisation planétaire pour la préservation de la biodiversité (...) en s'étant notamment dotée, en 2004, d'une stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher certaines utilisations de l'eau, notamment son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles), et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. (...)

Il est urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum ce qui reste de diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique. (...)

Ayant des compétences dans ces domaines, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles. »

Dans l'**action territoriale**, voici comment peut se décliner la contribution à cette finalité :

- *Protection de la diversité génétique*
- *Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages*
- *Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)*
- *Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées*
- *Gestion rationnelle des ressources naturelles*
- *Accès pour tous à un environnement de qualité.*

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de Référence, 2006

A Vitry-sur-Seine, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources se concrétise par des actions dans les domaines de la gestion des espaces verts et naturels, des déchets, de l'eau et du bruit.



Une préservation des poumons verts et de leurs fonctions écologiques

a) Une connaissance approfondie du potentiel écologique du territoire

La ville de Vitry-sur-Seine, située en milieu urbain, dispose d'un important potentiel vert : les **espaces verts représentent près de 25% de la surface** totale du territoire.

CHIFFRES CLES

5,69 % : parcs ou jardins
 2,57 % : terres labourées
 1,55 % : terrains sportifs en plein air
 1,35% : jardins familiaux
 0,89 % : vergers / pépinières
 ...

Source : *Diagnostic écologique, 2009 - 2010*

De plus, la ville bénéficie de **toutes les échelles d'espaces verts** : un parc départemental (parc des Lilas 100 hectares), trois parcs communaux (parc du Coteau-Marcel Rosette, parc Daniel Ferry et parc Joliot Curie), neuf squares, sept places et promenades et de nombreux jardins privés. Et bientôt, le **domaine départemental Adolphe Chérioux** (36 ha dont un cœur non bâti d'environ 10ha) va être ouvert sur le reste de la ville et davantage accessible. Ce site présente des qualités remarquables:

- il s'inscrit dans la principale continuité verte est-ouest qui permet de lier les bords de Seine au domaine en passant par le parc des Lilas, et qui se prolonge jusqu'à la Bièvre.
- il présente des espaces verts remarquables qui participent de la qualité, de l'harmonie et de l'unité paysagère et architecturale qui constituent l'identité même du site
- la grande pelouse centrale met en scène les bâtiments et va à terme créer un véritable parc public.

La ville possède et gère également plus de 5 500 arbres. Ces éléments végétaux constituent un élément fort du patrimoine communal, qui marque le paysage urbain et participe également de son identité.

L'ensemble de ces espaces verts a un rôle en faveur d'un développement durable : ils favorisent le développement de la **biodiversité**, constituent des **espaces de fraîcheur permettant d'anticiper le changement climatique...**

Quelques **jardins familiaux** sont également répartis sur le territoire : dans le quartier de la Ferme (une trentaine), près du Fort d'Ivry (une trentaine) et dans le parc des Lilas. Le projet d'aménagement en cours sur le Coteau étudie la création de jardins familiaux et d'un verger. Globalement, il s'agit de reconstruction de jardins précédemment détruits : en effet, auparavant la ville disposait de beaucoup de jardins familiaux.

Par ailleurs, Vitry-sur-Seine profite **d'espaces naturels**, qui sont identifiés comme des espaces ayant un **important rôle écologique** d'après le diagnostic écologique réalisé en 2009 :

- o La **Seine et ses berges**, un corridor écologique de niveau régional et national support d'une diversité écologique grâce à la présence de végétations aquatiques, de zones humides, ..., absentes du reste de la ville ;
- o Le **site de « La Plage »**, espace le plus « naturel » de la ville qui comporte des habitats écologiques d'exception à ce niveau d'urbanisation de la Seine et de l'Île-de-France ;
- o La **Friche dite « EDF »** ;
- o Le **Parc des Lilas** (Espaces Naturels Sensibles depuis 1990) ;
- o Les **voies ferrées**.



Toutefois, il convient de préciser que les espaces de biodiversité ordinaire (jardins privés pavillonnaires et des grands ensembles, friches...) ont également un rôle important pour la biodiversité à Vitry-sur-Seine.

Ce travail de diagnostic a permis à la collectivité de **mieux connaître les caractéristiques de son territoire ainsi que les enjeux écologiques associés**. Ainsi, malgré la forte minéralisation de la ville et la dégradation de ses espaces naturels, il ressort que le territoire comporte des atouts écologiques et que le potentiel de biodiversité de Vitry-sur-Seine n'est pas négligeable, avec notamment une forte représentativité d'espèces végétales des friches et un fort potentiel de développement des espèces volantes indigènes.

Zoom : Diagnostic écologique de la ville de Vitry-sur-Seine (2009 - 2010)

Pour mener une **démarche globale et cohérente en faveur de la biodiversité**, en prenant en compte les engagements et actions déjà menés, la ville a souhaité réaliser un diagnostic écologique sur son territoire. Cette démarche, qui s'inscrit de manière cohérente avec les politiques régionales et départementales, vise tous les acteurs concernés de la ville (les services de la ville, les habitants, les promoteurs, aménageurs...).

Ce travail se compose de deux parties :

Un diagnostic

Le diagnostic permet d'acquérir une **meilleure connaissance de la biodiversité du territoire** de Vitry-sur-Seine à un instant « t » et de définir les **enjeux écologiques du territoire**.

Concernant la flore, 361 espèces végétales ont été recensées dont 9 espèces végétales remarquables et 2 protégées (dont la Cardamine impatiens).

Concernant la faune, ont été recensées :

- 17 espèces d'oiseaux nicheurs remarquables dont 2 rares
- 4 espèces de chauve-souris toutes protégées
- 42 espèces d'insectes dont 7 espèces d'insectes remarquables dont 3 protégées
- 1 espèce de reptile protégée.

Les espèces emblématiques : Faucon Pèlerin, Léopard des Murailles, Mante religieuse

Ainsi, les enjeux du territoire en ce domaine sont de veiller à conserver les espaces et les milieux intéressants mais également de les développer grâce à la mise en place d'actions en faveur de l'environnement.

Un schéma d'aménagement durable du territoire

Ce diagnostic doit permettre d'élaborer des propositions d'actions pour la biodiversité dans différents domaines (travail en cours) :

- Aménagements favorables à la biodiversité (abris et refuges à faune, mares...)
- Réglementation (prescriptions au sein du PLU)
- Gestion durable des espaces végétalisés (formalisation des pratiques, plus de place à la nature en ville, suppression des espèces invasives, plantation d'espèces indigènes...)
- Sensibilisation du grand public et des acteurs locaux (formation, sentier pédagogique...)
- Gouvernance (mise en cohérence des actions des différents acteurs : chartes, aides municipales, AMAC...)
- Suivi – évaluation

Différentes fiches actions sont proposées ainsi que des schémas d'aménagement pour les grands projets en cours (OIN, ZAC Concorde Stalingrad, ZAC Moulin Vert / Plateau, RN305 sud...) et des synthèses à destination des aménageurs et du grand public.



b) La définition d'une trame verte et bleue à travers la politique d'aménagement urbain

Pour préserver et renforcer cette biodiversité, la ville se doit de créer des corridors écologiques via une trame verte et bleue, l'un des engagements phares du Grenelle. Au sens de la loi Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle II du 12 juillet 2010, « *la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de la biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines* ».

La ville de Vitry-sur-Seine intègre le développement de ces trames verte et bleue dans **son Plan Local de l'Urbanisme**. En effet, le développement de la **maille environnementale** constitue une des quatre trames urbaines que la collectivité a définies au sein du document de planification pour l'organisation spatiale future de la ville. Etant en milieu urbain dense, la ville souhaite **s'appuyer sur les projets urbains ou de voirie ainsi que sur les cœurs d'îlot** pour mettre en œuvre cette trame verte et bleue. Pour cela, elle a défini différentes orientations :

- lutter contre l'imperméabilisation des sols
- lutter contre les espèces invasives
- végétaliser les cœurs d'îlot selon une trame favorable aux espèces volantes avec des espèces locales diversifiées
- utiliser le sol en place et non artificialiser les espaces
- reconstituer la biodiversité, à titre compensatoire lorsqu'un projet lui porte atteinte, en créant ou maintenant des habitats et/ou des corridors écologiques
- développer les murs et toitures végétalisés
- mettre en place des noues d'infiltration ou de rétention, des bassins de récupération des eaux pluviales
- ...

D'ailleurs, la prise en compte de la biodiversité dans le cadre du PLU de Vitry-sur-Seine est **reconnue par l'association NATUREPARIF⁷ comme une des meilleures actions dans la catégorie des villes de 20 001 à 100 000 habitants** (10 actions retenues) dans le cadre de son retour d'actions 2011.

Deux projets en cours ont particulièrement des ambitions fortes en matière de paysage et de biodiversité : il s'agit de l'OIN (implantation d'un parc de 13 ha en bord de Seine, renaturation des berges...) et de la ZAC Rouget de Lisle. Voici l'illustration de la mise en œuvre de ces orientations à travers la ZAC Rouget de Lisle :

Zoom : Prise en compte de la trame verte à travers le projet de la ZAC Rouget de Lisle

Initiation du **principe d'éco-connecteurs** perpendiculaires à la RD5, liens physiques et visuels permettant de :

- dégager des cônes de vue entre le coteau et la plaine de Seine
- favoriser le passage de la faune et de la flore
- favoriser les traversées à pied ou en vélo des quartiers
- « faire descendre le parc sur la RD05 » et créer des entrées sur le parc à ce niveau
- créer des espaces de respiration.

Végétalisation de 70% des toitures de la ZAC

⁷ NATUREPARIF : association mise en place en 2008 par la Région Ile-de-France comme un des outils d'assistance à la préservation de la biodiversité en Ile-de-France. Issue de la Charte de la Biodiversité et de la Stratégie Régionale, NatureParif regroupe différents collèges de partenaires publics et privés d'Ile-de-France.



Intégration d'abris pour la faune (nichoirs pour les oiseaux, les chiroptères murs à interstices de type gabions ou en pierre sèche...)

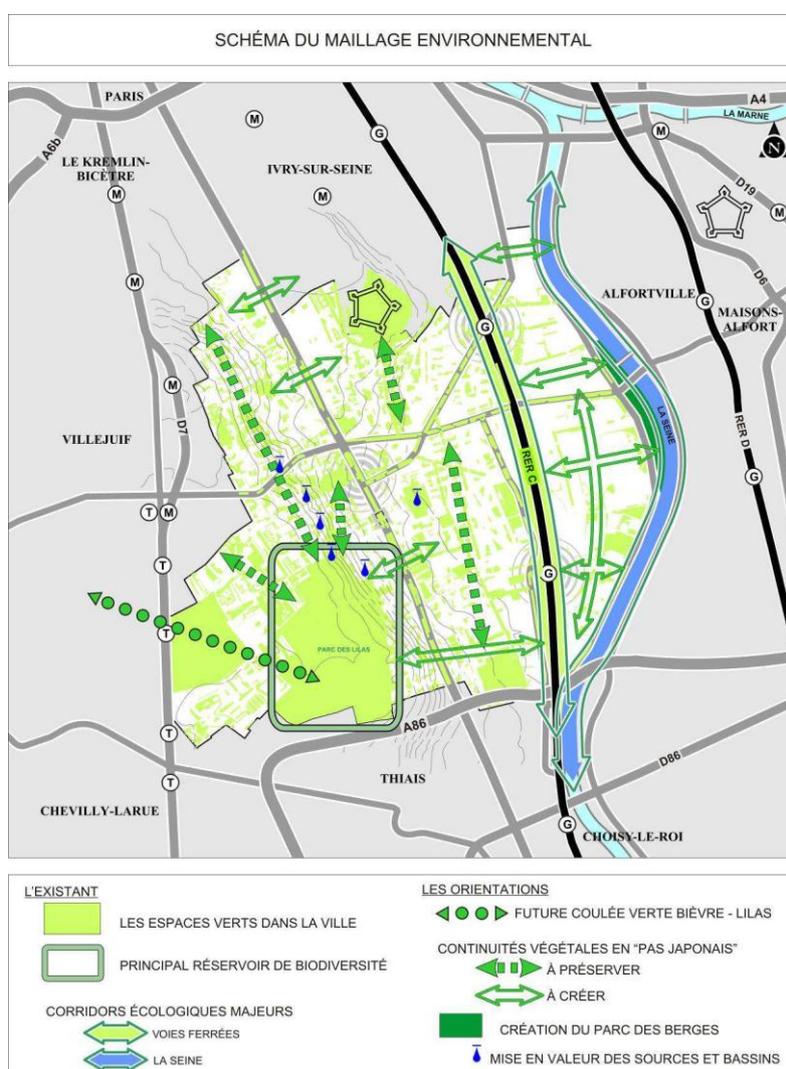
Tonte des gazons différenciée en fonction de l'utilisation des espaces

Implantation d'au moins 2 des 3 strates végétales (arborée, arbustive, herbacée) sur chaque espace vert extérieur (privés et publics)

Epuration des eaux de ruissellement par les plantes



La **coulée verte Bièvre-Lilas** (d'une longueur de 14 km) développée par le **Conseil Général du Val de Marne** participe également à la structuration d'une trame verte à Vitry-sur-Seine puisqu'elle relie la vallée de la Bièvre (Arcueil), au parc des Lilas (Vitry-sur-Seine), avec une possibilité à terme de rejoindre la Seine. Dans ce cadre, une forte attention est portée aux modalités de gestion du parc des Lilas : la gestion naturelle des parcelles est privilégiée (entretien d'animaux et travail de la terre), les jardins familiaux permettent de lui conserver un caractère rural,...



Source : Société de Conseil en Urbanisme - Réalisations et Etudes pour le PADD du PLU
Carte non stabilisée car toujours à l'étude, susceptible d'être modifiée jusqu'à l'approbation du PLU révisé mi 2013



c) Des pratiques évolutives de gestion des espaces verts par les services

Pour participer à ce respect des ressources, le service des espaces verts de la ville de Vitry-sur-Seine développe une **gestion raisonnée** depuis plusieurs années. Progressivement, les techniques de gestion ont évolué au profit de méthodes veillant à **améliorer la qualité de l'eau** et à **favoriser le maintien et le développement de la biodiversité**.

En faveur de la qualité de l'eau

Ceci s'est accentué en 2007 avec la signature de la **convention Phyt'Eaux Cités** entre la ville et le Syndicat des eaux d'Île-de-France. Ce programme vise à inciter les communes à limiter l'emploi des produits phytosanitaires et donc leur impact sur les cours d'eau et les nappes phréatiques. Les communes volontaires bénéficient gratuitement d'un audit de leurs pratiques phytosanitaires, d'une formation et de la mise en place d'un plan de gestion de leurs espaces verts.



A Vitry-sur-Seine, l'audit a été réalisé fin 2007 et 32 personnes provenant de différents services ont bénéficié de la formation en février 2008. Par ailleurs, des clauses techniques de gestion des espaces communaux respectueuses de l'environnement ont été intégrées dans le nouveau marché d'entretien des espaces verts.

Ainsi dans le cadre de la gestion des espaces verts, **la collectivité a adopté des méthodes alternatives** :

- Les herbicides sont remplacés par le désherbage manuel et thermique, le paillage des massifs ou au pied des arbres ;
- La protection biologique intégrée (utilisation de certains insectes pour en éliminer d'autres, comme la coccinelle contre les pucerons) a pris la place des insecticides ;
- Les engrais chimiques sont remplacés par des engrais organiques ou biologiques.
- Tous les espaces verts ne sont pas entretenus de la même manière, les pratiques sont adaptées à la nature et la localisation de chacun (hauteur de l'herbe pour résister au piétinement, fauchage tardif...).

Globalement, la démarche Phyt'Eaux Cités fut attractive (73 communes engagées entre 2007 et 2011) et les résultats convaincants. Ainsi, à Vitry-sur-Seine, entre 2000 et 2007, de véritables progrès ont pu être observés : la **consommation de désherbants chimiques a été divisée par 3** (560 à 183 litres) et celle de **produits phytosanitaires hors herbicides a été arrêtée** (75 à 0 litre).

Le **Trèfle Phyt'Eaux Cités** a été créé pour valoriser les efforts des communes adhérentes : du cœur du trèfle pour les communes adhérentes jusqu'au trèfle à 4 feuilles pour les communes utilisant zéro produit phytosanitaire. En 2008/2009, Vitry disposait d'un trèfle à 2 feuilles, et **depuis octobre 2011** elle détient un **trèfle à 3 feuilles**. Ainsi, le service des espaces verts qui entretient 80 hectares de parcs, jardins et squares publics n'utilise pas de produits phytosanitaires, excepté pour les cimetières.

En faveur de la biodiversité

Au-delà de la préservation de la qualité de l'eau, les services des espaces verts de la ville déploient également différentes **actions pour préserver et favoriser la biodiversité sur le territoire** :

- des **prairies fleuries** attractives pour les insectes viennent se substituer dans des cas très spécifiques au gazon,
- les animaux profitent également du **paillage** qui recouvre les massifs,
- des **tas de branchages et des souches** sont laissés en berges de Seine et de manière expérimentale dans les petits bois thématiques du parc du coteau - Marcel Rosette,
- les **essences végétales** utilisées sont plus variées,



- les **espaces entretenus moins souvent** (fauche tardive...) favorisent la biodiversité,
- la **taille sur bois sec** des arbres se développe pour ne pas gêner la nidification des oiseaux...

Par ailleurs, en complément de la gestion différenciée des espaces verts par les services, la ville mène d'autres actions en faveur de la biodiversité.

Elle développe un **partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)** depuis plus de dix ans : une **soixantaine de nichoirs** à hulotte, chauve-souris ou passereaux ont été installés dans les parcs et en bord de Seine de manière à leur offrir un environnement adéquat.

Le **premier hôtel à insectes**, construit de brique et de bois, a été installé dans le parc du Coteau pour leur permettre de passer l'hiver. Il s'agit d'une manière de protéger les insectes auxiliaires (coccinelles, chrysopes, perce-oreilles...) et par conséquent de favoriser la biodiversité ainsi que le maintien de ces espèces très utiles pour lutter contre les parasites du jardin. Aujourd'hui, il y a 5 abris à insectes dans le parc du Coteau et un dans le Parc des Lilas.



Hôtel à insectes du Parc des Lilas

Enfin, la ville de Vitry-sur-Seine a signé une convention en 2010 avec l'**Unaf** pour l'installation de **six ruches** au parc du Coteau Marcel-Rosette. En effet, paradoxalement, l'abeille vit aujourd'hui mieux en ville que dans les régions agricoles. L'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) propose donc de rapprocher l'abeille des citoyens pour alerter, informer et sensibiliser aux menaces qui pèsent sur cet insecte pollinisateur. Pour cela, l'Unaf a lancé en 2005 un programme national "L'abeille, sentinelle de l'environnement" auquel peuvent souscrire les institutions publiques et privées. Le rucher, qui est entretenu par un apiculteur de l'Unaf permet de familiariser les Vitriots avec cette espèce aujourd'hui menacée. En juin sont organisées par l'Unaf et la ville les **jours nationaux APIdays** qui proposent diverses activités : visite du rucher, extraction et dégustation du miel, exposition pédagogique sur l'abeille, projection d'un documentaire, conférence, ateliers pour les enfants...



Malgré tout, si différentes actions et pratiques sont mises en place, la ville **ne dispose pas d'un plan de gestion différenciée formalisé** qui permette de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et d'avoir une démarche globale. Elle n'est pas non plus dotée pour le moment **d'outils de suivi concernant l'évolution de la flore et de la faune** qui permette d'évaluer la portée de ces pratiques et actions.

A l'heure du développement durable, le **métier de jardinier** évolue, exigeant la **maîtrise de nouveaux savoir-faire et de pratiques plus respectueuses de l'environnement**. Le développement de la gestion des milieux vivants de la ville amène à penser autrement le rôle du jardinier en charge de la bio-diversification des villes à travers la gestion des rivières, jardins, friches urbaines, espaces naturels, etc. L'acquisition de connaissances nouvelles s'impose donc pour organiser cette transition en cours depuis près de 10 ans entre une gestion horticole intensive et l'intégration de la nature dans la ville.

Le développement durable est un axe fort pour les services espaces verts de la Ville. Les démarches engagées par les collectivités ont des conséquences importantes sur l'évolution des pratiques avec l'introduction de **nouvelles techniques d'entretien plus écologiques**. Des jardiniers font le choix de suivre des formations spécifiques dans le cadre des formations individuelles, afin de ne pas être en difficultés face à des pratiques parfois déstabilisantes.



d) Sensibilisation de la population aux enjeux écologiques et aux pratiques de jardinage durable

Si ces nouvelles pratiques doivent être désormais mises en application par les services dans les espaces publics de la Ville, la collectivité se retrouve également confrontée à **certains freins de la part de la population**. En effet, les mentalités ne sont pas encore habituées à ces pratiques et ont du mal à les accepter : difficulté à cohabiter avec d'autres espèces, impression de certains espaces délaissés, attente des habitants envers la ville afin que les espaces verts soient maîtrisés et « esthétiques » (pas de mauvaises herbes, pelouses tondues),

Pour cela, une **communication pédagogique** est mise en œuvre en direction des enfants et des adultes. Des actions de sensibilisation de la population à des pratiques de jardinage durable sont organisées de manière à ce que les particuliers confortent les efforts réalisés par le service des espaces verts avec la quasi non-utilisation de produits phytosanitaires. Les agents des services partagent leurs techniques lors des « **Rendez-vous et des Ateliers des Mains vertes** ». Dans le cadre de l'organisation du « **concours des maisons et balcons fleuris** », la collectivité a également ajouté un critère lié à la biodiversité de manière à inciter les jardiniers à le prendre en compte, puis à valoriser leurs pratiques.

D'autres actions ponctuelles visent à sensibiliser la population : le projet de jardinage en pot du Centre de loisirs primaire Jean-Jaurès pour sensibiliser les enfants à la préservation de la nature et à l'origine et la qualité de l'alimentation, l'exposition « Biodivercitez ! Conjuguez nature et ville » organisée au musée de l'Exploradôme en 2010,

Zoom : Les Ateliers et Rendez-vous des mains vertes

Le **Rendez-vous des mains vertes** se déroule une fois par an le premier week-end d'octobre depuis 2005 pour faire connaître le monde horticole. Il rassemble des associations de protection de la nature, des vendeurs de produits horticoles, des vendeurs de plantes et des artisans de produits culinaires. Cette fête permet également de faire connaître les actions du service espaces verts. Les agents du service espaces verts offrent des conseils de jardinage, partagent des expériences, évoquent le travail réalisé sur la ville au quotidien et échangent avec la population. Chaque année, un thème lié au jardinage est choisi (eau, cinq sens, le jardin naturel...). En 2010, la rencontre avait attiré 5 000 personnes.



Les **Ateliers des mains vertes**. Depuis 2005, des conférences et ateliers pratiques sont organisés au parc du Coteau. Un samedi après-midi par mois (hormis les mois d'hiver et juillet août), des conférences sont organisées en partenariat avec l'association Jardiniers de France, des ateliers pratiques accueillent les enfants... Les ateliers "Mains vertes" sont animés par les jardiniers municipaux : quiz sur les différents jardins, les méthodes de travail, troc de plantes, rempotage, stand d'origami floral pour les enfants. La volonté est de sensibiliser les Vitriots au jardinage naturel et aux saisons au sein du jardin. Des expositions sont également organisées en parallèle. Cette manifestation rassemble entre 30 et 50 participants.



Zoom : Le concours des maisons et balcons fleuris

Depuis dix ans la ville organise un concours des maisons et balcons fleuris. Six catégories existent et cinq critères sont pris en compte pour la notation : la diversité des plantes utilisées, les éléments favorables à la biodiversité, l'harmonie des couleurs, la tenue dans le temps et l'originalité du décor. Le critère biodiversité a été intégré en 2010. Dans ce cadre, les participants peuvent bénéficier des conseils du service des Espaces Verts, et plus particulièrement du concepteur des massifs fleuris de la ville, lors de l'Atelier des mains vertes, pour mettre en scène leur fleurissement.

e) La préservation de l'identité paysagère comme outil de préservation des poumons verts

Vitry-sur-Seine bénéficie d'un **paysage caractéristique de par sa géographie** :

- en partie basse, la Seine et sa plaine alluviale,
- en partie intermédiaire, le coteau,
- en partie haute, le plateau avec de nombreux espaces verts.

Par ailleurs, Vitry-sur-Seine constituait un village agricole au 18^{ème} siècle grâce à ses **nombreuses cultures** : céréales, vigne, pépinières d'arbres fruitiers et de plantations d'ornement. Le nom de la commune était d'ailleurs « Vitry-aux-Arbres » à cette époque. Aujourd'hui, l'organisation du Coteau conserve les marques de ce **passé agricole** avec un parcellaire en lanières et un réseau de sentes. Progressivement, la commune devient un lieu de villégiature où sont construites de **grandes maisons et de grands parcs** dont certains constituent aujourd'hui les principaux espaces verts du centre-ville (parc Joliot-Curie et parc du Coteau).

Le développement progressif de l'urbanisation de la ville le siècle passé, et aujourd'hui, son renouvellement et sa densification, posent la question de **la préservation des équilibres sur le territoire** entre l'habitat collectif, le tissu pavillonnaire, le bâti à forte valeur patrimoniale, l'espace naturel sensible du Parc des Lilas...

La collectivité prend de plus en plus conscience de la nécessité de **préserver et de valoriser l'identité paysagère et patrimoniale** de la commune pour assurer un développement équilibré et durable. Il s'agissait d'ailleurs d'un des motifs de la modification du PLU entrée en vigueur en juillet 2011.

Ainsi, « *le projet de ville s'attache à restaurer, préserver et valoriser les ressources durables du territoire, à améliorer le paysage urbain et donc la qualité de vie des vitriots* » (PADD du PLU).

Pour cela différentes orientations sont formulées :

- Protéger et mettre en valeur les **atouts paysagers** de Vitry-sur-Seine (Seine, coteau, plateau...)
- Préserver et créer des **cônes de vue** offrant des perspectives sur la vallée de la Seine et une lisibilité des paysages
- Concevoir une **urbanisation respectueuse** des composantes naturelles du territoire
- Préserver la **diversité des formes bâties** et les ambiances
- Concevoir des **espaces publics** en réseaux supports de circulations douces, biodiversité et propices à un cadre de vie agréable
- Révéler le **patrimoine bâti identitaire** de Vitry par son identification et sa préservation.

Il s'agit également de **rendre ces atouts les plus perceptibles possibles** afin que la population puisse en prendre connaissance.



Plus particulièrement concernant le patrimoine bâti, jusqu'à la récente modification du PLU, les dispositions réglementaires du PLU ont organisé une préservation des formes urbaines de la ville mais elles n'avaient toutefois pas intégré de disposition spécifique à la protection des bâtis ayant un caractère patrimonial d'intérêt local.

La ville a ainsi confié au **CAUE 94** en 2008 la réalisation d'une **étude spécifique relative au « patrimoine bâti d'intérêt local »** afin d'avoir une meilleure connaissance de l'évolution architecturale et urbaine de la ville, pour définir et identifier **les éléments qui ont pu faire l'objet d'une protection réglementaire** dans le cadre de la modification du PLU.

Vers une gestion durable des déchets

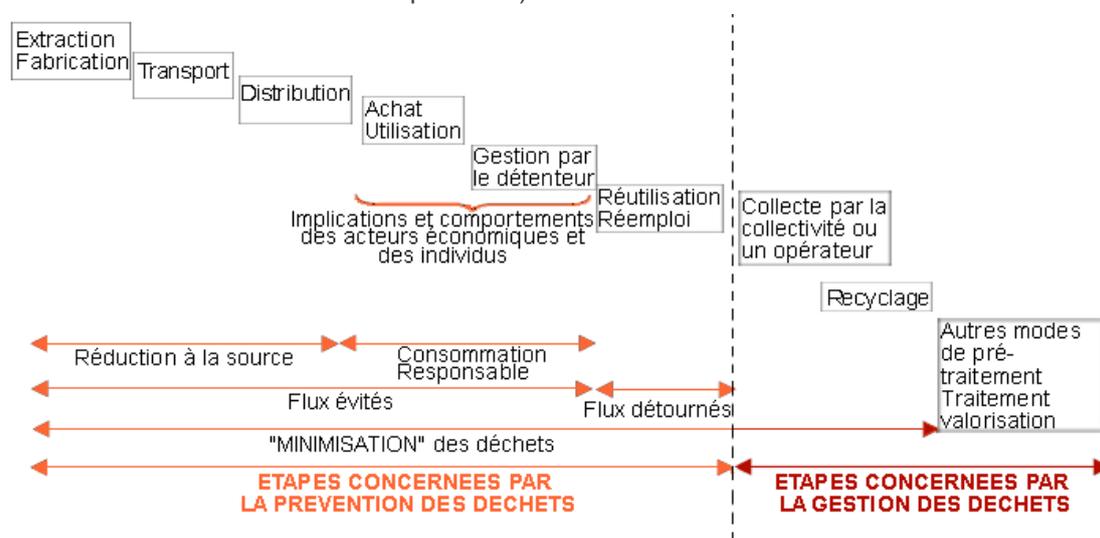
Les déchets constituent également un **enjeu majeur pour un avenir durable du territoire**. L'évolution des modes de vie et la croissance démographique sont à l'origine d'une **production d'ordures ménagères qui a doublé en 40 ans** (Ademe). Or, la consommation de ressources nécessaires pour produire les emballages / les produits, la capacité limitée et le coût des installations de traitement des déchets engendrent des enjeux environnementaux, de santé et d'économie.

Ainsi, le **Grenelle de l'Environnement** fixe de nouveaux objectifs :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années,
- Diminuer de 15 % d'ici 2012, les quantités de déchets incinérés ou enfouies,
- Améliorer le taux de recyclage matière et organique à 35% en 2012 et 45% en 2015 pour les déchets ménagers et 75% dès 2012 pour les déchets des entreprises et les emballages,
- Instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
- Généraliser les plans de prévention auprès des collectivités.

Il s'agit donc d'agir à chaque étape du cycle des déchets :

- **Communiquer / Sensibiliser** : mobiliser et sensibiliser les acteurs (population, entreprises...) à une meilleure gestion des déchets
- **Limiter la production de déchets** : diminuer le poids et le volume des déchets à la source
- **Trier / collecter** : mettre à disposition de la population les moyens de trier leurs déchets
- **Recycler / valoriser / réemployer** : réintroduire les déchets dans un cycle de production pour réduire la quantité de déchets incinérés ou enfouis (valorisation énergétique, compost, transformation en un nouveau produit...)



a) Quelques éléments de constats

Au sein de la ville de Vitry-sur-Seine, la compétence de la gestion des déchets est partagée entre plusieurs acteurs :

- La ville est en charge de la **collecte des déchets ménagers et assimilés** (une partie est faite en régie pour le porte à porte, le reste du porte à porte et l'apport volontaire est réalisé par un prestataire)
- Le **traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages et journaux, magazines** est de la compétence du SYCTOM tandis que les autres déchets (encombrants, verre, déchets électriques et électroniques...) suivent des filières spécifiques.

Globalement, la **quantité de déchets produits est plus faible à Vitry-sur-Seine** (338 kg/an/habitant)⁸ que sur le périmètre du SYCTOM et sur le territoire national (391 kg/an/habitant). En revanche, l'évolution de la production de déchets (la baisse de la quantité de déchets produits) est moins importante à Vitry-sur-Seine (3,3%) que sur le périmètre du SYCTOM (6 à 7%). Ceci veut dire que la **limitation des déchets à la source peut encore être améliorée**.

Concernant la **collecte sélective** (emballages, journaux, papier), elle **a augmenté de 4 % par an** sur les 10 dernières années mais le **nombre de kg/an/habitant** récolté à Vitry (25 kg/an/habitant) est **largement inférieur à celui du territoire national** (46 kg/an/habitant). Ces chiffres peuvent être liés à la prédominance de l'habitat collectif sur le territoire.

Enfin, le taux de refus du tri des déchets issus de la ville de Vitry-sur-Seine est de 23,88%, il y a donc encore une **forte marge de manœuvre pour améliorer la qualité du tri**.

Les enjeux sur le territoire sont donc de continuer les efforts de tri et de limitation des déchets à la source.

b) L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés

La loi du 13 juillet 2010, dite loi « Grenelle 2 » prévoit que :

- o « *Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard au 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.*- o *Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités.*- o *Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation. »*

Ainsi, pour compléter le Plan propreté pluriannuel de la ville adopté en 2008, la ville s'est engagée le 1er janvier 2011 dans un **Programme local de prévention des déchets (PLPD)** en partenariat avec l'ADEME et la Région. Ce programme, d'une durée de 5 ans, a pour objectif la **réduction de 7%, à l'horizon 2015, des quantités d'emballages recyclables et d'ordures ménagères résiduelles** collectées par les services municipaux.

Le PLPD a été élaboré en 2011 (diagnostic, définition d'objectifs,



⁸ Ces chiffres sont issus du diagnostic réalisé dans le cadre du PLPD.



programme de prévention, indicateurs d'évaluation), les années 2012 à 2015 seront consacrées à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions.

c) Des actions et des projets menés en faveur d'une meilleure gestion des déchets

Pour agir en faveur d'une diminution de la production de déchets et d'une augmentation du tri des déchets, la ville de Vitry-sur-Seine mène différentes **actions et projets en direction des habitants, des entreprises, des écoles...**

Le tableau suivant recense une partie de ces actions, classées selon l'étape du cycle des déchets où elles interviennent.

ETAPE DU CYCLE DES DECHETS	ACTIONS EXEMPLAIRES EN COURS OU EN PROJET	ANNEE DE LANCEMENT
Communiquer / Sensibiliser	<p>Communication</p> <p>Mise à disposition d'autocollants StopPub</p> <p>Lancement d'une campagne de communication (affiches, dépliants, exposition mobile...) sur les déchets qui aborde cinq thématiques : le tri, les encombrants, les dépôts sauvages, les déchets toxiques, les DEEE.</p> <p>Manifestations</p> <p>Création d'une exposition mobile consacrée aux déchets (pour les écoles, les associations...) dans le cadre de la campagne de communication lancée</p> <p>Stand sur la gestion des déchets lors des manifestations de la ville : diffusion d'informations sur la gestion des déchets, le tri, la prévention et réponse aux interrogations des habitants.</p> <p>Relations de proximité</p> <p>Groupes de travail ville/bailleurs/locataires (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Ambassadeurs du développement durable (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Ambassadeurs déchets (cf. présentation projet ci-dessous)</p>	<p>2007</p> <p>2010</p> <p>2010</p> <p>2011 – 2015</p> <p>2009</p> <p>2011</p> <p>2011 - 2015</p>
Limiter la production de déchets	<p>Nouvelle procédure d'examen des demandes d'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères : les entreprises devront justifier d'un enlèvement de leurs déchets par un prestataire agréé ainsi que d'une démarche développement durable incluant la réduction à la source.</p>	<p>2010</p>
Trier et collecter	<p>Label</p> <p>Label QualiTri (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Expérimentations / opérations pilotes</p> <p>Collecte pneumatique des déchets (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Corbeille de rue compactrice autonome à énergie solaire (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Expérimentation du tri dans les espaces verts via le square Barbusse : implantation de deux points propreté avec chacun 3 corbeilles (emballages et journaux-magazines, verre et déchets résiduels)</p> <p>Modes de collectes spécifiques</p> <p>Véhicule Planète : point de collecte des déchets toxiques</p> <p>Collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques des ménages réalisée par un prestataire de service avant le passage de la</p>	<p>2010</p> <p>2013</p> <p>2011</p> <p>2008</p>



	<p>benne encombrants</p> <p>Récupération des seringues usagées par le Centre Municipal de Santé personnes en automédication (diabétiques essentiellement)</p> <p>Projet de création d'une déchetterie mobile (aires délimitées par des bâches et des barrières, puis collecte par des bennes et camions) associée à celle d'une ressourcerie pour permettre aux habitants ne pouvant pas se déplacer de bénéficier tout de même de ce service</p> <p>Aide de structures au tri</p> <p>Aide à la mise en place du tri des déchets au collège Chérioux</p> <p>Aide à la mise en place du tri à la Cité des Combattants (2010)</p> <p>Aide des commerçants et artisans au tri : délivrance de conteneurs jaunes (emballages) et verts (verre) à un tarif préférentiel dans le but d'augmenter les performances de tri de la ville</p>	<p>2010</p> <p>2013</p> <p>2010</p> <p>2010</p>
<p>Recycler / valoriser / réemployer</p>	<p>Valorisation</p> <p>Valorisation énergétique des déchets et chauffage urbain (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Développement du compostage (cf. présentation projet ci-dessous)</p> <p>Recyclage</p> <p>La Création d'une ressourcerie / recyclerie fera l'objet d'une étude de faisabilité en 2012, avec une ouverture potentielle du site en 2014. Elle sera associée à une déchetterie mobile.</p> <p>Réemploi</p> <p>Elaboration et diffusion à destination du grand public d'un Guide Prévention, qui serait notamment composé d'un annuaire du réemploi avec, par type d'objet, les différentes possibilités qui s'offrent aux habitants : la réutilisation, le troc, la vente d'occasion, la réparation, la location, l'achat d'occasion ...</p>	<p>2013</p> <p>2012</p> <p>2014</p> <p>2011 - 2015</p>

A noter tout de même qu'au-delà de ces actions menées par la collectivité, le secteur privé et les bailleurs sociaux sont également à l'initiative de nombreuses actions.

Actions de communication et de sensibilisation sur les déchets

Groupe de travail ville-bailleurs

En application du **Plan Propreté de la ville**, un groupe de travail « ville – bailleurs - amicales de locataires » a été créé en 2009. L'objectif de ce groupe est de créer un partenariat entre la ville, les bailleurs et les habitants via les associations telles que les amicales de locataires afin :

- d'apporter des solutions aux problèmes de stockage et de collecte des déchets
- de réduire les dépôts sauvages
- d'améliorer le tri
- d'accompagner la mise en place de la collecte pneumatique dans les sites concernés.

Ambassadeurs Déchets

Afin d'accompagner la mise en place de la collecte pneumatique, le développement des actions du Programme local de prévention et de relancer le tri, la ville souhaite recruter 4 animateurs déchets entre 2011 et 2014. Le recrutement d'agents en situation de reclassement pourrait être privilégié pour une partie de ces postes.



Zoom : Les Ambassadeurs du Développement Durable

Dans le cadre de la **Gestion Urbaine de Proximité**, la Ville a mis en place une action « Ambassadeurs du Développement Durable » en partenariat avec les bailleurs de la Ville, qui vise à sensibiliser les locataires du parc social aux écogestes sur les thèmes suivants : consommation d'eau, économie d'énergie, prévention et tri des déchets. L'action prend la forme d'une visite de 25-30 minutes de l'ambassadeur au domicile des locataires, au cours de laquelle il échange avec le locataire sur les trois thèmes puis délivre un mousseur/réducteur de débit et une ampoule basse consommation.

Les Ambassadeurs sont recrutés et formés par l'association d'insertion PEVM qui les sélectionne parmi le public vitriote en difficulté d'insertion et les accompagne vers un emploi durable, en partenariat avec les structures locales de l'emploi.

Pour sa part, la Ville s'est engagée à mobiliser les bailleurs présents sur son territoire afin de pouvoir garantir à PEVM la réalisation de 1 500 interventions dans les logements par an. Le marché, d'une durée de 5 ans (2011 – 2016), prévoit la réalisation de 7 500 visites de logements (soit 1 500 logements par an) sur la durée de la convention soit près de la moitié du parc social de la Ville. Cette action permet aux locataires de diminuer leurs factures et leurs charges, aux bailleurs de baisser les charges locatives et d'améliorer la relation bailleur/locataire, et enfin à la ville de participer à l'emploi de vitriotes et de promouvoir les gestions éco-citoyens.

Actions veillant à améliorer le tri et la collecte

Label QualiTri

Fin 2010, la ville a reçu pour la première fois le **label QualiTri** décerné par l'Ademe et Eco-emballages pour la récompenser pour la qualité de son service de collecte sélective des déchets durant 3 ans.

Mise en place en 2007, cette démarche de labellisation qui comprend deux niveaux (QualiTri et QualiPlus) est ouverte aux collectivités de plus de 10 000 habitants ayant la compétence collecte et vise exclusivement les déchets ménagers. Les critères de sélection concernent

4 objectifs :

- Service : satisfaire les usagers
- Economie : maîtriser les coûts
- Environnement : améliorer les performances et réduire les impacts environnementaux
- Social : améliorer les conditions de santé et de sécurité du personnel.



Ces deux labels s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement en incitant à de meilleurs taux de collecte et de valorisation des déchets et en introduisant l'évaluation de l'impact environnemental du service de collecte.

Zoom : La collecte pneumatique des déchets

La ville de Vitry-sur-Seine sera la première ville de France à tester un nouveau procédé dès 2013 : la collecte pneumatique des déchets. Il s'agit d'un système de collecte des déchets par réseau souterrain et entièrement automatisé. Les déchets sont déposés dans des bornes de collecte situées sur les trottoirs ou dans les halls des immeubles puis aspirés jusqu'à un terminal de collecte via un réseau enterré de canalisations. La collecte pneumatique concerne deux types de déchets : les emballages recyclables (hors verre) et les papiers (journaux, magazines, prospectus ...) et les ordures ménagères résiduelles. L'objectif est de doter de ce dispositif l'ensemble des secteurs en habitat collectif d'ici 2017, que ce soit dans les nouvelles opérations ou dans l'existant.



La mise en place d'une collecte de déchets par aspiration répond à différents objectifs de développement durable :

- nuisances sonores et pollution atmosphérique réduites du fait de la diminution des circulations de bennes
- amélioration de l'hygiène et de la propreté des locaux, des parties communes des bâtiments d'habitation collective et du domaine public par la suppression des bacs de collecte des déchets
- amélioration du cadre de vie, du paysage (plus de bacs renversés, incendiés, de trottoirs encombrés...)
- performances de tri sélectif augmentées (entre 15 et 20%) grâce à l'accès et à la disponibilité des lieux de dépôts (bornes accessibles 24 heures/24, 7 jours/7, sans saturations)
- consommations d'énergie maîtrisées, voire réduites grâce à la gestion automatisée de la centrale de collecte
- Forte réduction des frais de pré-collecte (manutention des conteneurs)

Une vitrine à visée pédagogique sur l'espace public permettra de voir le cheminement des déchets. La ville de Vitry-sur-Seine fait partie des 20 collectivités territoriales ayant reçu la **Marianne d'Or Développement Durable 2011** grâce à ce projet.

Corbeille de rue compactrice autonome à énergie solaire

Une poubelle munie de panneaux photovoltaïques sur le haut et d'un compacteur qui se met automatiquement en route selon le remplissage a été installée près de la gare RER de Vitry. Elle permet de réduire le volume des déchets et d'en stocker cinq fois plus qu'une poubelle classique et par conséquent de réduire la fréquence de vidage et la pollution liée au déplacement des camions. Par ailleurs, l'installation de ce compacteur à énergie solaire ne nécessite pas de travaux de raccordement au réseau électrique. Si l'expérimentation de cette poubelle donne des résultats intéressants, la ville pourrait acheter d'autres poubelles et les installer dans les endroits les plus utilisés ou les plus difficiles d'accès pour les camions.

Actions visant à réemployer, recycler et valoriser les déchets

Développement du compostage

La ville a acquis par l'intermédiaire du SYCTOM **300 à 400 composteurs individuels** ainsi que des **lombricomposteurs** que les Vitriots pourront se procurer en 2012 contre une contribution financière. L'objectif serait que d'ici 2015, 30 % de l'habitat pavillonnaire soit environ 2400 foyers, soient dotés de composteurs. Une réflexion est également en cours pour doter des immeubles de **composteurs collectifs pour une expérimentation**. La restauration collective et notamment les cantines scolaires constituent également un potentiel pour le compostage des restes alimentaires. La collectivité prévoit d'élaborer et de diffuser un guide du compostage en accompagnement des opérations de promotion du compostage individuel et collectif. De plus, les déchets végétaux issus de l'entretien des espaces verts de la ville sont traités en unité de compostage.

Valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles, collectées à Vitry-sur-Seine, sont traitées par le Centre de valorisation énergétique d'Ivry. L'incinération permet une valorisation énergétique des déchets par production de vapeur alimentant le réseau de chaleur et d'électricité. Ainsi, depuis 2005, le réseau de chauffage urbain de Vitry-sur-Seine est alimenté par l'usine de valorisation énergétique des déchets d'Ivry-sur-Seine (42% ordures ménagères, 26% gaz, 20% charbon et 12% fioul).



L'implication de la Ville dans la préservation de la ressource en eau

Si la ressource en eau semble très abondante sur la planète, sa répartition inégale sur le territoire mondial et l'accroissement des pollutions la menace. En effet, l'eau est une ressource qui n'évolue pas, elle se renouvelle au fil du temps, de manière perpétuelle et cyclique. L'économie de l'eau et la préservation de sa qualité constituent donc des enjeux majeurs.

La ville de Vitry-sur-Seine est desservie en eau potable par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui gère le service de l'eau de 144 communes en Ile de France. La ville est adhérente à ce syndicat mixte qui est propriétaire des installations et a délégué l'exploitation du service à VEOLIA Eau. L'eau brute est prélevée dans la Seine et traitée à l'usine Edmond Pépin de Choisy le Roi.

Les **compétences de la ville** concernant l'eau sont donc **limitées**. Toutefois, la collectivité souhaite développer différentes actions pour préserver et économiser l'eau.

a) La signature de la Charte de l'Eau du Plan Bleu du Val de Marne

La ville de Vitry-sur-Seine a signé en 2009 la **Charte de l'Eau du Plan Bleu départemental**. Le Plan bleu est un document d'orientations et de programmation qui permet d'afficher une **politique claire, cohérente et coordonnée**, dans une perspective de développement durable à l'horizon 2020. L'enjeu de cette politique de l'eau renouvelée est de parvenir à préserver l'environnement, les milieux aquatiques, la qualité de l'eau et sa disponibilité, tout en faisant de cette ressource un vecteur d'attractivité et de développement du territoire.

Son ambition consiste également à **fédérer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion de l'eau** (habitants, professionnels et institutionnels) afin d'améliorer l'efficacité des actions engagées en faveur de la protection de la ressource « eau ». C'est pourquoi ce programme a été élaboré au cours d'une démarche participative.

La **Charte de l'eau** énonce les principes qui doivent guider la mise en œuvre du Plan Bleu et fixe les **dix objectifs** à atteindre par l'ensemble des acteurs signataires. Un programme d'actions décline ensuite ces objectifs en **94 actions**.

b) La mise en œuvre de la Charte de l'Eau à Vitry-sur-Seine

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte de l'Eau du Plan Bleu, la ville de Vitry-sur-Seine a mis en place ces dernières années différentes actions qui répondent aux 10 objectifs définis dans la Charte :

➤ **Objectif n°1 : Améliorer la connaissance et le suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques**

Pour améliorer la connaissance au sujet de l'eau, la collectivité a mené en 2008 **une étude sur les nappes et les sources**.

➤ **Objectif n°2 : Assurer une gestion plus raisonnée de la ressource**

La ville **réutilise les eaux de sources** pour alimenter le bassin du parc Joliot Curie. Elle étudie actuellement la possibilité d'utiliser cette ressource pour le lavage des rues et l'arrosage des espaces verts. La **rationalisation et les économies d'eau** sont également favorisées au sein des bâtiments communaux via l'installation systématique de boutons poussoirs, de réducteurs de débits, de chasses d'eau économiques... Pour suivre l'évolution des consommations, des **relevés** sont effectués tous les



mois. La ville souhaite également réaliser **un audit** afin d'identifier les sources potentielles de réduction des consommations d'eau (piscine...).

➤ **Objectif n°3 : Maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau**

Outre la **sensibilisation sur le tri des déchets toxiques**, la collectivité mène de nombreuses actions en faveur d'un **jardinage responsable** qui permette de limiter les pollutions de l'eau. Ainsi, depuis de nombreuses années, le service des espaces verts fait évoluer ses pratiques quotidiennes, et suite à son engagement dans l'opération Phyt'Eaux Cités n'utilise plus de **produits phytosanitaires**. Un **plan de gestion des pieds d'arbre** a également été défini : entretien manuel annuel, apport de paillis, implantation de couvre-sol pour éviter l'usage de produits chimiques... Enfin, des **actions de sensibilisation (Les Mains Vertes) de la population** aux pratiques naturelles de jardinage et à la réduction de l'utilisation de pesticide visent à accompagner les efforts des services de la ville.

➤ **Objectif n°4 : Améliorer l'assainissement et mettre en place des techniques de dépollution adéquates pour restaurer la qualité de l'eau**

Le système d'assainissement est constamment amélioré grâce à des **études, travaux, contrôles...** Une attention est également portée à la **gestion des eaux pluviales** via la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et la création d'ouvrages tampon. Une **étude spécifique sur l'assainissement de la zone d'activités** a été menée. Enfin, il est veillé à ce que les **berges de Seine** soient propres et entretenues de manière à favoriser la qualité de l'eau (fauchage annuel).

➤ **Objectif n°5 : Préserver et reconquérir les milieux naturels et zones humides et favoriser le développement de la biodiversité en Val-de-Marne**

De nombreuses actions sont menées par la Ville en faveur du développement de la biodiversité. Un **diagnostic écologique** a été réalisé en 2009 afin d'améliorer la connaissance sur l'état actuel de la biodiversité et les enjeux du territoire et de définir des propositions d'aménagements, de gestion, de réglementation et de sensibilisation en faveur de la biodiversité, ainsi que des indicateurs. Par exemple, dans le cadre de l'OIN, différentes orientations ont été prises : valorisation des paysages de bord de Seine, ouvertures de la ville vers la Seine, aménagement des berges, préservation et développement des continuités écologiques, création de noues, gestion des crues...

➤ **Objectif n°6 : Faire de l'eau une composante essentielle de l'aménagement dans le Val-de-Marne**

La ville de Vitry-sur-Seine est concernée par le **risque inondation**, elle veille à développer la culture du risque (ex : exposition réalisée à l'occasion du centenaire de la crue 1910) et à réduire les effets de la survenue d'une crue majeure par l'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS). Comme expliqué dans l'objectif précédent, **l'aménagement veille à respecter la ressource en eau** à travers des recommandations au sein du PLU (limitation de l'imperméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales à la parcelle), de la charte d'aménagement des espaces publics (mise en place de techniques alternatives d'assainissement

➤ **Objectif n°7 : Faciliter la réappropriation de l'élément eau par les Val-de-Marnais et renforcer le sentiment d'attachement au territoire**

La ville ne mène pas d'action spécifique pour répondre à cet objectif.

➤ **Objectif n°8 : Faire de l'eau le levier d'un développement économique durable du territoire**

La ville ne mène pas d'action spécifique pour répondre à cet objectif.



➤ **Objectif n°9 : Mieux sensibiliser les Val-de-Marnais aux enjeux de l'eau pour l'émergence d'une nouvelle culture de l'eau**

Des **actions de sensibilisation** sont menées (expositions...) et en particulier l'organisation de **classes d'eau**. Depuis plusieurs années, la collectivité mène des actions pédagogiques d'information et de sensibilisation auprès du public scolaire. Les services municipaux interviennent notamment dans les écoles dès le niveau élémentaire, à la demande des enseignants, lors des classes d'eau organisées chaque année par l'Education Nationale. Cette initiative permet aux enfants de mieux comprendre le cycle domestique de l'eau, ses systèmes d'acheminement et d'évacuation, ainsi que son importance dans la vie quotidienne.

➤ **Objectif n°10 : Favoriser la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans le Val-de-Marne, en France et dans le monde et les 7 principes de base...**

La ville ne mène pas d'action spécifique pour répondre à cet objectif.

Finalement, la préservation de l'eau se fait de manière transversale aux différents projets menés par la ville : aménagement, éducation, communication, gestion...

Le bruit, une préoccupation transversale à différentes compétences de la Ville

Le bruit est une nuisance environnementale qui a différentes conséquences : stress, surdité... L'amélioration de l'environnement sonore constitue donc un **enjeu de santé publique**.

Tout comme pour l'eau, la ville de Vitry-sur-Seine intervient depuis de nombreuses années sur ce champ dans différents domaines : développement des transports en commun, réhabilitation du patrimoine... Afin de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et d'en définir de nouvelles, la collectivité a choisi de réaliser en 2007 un **Plan municipal de maîtrise de l'environnement sonore**.

Un diagnostic de l'environnement sonore, réalisé en 2006, avait permis de mettre en exergue ces éléments :

- Les infrastructures de transport représentent la principale source de bruit
- Cependant, il n'a pas été diagnostiqué de problème majeur et récurrent
- La population se plaint peu
- La ville accorde une attention particulière à l'amélioration acoustique du patrimoine communal
- Les projets de déplacements et d'urbanisme sont nombreux.

Suite à ce diagnostic, **26 actions** ont été prévues sur un programme 2007-2010 et **concerne 6 champs** :

- Actions sur l'urbanisme et la construction
- Actions sur les déplacements et la circulation
- Actions sur le patrimoine communal
- Actions de concertation et d'incitation
- Actions plainte et réglementation
- Actions de communication

➤ **Urbanisme et construction**

Concernant l'urbanisme et la construction, diverses actions ont été réalisées :

- Un **arrêté préfectoral relatif au classement sonore de la voirie communale** a été pris en 2008 (le seul du Val de Marne).



- La **cartographie stratégique du bruit dans l'environnement** a été réalisé en 2009 ; s'ensuit le **plan de prévention de bruit dans l'environnement** en cours, qui fixe des objectifs de réduction du bruit dans les zones exposées.
- Dans le cadre de la réalisation de ZAC ou de voiries nouvelles sont réalisées des **études d'impact** qui incluent l'incidence du projet sur le bruit dans le secteur concerné.

➤ **Déplacements et circulation**

Les actions dans le domaine des déplacements concernent tant les modes de transport, que la qualité des routes, le trafic... :

- Promouvoir les **modes de déplacements alternatifs à la voiture** (transports doux et transports collectifs)
- Renouveler les **revêtements** (revêtement de qualité et éventuellement revêtement acoustique)
- **Limiter les vitesses** (zones 30, aires piétonnes ou sentes)
- Améliorer la **fluidité du trafic** (feux, livraisons, stationnement en double-file, poids lourds...)
- Suivre les **nuisances sonores aériennes**.

➤ **Amélioration acoustique du patrimoine communal**

Lors de constructions ou de rénovations de bâtiments communaux, le confort acoustique est un critère qui est pris en compte (par exemple par la mise en œuvre de la qualité HQE). Il s'agit d'une préoccupation importante au sein des écoles, des structures d'accueil de la petite enfance et des établissements de santé.

➤ **Réduction du bruit lié aux activités des services municipaux**

Certaines activités de la collectivité (collecte des déchets, entretien de l'espace public, chantiers) peuvent être à l'origine de nuisances, les horaires et le matériel constituent donc un critère pris en compte dans ce cadre. De même, dans le cadre de l'achat de matériels (mobilier pour la restauration scolaire...) ou dans le choix de prestataires de services, des clauses acoustiques sont insérées dans les cahiers des charges.

➤ **Gestion des plaintes - Contrôle**

Des actions sont mises en œuvre pour veiller à gérer les plaintes : suivi statistique, supports de communication proposés aux bailleurs sociaux et présence d'un correspondant du Parquet.

➤ **Communication**

Il s'agit ici de sensibiliser les jeunes dans les écoles (exposition, animation, contrôle des 2 roues...) mais également le grand public (dépistage auditif gratuit, plaquettes, articles...). Le projet d'éducation à l'environnement sonore est présenté ci-dessous.

Zoom : Projet d'éducation à l'environnement sonore "Ecoute" à destination des écoles élémentaires

Le projet d'éducation à l'environnement sonore répond à une volonté municipale d'associer les enfants à la maîtrise du niveau sonore dans les écoles et s'inscrit dans le Plan de maîtrise de l'environnement sonore. L'objectif est de sensibiliser les enfants aux sons en général, à la qualité sonore de leur établissement scolaire ainsi qu'aux risques auditifs. Depuis 2007, 42 classes de CE2, CM1, CM2 ont bénéficié de ce projet, soit environ 1 060 élèves.



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux »

Forces identifiées

Une conscience du potentiel écologique (grâce à la réalisation d'un diagnostic écologique, véritable outil de connaissance) et une prise en compte grandissante, à travers les pratiques de gestion (non-utilisation de produits phytosanitaires pour la gestion des espaces verts, exceptée dans les cimetières) et les actions mises en œuvre, pour une démarche globale et cohérente en faveur de la biodiversité (place importante donnée au développement de la maille environnementale au sein du PLU)

L'engagement de la commune en faveur de la préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux via la signature de différentes chartes et conventions (Charte de l'Eau du Plan Bleu Départemental, Convention Phyt'Eaux Cités...)

Des actions pédagogiques / de sensibilisation à la préservation des ressources envers la population

Une valorisation du travail des agents grâce aux « Rendez-vous et ateliers des mains vertes »

Une attention portée à la préservation des équilibres (espaces naturels, habitat collectif, habitat pavillonnaire...) et de l'identité paysagère et patrimoniale de la commune

La mise en place d'actions en faveur d'une gestion optimale des déchets à toutes les étapes du cycle (tri, collecte, valorisation, recyclage...), et notamment de projets innovants (collecte pneumatique par exemple)

Une prise en compte transversale des problématiques liées à l'eau et au bruit (grâce au Plan municipal de maîtrise de l'environnement sonore)

Synthèse des enjeux

Perpétuer l'engagement de la collectivité en faveur de la préservation des ressources et des milieux

Formaliser une démarche globale en faveur de la biodiversité et du développement des trames vertes et bleues

Se doter d'outils favorisant l'application et l'évaluation de cette démarche (plan de gestion, outils de suivi de l'évolution de la biodiversité...)

Mener des actions exemplaires en matière de préservation de l'eau et de lutte contre la pollution sonore

Poursuivre les efforts en matière de tri et de réduction des déchets à la source dans le cadre du PLPD

Développer la sensibilisation et la pédagogie auprès de la population, en valorisant notamment les études et projets menés par la collectivité

Indicateurs identifiés

Evolution de la biodiversité (faune et flore) sur le territoire

Quantité de désherbants chimiques utilisée

Evolution de la quantité de déchets produits

Evolution de la quantité de déchets triés

Evolution des consommations d'eau

Evolution de la qualité de l'eau



La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Contexte de la finalité : « La Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations »

« Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale pendant les phases de croissance, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, la question des inégalités de genre, l'augmentation des tensions sociales débouchant sur des conflits, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social.

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains.

En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales, économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intragénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle.

Cette finalité est donc complémentaire de celle visant l'épanouissement humain et les deux doivent être poursuivies de manière concomitante : l'épanouissement de chacun facilite sans aucun doute la sociabilité, source de solidarité. Inversement, la pauvreté et les diverses formes d'exclusion sont destructrices de lien social ».

Dans l'**action territoriale**, voici comment peut se décliner la contribution à cette finalité :

- *Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous*
- *Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé*
- *Logement et politique foncière*
- *Accès égal à la justice*
- *Urbanisme et cadre de vie*
- *Rénovation urbaine*
- *Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale*
- *Participation de tous aux décisions collectives*
- *Coopération décentralisée*
-

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de Référence, 2006



Le développement durable place l'homme au centre de ses préoccupations et vise à ce que chaque être humain vive de manière digne, dans un environnement familial et social de qualité. À l'échelle locale, la solidarité doit viser un partage équitable entre habitants, des avantages et des services présents sur le territoire : accès aux ressources, à la sécurité, à la santé, à l'hygiène et la qualité de vie, à l'expression citoyenne, au sport et à la culture, à l'emploi... A noter enfin que les besoins de solidarité ne sont pas figés ; de nouveaux besoins émergent avec notamment l'allongement de la durée de vie, les phénomènes d'isolement des personnes âgées notamment, l'évolution des structures familiales et la fragilisation du lien social liée à l'évolution des modes de vie. S'inscrire dans une logique de développement durable, c'est prendre en compte ces problématiques complexes et tenter d'y apporter des réponses adaptées.

La Ville de Vitry-sur-Seine s'attache depuis de nombreuses années à développer une **politique forte en matière de solidarité** et à maintenir l'équilibre entre développement économique, urbanisation de la ville et maintien d'une qualité de vie grâce au développement d'une politique sociale. Que ce soit en matière de logement, d'aménagement, d'accès aux droits, la municipalité a initié une dynamique locale de promotion de la solidarité visant à **lutter contre les inégalités et à soutenir les initiatives permettant l'accès de tous aux droits sociaux et à de meilleures conditions de vie**, pour un développement plus durable.

La ville, en collaboration avec de nombreux partenaires, tente de répondre aux problématiques locales et d'œuvrer pour une cohésion sociale et territoriale toujours plus grande malgré des **situations de précarisation croissantes, accentuées par le contexte de crise économique, et portant atteinte au lien social**. En effet, la ville de Vitry-sur-Seine connaît des situations sociales difficiles qui touchent certains quartiers de la ville tout particulièrement et qui ont été identifiés « zones urbaines sensibles » (chômage important des jeunes, surreprésentation des familles monoparentales et des familles nombreuses, taux d'habitat social élevé – supérieur à 70 % dans les ZUS). Les enjeux d'amélioration des capacités de bien-être pour tous sont ici majeurs.

Le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)

Les dysfonctionnements sociaux se concentrent en France principalement dans les zones urbaines en difficulté : 751 zones urbaines sensibles (ZUS), où le cumul des inégalités économiques (chômage, travail précaire...), sociales (pauvreté, exclusion, insécurité,...) et environnementales (nuisances sonores, effets de coupure des grandes infrastructures de transports, risques industriels, ...) est manifeste. L'accompagnement de groupes les plus fragiles d'un point de vue social constitue un enjeu majeur du développement durable. Le Contrat urbain de cohésion sociale fait partie des outils destinés à répondre, dans une logique de proximité, aux facteurs de l'exclusion sociale et urbaine.

Tel que précisé dans le préambule du CUCS 2007-2009 d'Ivry-Vitry, la « *politique de la ville et de cohésion sociale initiée par l'Etat a pour objet de **réduire de façon significative les inégalités sociales entre les citoyens et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé et de sécurité publique**. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations. Elle fournit aux secteurs dégradés, des perspectives de développement en les raccrochant aux dynamiques des territoires dans lesquels elles se situent. Elle accompagne notamment les opérations de rénovation urbaine et les actions de développement économique, social, culturel menées par les communes et les associations. Elle s'inscrit dans la **démarche de développement durable** ».*

La **politique de cohésion sociale** s'applique à des **opérations urbaines** ou à des **secteurs géographiques en difficulté par rapport à d'autres**, concernant l'ensemble des thématiques précisées ci-dessus. Compte tenu de la présence sur leurs territoires de **quartiers présentant des**



risques d'exclusion, les villes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine ont été retenues par l'Etat pour la conclusion d'un Contrat urbain de cohésion sociale. Ce contrat implique, sur les quartiers prioritaires, des actions éligibles aux aides de l'Etat (politique de la ville) autour des 5 thématiques suivantes : habitat et cadre de vie, développement économique et emploi, citoyenneté et prévention de la délinquance, réussite éducative, santé publique et accès aux soins.

De par leur caractère transversal, nombre d'actions détaillées dans le rapport de développement durable et relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale ont pu être abordées dans d'autres chapitres ; nous nous contenterons ici de détailler **le cadre du dispositif**.

Le CUCS définit un projet de territoire, établi à partir d'un diagnostic socio-économique des communes, sur la base duquel sont définis des programmes d'actions pluriannuels associés à des dispositifs d'évaluation des objectifs. Conformément au diagnostic réalisé et aux opérations de rénovation urbaine, les quartiers sur lesquels se concentrent les actions sont plus précisément, pour Vitry sur Seine, les suivants :

- En priorité 1, le Grand ensemble Est et Ouest, le Centre-Ville pour partie, les quartiers dits du Marché, des Peupliers, Manouchian
- En priorité 2, la cité Gabriel Péri
- En priorité 3, le quartier Fabien.

Les **trois objectifs généraux du contrat** sont :

- la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des chances entre les personnes et entre les territoires,
- l'intégration des quartiers concernés et de leurs populations dans la ville et la communauté nationale,
- la réalisation concomitante, coordonnée et complémentaire d'actions de rénovation urbaine, de développement économique et social, de réussite éducative, et de prévention de la délinquance.

Pour atteindre ces objectifs, voici les actions déclinées pour Vitry-sur-Seine, par thématique, dans le cadre du CUCS :

Thèmes	Actions
1) Favoriser l'emploi et le développement économique	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et développer l'animation et la promotion de la Zone Franche Urbaine - Redynamiser le commerce en lien avec le développement des quartiers en mutation (RN 305 notamment) - Promouvoir et développer l'action économique sur le territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) - Mettre en œuvre la Charte d'insertion sociale inhérente à la convention ANRU
2) Améliorer l'habitat et le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Convention ANRU sur le quartier Balzac, accompagnée d'une convention cadre de Gestion Urbaine de Proximité, de la Charte locale d'Insertion Sociale et d'une convention de diversification de l'habitat, outil de mixité territoriale, signée le 18 janvier 2007 - Convention d'Eradication de l'Habitat Indigne signée en juin 2004 ainsi que des procédures engagées au titre de la rénovation du parc privé ancien et de la lutte contre la vacance (OPAH, PST, PSC, Opérations d'acquisition/amélioration...) - Permanences de l'ADIL ; la permanence du local OPAH
3) Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de Réussite Educative via divers groupes de travail sur l'aide à la scolarité, l'aide à la parentalité et le soutien à la santé, groupes constitués des services municipaux et départementaux concernés, l'éducation nationale, la PJJ, la FCPE, les centres sociaux, des



	associations... Ce dispositif a pris fin en décembre 2010.
4) Mieux prévenir la délinquance, soutenir la citoyenneté et promouvoir les valeurs républicaines	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat local de sécurité - Action commune appuyée sur « relais-mairie », centres de loisirs de quartier et centres sociaux.
5) Améliorer l'accès aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'Atelier Santé Ville communal - Faciliter l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables - Diminuer l'isolement et renforcer le sentiment d'estime de soi des personnes les plus fragiles (personnes âgées) - Développer des actions de santé publique - Promouvoir la santé mentale pour les publics jeunes en développant l'action du Point Ecoute Jeunes par la création d'ateliers relais en valorisant l'estime de soi pour prévenir des comportements agressifs et violents - Elaborer des programmes de prévention des conduites addictives et des conduites à risque en direction des adolescents et jeunes adultes.

Conclu pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, le contrat est éventuellement reconductible pour une nouvelle période de 3 ans après évaluation et accord express. Ce dispositif a été reconduit jusqu'en décembre 2014.

Zoom : ANRU Balzac (Depuis 2004 – finalisation 2013-2014)



L'objectif du **Projet de Rénovation Urbaine du quartier Balzac** vise à son désenclavement urbain et social, à œuvrer pour une mixité sociale et des typologies et à développer des espaces extérieurs variés. Cette ORU rassemble une diversité d'acteurs : la ville, l'ANRU, les bailleurs sociaux, les opérateurs d'aménagement. **En matière de dossiers ANRU, la ville assure la cohérence et la coordination du dossier, en lien étroit avec ses partenaires, son PLU et son PLH.**

Appuyée sur une volonté politique forte, la ville de Vitry-sur-Seine a obtenu une **dérogation à la règle de l'ANRU** (un logement démolé = un logement construit) avec **2 logements construits sur le site de Balzac ou dans les autres quartiers de la ville pour 1 logement démolé.**

CHIFFRES CLES

660 logements démolis sur le quartier Balzac
 1320 logements à reconstruire dont 471 sur site (logements sociaux, locatif libre, accession la propriété, 1% patronal)
 533 logements sociaux conservés, réhabilités et résidentialisés dans le quartier
 5 voies nouvelles bordées d'arbres pour ouvrir le quartier sur la ville et faire le lien avec les autres quartiers
 1 nouveau square de 5 000 m², 2 crèches « O. de Gouges » et « E. Triolet »,
 1 terrain multisport, nouveaux locaux pour le centre social, 1 esplanade, ...
 Qualité et approche environnementale de l'aménagement et des logements



Un parc de logement social important et des efforts pour répondre aux besoins de logements spécifiques



- a) Maintenir 40 % de logement social et veiller à la mixité et à la qualité du logement dans l'ensemble des quartiers de la ville

Dans une optique d'accès de tous au logement, environ **750 logements de tous types** sont construits chaque année à Vitry-sur-Seine et **répartis dans les différents quartiers de la ville**. Ces constructions et ces objectifs s'inscrivent dans 3 cadres abordés tout au long du rapport de développement durable :

- le **programme local de l'habitat** (2005 et 2011). Le prochain PLH, élaboré pour la période 2012-2017, comprendra des objectifs d'amélioration de l'habitat et de constructions neuves
- le **projet ANRU** décrit plus haut avec la règle suivante : 1 logement démolit = 2 logements construits
- l'**OIN**.

Une des préoccupations de la ville est de favoriser une plus **grande mixité sociale** sur le territoire afin de **maintenir le pourcentage de logements sociaux à 40 %** et que la ville soit accessible à tous. Cela s'est notamment traduit par la construction de logements sociaux et de logements en accession **dans tous les quartiers de la ville** qui en étaient dépourvus. Ainsi, globalement, la politique de construction neuve respecte ce ratio : 45% de logements sociaux, 55% de logements en accession. Par exemple sur l'opération du Coteau, quartier aujourd'hui très pavillonnaire : 120 logements sociaux et 40 logements en accession ont été construits. Cependant, si la commune se situe au-delà du taux de logements sociaux obligatoire (40% contre 20% obligatoire) et qu'elle maintient une dynamique de construction de logements sociaux, la demande est de plus en plus forte et elle ne réussit pas à répondre à tous les besoins : 5 500 demandeurs de logements en 2011.

Au-delà des programmes neufs, une attention est portée à **l'entretien du patrimoine locatif, paramètre essentiel au bien-être des populations qui y résident**. Onze groupes de logements sociaux ont été réhabilités entre 2008 et 2010 (2714 logements), pour un montant total de travaux de plus de 33 millions d'euros. La ville a soutenu ces actions à hauteur de près de 2 millions d'euros. 8 groupes (1533 logements) ont fait l'objet d'une intervention sur les ascenseurs, 12 groupes (2348 logements) sur le tri sélectif.

La **Gestion urbaine de proximité** et le **Programme Social Thématique** sont également des dispositifs allant en ce sens :



Zoom : La convention Gestion Urbaine de Proximité (2004 – 2009)

Entre 2004 et 2009, une convention Gestion Urbaine de Proximité (GUP) fut signée entre la ville de Vitry-sur-Seine, les 4 principaux bailleurs sociaux présents sur la ville, le Conseil général du Val-de-Marne et l'Etat.

La gestion urbaine de proximité vise à améliorer de manière durable la qualité de vie des habitants afin de renforcer l'attractivité des quartiers ou des ensembles d'habitat concernés.

Les objectifs visés dans la convention GUP étaient d'intervenir dans les trois domaines suivants :

- sécurité, sérénité, civilité (bilan : 9% des actions)
- gestion technique : propreté, entretien, stationnement, domanialité, espaces extérieurs... (bilan : 65% des actions)
- relations aux habitants/locataires (bilan : 26% des actions)

Par ailleurs, le bilan a permis de mettre en évidence d'autres actions menées par les bailleurs signataires, mais hors convention, ainsi que des actions mises en œuvre par des bailleurs non signataires de la convention. De plus, une action visant à l'amélioration de la collecte sélective (sensibilisation du personnel de proximité des bailleurs sociaux, accompagnement à la mise en place d'une nouvelle collecte pour les déchets électriques et électroniques...) a été mise en œuvre avec l'ensemble des bailleurs sociaux de la ville, signataires ou non de la convention, sur l'ensemble de leur patrimoine, quel que soit leur quartier.

Ainsi, le bilan de la GUP, qui porte sur la convention 2004/2009 est très positif : il a permis d'intervenir sur plus d'une vingtaine de sites et auprès d'une dizaine de bailleurs. Le bilan financier indique que la ville a soutenu l'intervention auprès de 8 000 logements pour un montant de 300 000 euros (une enveloppe de 150 000 euros en 2007 et 2009), soit 43% du montant des travaux réalisés. Cette participation concerne essentiellement des travaux d'aménagement d'espaces extérieurs et de création ou de réfection d'aires de jeux, d'intervention dans des cages d'escaliers dégradées, de sécurisation et de contrôles d'accès aux résidences, ou de stationnement.

La ville a souhaité, à l'échéance de la première convention, mettre en place un règlement cadre de GUP sur l'ensemble du territoire communal et ouvert à l'ensemble des bailleurs sociaux. Les objectifs que fixe ce nouveau règlement sont :

- l'amélioration du cadre de vie des locataires du parc social par une action immédiate et rapide (création de l'aide municipale à l'intervention de proximité),
- l'amélioration du cadre de vie des locataires du parc social par une action programmée (AMAC),
- l'amélioration des relations habitants-bailleurs-ville,
- la participation aux réflexions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),

Ainsi, l'AMAC intègre le cadre général de la GUP afin de former un ensemble cohérent pour l'intervention au profit du parc de logements sociaux existants.



Zoom : Le Programme Social Thématique

Un PST a également été mis en œuvre sur l'ensemble de la ville entre 2005 et 2008, dans le but d'intervenir sur des logements dégradés et vacants. L'objectif était la remise sur le marché de 10 logements par an, après travaux et conventionnement des logements pour une durée de 9 ans. Ces logements étaient destinés à des personnes ou familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

La ville de Vitry-sur-Seine a mis en place une équipe chargée du suivi-animation du PST et a réservé un budget de 25 000 €/an (soit 75 000 € pour les 3 ans) au titre des subventions. L'Anah a réservé un budget de 120 000 €/an au titre des subventions (soit 360 000 € pour l'ensemble de l'opération).

Toutefois, seules deux adresses ont pu être traitées dans le cadre du PST, pour un total de 8 logements : réhabilitation globale d'une mono-propriété, en vue de créer 6 logements conventionnés après travaux et réhabilitation de 2 logements, avec conventionnement. En termes de subventions, la ville n'a ainsi consommé que 45% de l'enveloppe prévue (ANAH : 90% de son budget).

Différents constats justifient la difficile mise en œuvre du PST :

- le difficile repérage des situations de vacance, le fichier des bâtiments vacants fourni par la Direction Générale des Impôts étant peu fiable,
- la faible mobilisation des propriétaires de logements vacants pour conventionner leur logement.

Malgré tout, la ville de Vitry-sur-Seine reste, comme tant d'autres, touchée par le phénomène de crise du logement.

CHIFFRES CLES

Environ 4000 logements construits à Vitry-sur-Seine entre 2005 et 2011
 2011 : 5500 demandeurs de logements pour 400 à 500 logements qui se libèrent, tous bailleurs confondus
 Un rythme de construction de 300 logements sociaux par an
 2011 : 1680 logements vacants sur la ville

b) Des efforts pour répondre aux besoins de logements spécifiques

Les **besoins en logement** varient en fonction des âges de la vie, de la situation personnelle, sociale et professionnelle. Afin de répondre aux besoins et au bien-être de tous, il est indispensable d'appréhender ces différents besoins, de les anticiper et d'offrir des réponses adaptées. La ville de Vitry-sur-Seine doit ainsi être en capacité de répondre à la demande des familles, des étudiants, des jeunes travailleurs, des retraités, des personnes âgées et des personnes handicapées. Elle s'est penchée sur ces problématiques dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat notamment.

➤ Les travailleurs migrants

Trois résidences sociales de travailleurs migrants sont comptabilisées à Vitry-sur-Seine : Concorde (réhabilitée), Rondenay (démolie puis reconstruite), et le foyer Manouchian qui doit faire l'objet d'une réhabilitation au cours des prochaines années. Il réunit en effet un certain nombre de problématiques lourdes à gérer et particulièrement une sur-occupation à l'origine de problèmes sanitaires. Dans le cadre du projet Ardoines, ce foyer pourrait faire l'objet de travaux ou être remplacé par 3 résidences sociales d'environ 150 logements chacune. L'objectif est de transformer les chambres en appartements dans le foyer actuel, et de réduire la taille des unités.



➤ L'accueil des gens du voyage

En application de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Val de Marne, approuvé le 31 mars 2003, et annulé par un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris du 4 octobre 2007, avait identifié pour la commune un besoin de 24 places. La ville de Vitry-sur-Seine possède une aire d'accueil de 24 places rue Malleret Joinville ouverte depuis décembre 2008.

➤ Personnes âgées et personnes handicapées

Quelques éléments de constat concernant notamment la demande en logement des personnes handicapées ou âgées à Vitry-sur-Seine : sur les 5 500 demandes de logements, ce public représente environ 10 % des demandes. Le taux d'occupation des **4 foyers-résidences pour personnes âgées** gérés non plus par l'association des retraités de Vitry (AREV) mais désormais par la ville est à son maximum et une liste d'attente existe. Pour d'autres, le manque d'offre de logements adaptés explique pourquoi des personnes âgées refusent de quitter leur logement alors même qu'il est devenu trop grand, inadapté ou inaccessible.

Concernant le public porteur de handicap, il est **difficile de rapprocher l'offre de la demande** malgré le travail engagé par les associations et les bailleurs pour recenser les logements adaptés existants et favoriser l'adaptation des logements. En effet, des définitions et des critères communs restent à construire pour qualifier les logements « adaptés », « adaptables » ou « accessibles ».

Personnes âgées

La ville accueille sur son territoire **un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et 4 foyers-résidences** (gérés par la ville) situés dans les quartiers centraux de Vitry-sur-Seine :

- Résidence Henri Barbusse (59 studios)
- Résidence Justin Delbos (25 studios)
- Résidence Lucien-Français (49 studios)
- Résidence Paul et Noémie Froment (65 studios et 18 F2)

Ces foyers sont destinés aux personnes autonomes qui souhaitent bénéficier de certains services : restauration collective, soins, animations et vie sociale, transport, aide à domicile,....

Concernant les 4 foyers logements que compte la ville, ils seront complètement réhabilités : davantage de confort, exigences environnementales, prise en compte de l'accessibilité. Deux projets de construction de nouveaux EHPAD sont en cours.

Le constat est celui d'un **faible nombre de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite à Vitry-sur-Seine**. Il est constaté un manque d'alternative entre le logement individuel et la structure collective pour les personnes en perte d'autonomie (personnes âgées ou handicapées).

Une volonté de la Ville est donc de développer dans les années à venir, **la création de logements adaptés avec mise à disposition de services d'aide à domicile** (mutualisation moyens humains avec auxiliaires de vie, aides-soignants, kinés, ...) **et d'activités créatrices de lien social** (activités culturelles, de loisirs, de rencontre entre locataires, avec les voisins,...) dans des locaux communs. De par leurs caractéristiques, ces nouveaux types de projets d'habitat s'inscrivent dans une logique de développement durable. A noter que la politique d'adaptation de l'habitat en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées est un des axes principaux de réflexion du **nouveau PLH (2012-2017)**.



CHIFFRES CLES

Objectif de la ville : construire durant le mandat, au moins 50 logements de ce type (adaptés aux personnes handicapées et / ou âgées)
 2011 : 1^{er} projet dans le quartier du Moulin Vert. 14 logements dans le cadre d'une opération programmée de 103 logements et d'un centre aéré

Personnes porteuses de handicap

Concernant le logement des personnes handicapées (diversité des handicaps : moteurs, psychiques,...), on recense à Vitry-sur-Seine :

- un **foyer d'hébergement**, la Résidence des Cèdres des Amis de l'Atelier (32 places)
- une **résidence accueil de l'association les Amis de l'Atelier**, ouverte en 2010 avenue La Bruyère (13 logements dont 6 places réservées pour la ville – logements autonomes pour personnes atteintes d'un handicap psychique)
- une **maison d'accueil spécialisée (MAS)** Anne et René Potier, réalisée par l'OPH, et gérée par l'association ETAI (30 places pour adultes polyhandicapés)
- deux **logements adaptés** ont été livrés dans des résidences de logements sociaux.

➤ Etudiants/Jeunes travailleurs

Lors de la réalisation du diagnostic du PLH (2005), il n'y avait pas de logements étudiants à Vitry-sur-Seine. Avant la création ZAC Concorde, on recensait plus de 400 logements étudiants dédiés aux jeunes sur la localité dont 246 gérés par des bailleurs sociaux et conventionnés. Un foyer Espacil de 246 logements (Résidence Henri Laborit), situé au 64 Boulevard Stalingrad, a été créé en 2005. La résidence les Estudines, située rue Pierre Séward depuis 2010, compte 163 logements.

Au cœur de la ZAC Concorde Stalingrad l'Association pour le logement des jeunes travailleurs (ALJT) a inauguré une **nouvelle résidence à Vitry-sur-Seine en mai 2011**. Celle-ci comporte 119 appartements dédiés aux jeunes de 18 à 30 ans en premier emploi, ou en alternance, stagiaires en formation professionnelle qualifiante... Au sein de la résidence, l'ALJT développe également des **services et un accompagnement** : aide à la recherche d'un logement pérenne, aide à la recherche d'emploi, prévention sanitaire et accès aux soins, développement de l'accès à la culture et enfin ouverture par les échanges et les loisirs.

➤ Pour les plus démunis

Deux centres d'hébergement d'urgence, gérés par l'Abej Diaconie accueillent les personnes les plus démunies (28 et 8 lits).

L'offre progresse donc pour tous les types des logements spécifiques mais reste insuffisante par rapport aux besoins.

Une politique volontariste en faveur de l'accès aux droits

Des efforts particuliers de la ville sont réalisés en **faveur de l'accès aux droits afin d'accompagner les personnes les plus fragilisées** (surendettement, coupures de gaz, d'électricité, d'eau, menaces d'expulsion...). Le service d'accès aux droits et de la solidarité de la ville de Vitry-sur-Seine est composé de différents secteurs jouant chacun un rôle essentiel en matière de lutte contre l'exclusion sociale et la précarité, et donc de développement durable :



- Le **secteur aides sociales légales** : assure les missions légales d'un CCAS⁹ à savoir celles de transmettre les demandes d'aide sociale aux administrations compétentes – *aides pour personnes handicapées, aide médicale d'Etat, aide sociale à l'hébergement,...* - d'instruire des demandes d'aides financières départementales et municipales – *aide au transport, aide aux séjours pédagogiques, aide municipale à l'énergie,...*
- Le **secteur commission de défense des familles** : sont reçus sans rendez-vous, les Vitriots en situation d'urgence sociale (familles, personnes isolées – surendettement, violences conjugales, impayés, expulsion,...) afin de leur apporter écoute, conseil, information. Ce secteur, qui n'assure ni suivi, ni accompagnement, travaille ainsi en lien avec les associations, services, et professionnels compétents afin d'orienter au mieux les personnes dans le besoin. Un *travail sur la prévention des expulsions locatives* est également mené dans le cadre de ce secteur. L'enjeu est de traiter la problématique dans sa globalité et pas uniquement sous l'angle de l'impayé de loyer.
- Le **secteur accès aux droits des migrants**
- Le **secteur handicap**

Le développement des **permanences de médiation, d'aide aux victimes, d'avocats, de conseils juridiques spécialisés et d'écrivain public en mairie ou en relais-mairie** se poursuit et a permis d'accueillir plus de **3.000 vitriots en 2010 toutes permanences confondues**. Les permanences d'écrivain public ont été doublées en 2009. Celles du conciliateur de justice ont repris en septembre 2010, après plus de cinq ans d'arrêt. La quinzaine de permanences proposées par la Ville sont gratuites.

L'un des enjeux pour l'avenir est la **création d'un lieu dédié et labellisé « Point d'Accès au Droit »**, sorte de porte d'entrée unique aisément identifiable et facilitant l'accès à ces permanences pour les usagers, permettant une qualité d'accueil améliorée, le renforcement du réseau des professionnels de l'accès au droit et de nouvelles permanences de conseils (notaires, huissiers) mises à disposition par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

Les **deux derniers secteurs** (droits des migrants et handicap), témoignant d'une **volonté politique municipale affirmée et assez unique par rapport à d'autres territoires**, sont développés ci-dessous.

a) Un engagement pour l'accès aux droits des migrants

L'engagement de la ville de Vitry-sur-Seine pour le droit des migrants est fort et mérite d'être souligné. La création de ce secteur date de 1972 sous la forme d'un Office municipal de l'immigration transformé, en 2010, en secteur « Accès aux droits des migrants ».

Les **missions essentielles du secteur, unique dans le département du Val de Marne**, sont **d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner les migrants dans leurs démarches** (droits à la retraite, demande de naturalisation, titre de séjour, regroupement familial, aide médicale d'Etat,...). Des **permanences sont assurées à l'hôtel de ville et au relais-mairie de la gare** et

⁹ Le Centre communal d'action sociale de Vitry est un établissement administratif, présidé par le Maire. L'Adjoint délégué aux affaires sociales en assume la Vice-présidence. Le CCAS est doté d'un Conseil d'Administration et intervient en faveur des : personnes âgées; personnes démunies; personnes handicapées; ressortissants étrangers.



permettent, dans un espace d'accueil confidentiel, aux migrants de connaître leurs droits, de les faire valoir et de bénéficier d'une écoute et d'un soutien. Le secteur n'accorde aucune aide financière.

Les actions du secteur consistent aussi, en lien étroit avec les associations actives dans le domaine de l'immigration, à développer des **actions de solidarité**.

La ville, en lien avec les associations du domaine (RESF, MRAP, FCPE), a organisé, le 28 janvier 2011, et pour la 6^{ème} année consécutive, une **cérémonie de parrainage d'enfants de résidents vitriots sans papiers**. Il s'agit d'un acte de solidarité, voulu par la municipalité. Son objectif est de rompre l'isolement des familles en demande de régularisation et menacées d'expulsion et de permettre aux jeunes scolarisés dans les établissements de Vitry-sur-Seine d'accéder au droit « à l'éducation, à la santé, aux loisirs, et à la sérénité d'une vie famille¹⁰ ».

b) Un engagement en faveur des droits des personnes handicapées

25 000 personnes étaient reconnues handicapées dans le Val de Marne en 2008. Parmi elles, 19 500 bénéficiaient de la reconnaissance de travailleurs handicapés et 250 enfants en situation de handicap étaient scolarisés dans le primaire et le secondaire. 1,24 % de la population percevait l'allocation adulte handicapé (AAH) ou l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). **En 2010, à Vitry-sur-Seine ce chiffre était de 1,65 %, soit 1 402 vitriots**. Il convient néanmoins d'être vigilant sur ces données dans la mesure où elles renvoient au nombre de personnes déclarées auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et qui perçoivent une allocation (et non pas au nombre réel de personnes handicapées).

Dès 2000, la ville de Vitry-sur-Seine adopte la **Déclaration des droits des personnes handicapées dans la ville** pour réaffirmer l'égalité de tous les habitants. Cette déclaration donne lieu à la création d'une **Commission consultative locale**, chargée du suivi et de la mise en œuvre de cette Charte qui proclame, pour les personnes handicapées :

- ✓ *le droit à l'information,*
- ✓ *le droit aux lieux public et de vie sociale,*
- ✓ *le droit au transport,*
- ✓ *le droit à l'éducation,*
- ✓ *le droit au travail,*
- ✓ *le droit au logement,*
- ✓ *le droit à la convivialité,*
- ✓ *le droit à un accueil de proximité.*

Cette commission s'appuie sur **4 groupes de travail** (accès aux loisirs, enfance, logement, emploi), **réunis régulièrement**, et chargés de faire des **propositions afin de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap**. Le travail est partenarial puisque chaque groupe se compose d'élus, de représentants des services municipaux, de partenaires institutionnels ainsi que d'associations représentatives.

Un **Secteur Handicap** a été créé et est doté de missions visant à coordonner les actions de la Ville en matière de Handicap : informer et orienter les personnes handicapées ; organiser des événements ; instruire des demandes d'aides (aides exceptionnelles, aides aux vacances, ...); animer et développer le réseau associatif ; piloter la commission consultative locale et ses différents groupes de travail ; gérer la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005.

¹⁰ Mensuel municipal, janvier 2011, n°71



Ainsi, la ville de Vitry-sur-Seine **n'a pas attendu les obligations réglementaires pour prendre en main cette thématique et développer des actions concrètes pour répondre aux problèmes rencontrés par les personnes touchées par un handicap.**



Les actions initiées depuis, nouvellement développées et concrétisées sont nombreuses. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté

des personnes handicapées¹¹ est venue renforcer les dispositifs déjà mis en place au niveau local mais aussi fixer des contraintes réglementaires et des délais aux collectivités en matière d'accessibilité.

Un nouveau bilan de la politique municipale du handicap a été réalisé en cette fin d'année 2011, permettant de faire le point sur les différentes avancées de la ville en la matière (liste non exhaustive) :

<p>Accessibilité de la ville (bâtiments, voirie, espaces verts, transports en commun)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Critère pris en compte dans sa globalité dans toutes les opérations d'aménagement, dont le projet urbain des Ardoines au sein de l'opération OIN • Dès 2008, réalisation de diagnostics de l'accessibilité des équipements et infrastructures communaux, de la qualité de l'accessibilité des espaces publics - achevés fin 2010 • Elaboration d'une programmation pluriannuelle des travaux (2010-2015) sur des secteurs prioritaires ; réactualisée chaque année • Budget communal annuel de 500 000 euros par an pour les travaux sur les bâtiments et 75 000 euros pour la voirie • Création en 2008 d'une Commission communale d'accessibilité (élus, associations, personnes en situation de handicap services municipaux concernés,...) pour le suivi de la programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux • Travaux de mise en accessibilité réalisés : plus d'une dizaine de bâtiments (bibliothèque Nelson Mandela, Théâtre Jean Vilar,...), 3 squares (accès, jeux pour enfants, signalétique,...) • En 2011 : Parc Joliot Curie ; EMA, Complexe sportif Gosnat, marché du 8 mai et le groupe scolaire Langevin • Voirie : des avancées importantes depuis 2004 avec places de stationnements réservées presque doublées : 85 à 155 places ; 70 traversées piétonnes équipées de feux sonores en 2011 (contre 4 en 2001)
<p>Enjeux/projets pour l'avenir = L'adoption d'un PAVE¹² est prévue. D'importants travaux restent à faire notamment au niveau de la signalétique dans la ville et dans les bâtiments communaux.</p>	
<p>L'accès aux loisirs (culture, sport, vacances)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en accessibilité des équipements culturels, sportifs, des activités de loisirs (cf. accessibilité) • EMA : cours de danse à des adultes porteurs de handicap • Aménagement du Théâtre Jean Vilar, pour le public et les artistes en situation de handicap. A noter que l'association des Maires de France d'Île de France a remis à

¹¹ Une définition du handicap dans toute sa diversité et des principes forts rappelés dans le cadre de cette loi : l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale, le droit à la compensation des conséquences du handicap, la participation et la proximité mises en œuvre par la création des MDPH ; des obligations réglementaires sont également fixées aux collectivités avec des délais de mise en œuvre notamment en matière d'accessibilité des bâtiments et de la voirie notamment sans contrepartie financière.

¹² Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics



	<p>la ville le 1er prix des « Trophées de l'innovation pour l'accessibilité » du théâtre</p> <ul style="list-style-type: none"> • La bibliothèque Nelson Mandela accessible aux personnes porteuses d'un handicap moteur, visuel ou encore auditif (CD livres en gros caractères, liseuses électroniques). De même pour les 3 Cinés Robespierre (Pass 3 ciné offerts) • Mise à disposition chaque année scolaire d'installations sportives municipales à des structures d'accueil de personnes handicapées • Aide financière apportée aux enfants et adultes handicapés pour pouvoir partir en séjours spécialisés (aide du CCAS en 2010 : 88 000 euros pour 66 séjours, contre 70 326 euros en 2007 pour 73 séjours) • Ouverture des sorties proposées aux personnes âgées aux personnes handicapées • Information des usagers sur les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap au sein des différentes associations sportives de la ville •
<p>Enjeux/projets pour l'avenir = Le projet d'envergure de création d'un centre aquatique prendra en compte la question du handicap dans toute ses dimensions (équipements, pratique d'activités en autonomie, cheminements,...)</p>	
<u>Petite enfance et enfance</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil d'enfants porteurs de handicaps en crèches et haltes garderies municipales : postes d'auxiliaires de vie créés en centres de loisirs (AVCL) en complément des postes d'auxiliaires de vie scolaire de l'Education nationale • Enfants accueillis dans les structures d'accueil de loisirs • Organisation de formations à l'attention des animateurs, directeurs de centres de loisirs, AVCL
<u>Accès à l'emploi</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un premier Handicafé en 2010 • Elaboration d'une fiche pratique sur la démarche de Demande de reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et aux interlocuteurs en matière d'insertion professionnelle • Taux d'emploi de personnes en situation de handicap de la Ville de Vitry-sur-Seine : de 5,60 % en 2011 contre 2,62 en 2006 (obligation de 6 % non atteinte) • Prestations déléguées par la Ville à des ESAT et à des entreprises adaptées (espaces verts, Sidoresto, Bibliothèque)
<u>Accès au logement</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Cf. partie précédente • Actualisation du recensement des logements accessibles et adaptés conduit en 2004 • Elaboration d'une fiche pratique à destination des usagers en situation de handicap afin de renforcer l'information relative aux aides financières mobilisables
<u>Accès aux soins et solidarité</u>	<p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre municipal de santé accessible aux personnes à mobilité réduite et aux personnes non voyantes ; visites à domicile réalisées par les infirmières du Centre • Service maintien à domicile : prise en charge de 12 personnes <p>Solidarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accord d'aides ponctuelles par le CCAS (équipement, aménagement) • Soutien financier aux associations par la ville et le CCAS (en 2010, 12 associations concernées pour un montant de 6000 €) • Le CCAS aide à la recherche d'aides financières possibles auprès des partenaires (MDPH, Région)
<u>Communication / sensibilisation</u>	<p>Communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mensuel de la ville accessible aux personnes non ou mal voyantes (version sonore en ligne sur le site internet) ; des versions en braille consultables à la bibliothèque • Un guide pratique « Mieux vivre ensemble le handicap » élaboré en 2007, existe en version braille. Une nouvelle version du guide est envisagée. • Début 2011 : page handicap du site internet de la ville remaniée pour une meilleure lisibilité de l'information • En partenariat avec les associations et les services municipaux, plusieurs manifestations organisées chaque année : la journée du Handicap, le Noël des enfants handicapés, sensibilisation au handicap lors des Fête du Lilas, le Handicafé, un Cinéville en 2010



	<p>Sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La journée « <i>Handicap : on dit cap !</i> » – Voir zoom • Fêtes du Lilas : parcours sensoriel dans le jardin des découvertes construit autour de stands dédiés aux 5 sens
--	--

<p>Mieux vivre ensemble le handicap</p> <p>Handicap guide pratique 3^e édition</p> 	<p>Droit à la citoyenneté page 7</p> <p>Droit aux lieux publics de vie sociale et de loisirs page 11</p> <p>Droit aux transports page 17</p> <p>Droit à l'éducation, à l'orientation, à l'intégration scolaire page 23</p> <p>Droit au logement, au maintien à domicile et à un accueil de proximité page 29</p> <p>Droit au travail page 35</p> <p>Les allocations, rentes et pensions page 43</p> <p>Sigles page 52</p> <p>Répertoire page 54</p> <p>Déclaration des droits des personnes handicapées dans la ville page 60</p>
---	---

Zoom : La journée Handicap : On dit cap !



La **journée Handicap : On dit Cap !** a été créée à la demande des associations représentatives des personnes handicapées. L'objectif est de **promouvoir et de faire connaître les activités et initiatives proposées par les associations du domaine du handicap**, mais aussi de « **provoquer la rencontre, d'inviter aux échanges et de lever par la même les idées préconçues sur le handicap** [...] ». Il s'agit avant tout de **dédramatiser le handicap dans une ambiance festive et favorable aux échanges, de provoquer les questions et d'apporter des renseignements aux personnes concernées par le handicap, ainsi qu'à celles qui ne le sont pas** » (Site internet Ville de Vitry). En 2011, a eu lieu la 9^{ème} édition de cet évènement rythmé par des animations, des spectacles, des performances et concerts organisés autour d'un village associatif.



Vitry, « ville amie des enfants »



Toujours dans une logique de promotion des droits, l'année **2011** a vu la labellisation de la ville de Vitry-sur-Seine, « **ville amie des enfants** », par l'UNICEF.



« Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002, « Ville amie des enfants » réunit en 2011 206 villes Françaises et un Département. Son objectif : servir la cause des enfants à travers un réseau de villes dynamiques engagées à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne, à développer la participation et l'écoute des enfants et des jeunes et à développer un esprit de solidarité internationale. Chaque année, à l'occasion de la journée internationale des droits

des enfants, les Villes amies des enfants organisent, avec UNICEF et les enfants de leur ville, une grande manifestation » (Source : <http://www.villesamiesdesenfants.com>).

Reconnue via ce label pour sa politique en faveur de l'enfance et son engagement en faveur des droits de l'enfant, la Ville de Vitry-sur-Seine a pris de nouveaux engagements pour 2011 et les années à venir pour poursuivre l'action municipale en faveur de l'enfance et de ses droits. En voici quelques exemples :

- **Aménagement, réfection d'équipements,...**
- Mise en place, fin 2011, d'un **Conseil des enfants** au sein des structures de loisirs primaires afin de mieux prendre en compte les aspirations et besoins des enfants au sein des structures. Les conseils des centres de loisirs vont élire leurs représentants pour siéger au Conseil d'enfants, qui sera constitué de 24 conseillers répartis en commissions thématiques (cadre de vie,...). Il se réunira 2 à 3 fois par an. Cette instance pourra saisir le Conseil municipal de diverses questions et inversement.
- Le nouveau **Comité des parents des centres de loisirs maternels et primaires** pour associer plus largement les parents au fonctionnement des accueils de loisirs.
- Mise en place à partir de 2011 et utilisation annuelle d'un **tableau de bord sur l'enfant dans la ville**
- Des mesures pour l'information sur l'enfance et le label « Ville amie des enfants »
- Des mesures de promotion des droits de l'enfant via notamment une meilleure diffusion de la **Convention internationale des Droits de l'enfant (CIDE)**
- Des projets en matière de **solidarité internationale**.



Prévention des incivilités et de l'insécurité

« Nombreux sont les travaux de sciences humaines ayant montré les méfaits du sentiment d'exclusion et sa transformation en comportements d'agression ou de transgression. Respecter ses concitoyens et respecter leur tranquillité nécessite avant tout de se sentir membre à part entière de la collectivité. C'est pourquoi la prévention des incivilités passe en grande partie par la construction d'une société plus solidaire et par la lutte contre toutes les formes d'exclusion. Au niveau local, des actions sont possibles dans ce sens, qui contribueront ainsi à l'amélioration du bien-être de tous et de la solidarité » (Cadre de référence du Ministère).

La ville de Vitry-sur-Seine anime des dispositifs qui permettent de contribuer à la prévention de la délinquance et à l'aide aux victimes sur son territoire, aspect indispensable pour agir sur les facteurs pouvant porter atteinte à la cohésion sociale et territoriale.

Le diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance finalisé en juin 2010 dresse un état des lieux de ces dispositifs. Ces derniers ont été abordés à plusieurs reprises dans les autres thématiques du rapport c'est pourquoi nous nous contenterons ici d'en présenter une synthèse :

Dispositifs / services / structures	Action
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - CSLPD	Installé dans le cadre du Contrat local de sécurité de 2008 Suivi assuré par le Service Vie de quartier Réuni une fois par an en plénière, mensuellement en séance permanente ; différents acteurs y sont représentés Bon outil de veille mais des points faibles sont soulignés en terme de fonctionnement qui expliquent que les conditions nécessaires à la mise en place d'actions partenariales fortes ne sont pas réunies : un enjeu de redynamisation est soulevé.
Le CUCS Ivry / Vitry (2007-2009)- Prolongation jusqu'en 2014	Volet prévention de la délinquance (accès aux droits, actions de prévention, d'éducation, de soutien aux familles, soutien à la parentalité, relais-mairie...)
La Gestion urbaine de proximité	La gestion urbaine de proximité vise à améliorer de manière durable la qualité de vie des habitants afin de renforcer l'attractivité des quartiers ou des ensembles d'habitat concernés (aménagement d'espaces extérieurs, création ou réfection d'aires de jeux, intervention dans des cages d'escaliers dégradées...)
Le lieu écoute parents	<i>Cf. partie dédiée</i>
Le programme de réussite éducative	25 % du budget annuel alloué à l'enfance et à l'éducation. Cf. partie dédiée
Service vie de quartier	Rôle clé des relais-mairie en matière d'accès aux droits Les conseils de quartier : appui au CLSPD pour recueillir les inquiétudes des habitants en matière de sécurité (questions régulièrement abordées par le Vitriots : cadre de vie, rupture du lien intergénérationnel, accès aux droits et aux administrations)
Service jeunesse	<i>Cf. partie dédiée</i>
Service retraités	Fragilité particulière des personnes âgées face à la délinquance. Problème d'isolement des personnes âgées
La police municipale	Créée en 2003.

Le diagnostic partagé réalisé à Vitry-sur-Seine finalisé en 2010 doit aujourd'hui servir de support à la définition d'une stratégie actualisée de prévention de la délinquance.



Vitry-sur-Seine, ville solidaire et de paix

Le développement durable se base sur une solidarité active certes entre générations, mais aussi entre groupes communautaires, entre pays développés et pays en développement ou émergents.

La coopération décentralisée doit permettre de construire de réelles relations de partenariat et d'échange entre collectivités, visant au renforcement de la démocratie et à un développement local respectueux de la dignité humaine et de la transmission des ressources aux générations futures.

a) « Ville messagère de la paix »

Si l'action en faveur du développement durable vise à la cohésion sociale, territoriale, entre les générations, il est un aspect souvent oublié : celui de la **solidarité internationale** dans laquelle toute collectivité a un rôle à jouer.



Depuis 1925, Vitry-sur-Seine a toujours témoigné de sa **solidarité et active en faveur de la paix et de l'entente entre les peuples**. Cette histoire se perpétue aujourd'hui sous différentes formes.

Depuis 2000, Vitry-sur-Seine est « **Ville messagère de la paix** » de par :

- son association à la décennie de culture de paix¹³ initiée par l'ONU
- et sa valorisation de la Déclaration de l'Unesco relative à une culture de la paix en lien avec de nombreuses associations locales.

La ville est adhérente de **l'Association française des communes, départements et régions pour la paix**, branche française de l'association internationale des Maires pour la paix et milite ainsi contre le développement des armes nucléaires.

Chaque année, un **plan local d'actions pour une culture de la paix est mis en œuvre** : Journée de la Déportation (avril) ; Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage (10 mai) ; Accueil d'enfants Sahraouis pendant l'été dans les centres de loisirs et de vacances ; Commémoration de 1945 : mise en évidence de faits de résistance et du devoir de mémoire ; Journée internationale de la paix (21 septembre) ; Journée des Droits de l'enfant (20 novembre).

b) Le jumelage

Dans le but de favoriser **la découverte réciproque de cultures et de modes de vie différents**, la ville de Vitry-sur-Seine est jumelée avec les villes de Burnley, en Angleterre, Kladno, en République Tchèque, et Meissen, en Allemagne. Les Comités de jumelage permettent la réalisation d'activités, de voyages, d'échanges dans le cadre de délégations de différentes natures : professionnelles, culturelles, sportives, étudiantes...



¹³ Selon la définition des Nations Unies, la culture de la paix est un ensemble de valeurs, attitudes, comportements et modes de vie qui rejettent la violence et préviennent les conflits en s'attaquant à leurs racines par le dialogue et la négociation entre les individus, les groupes et les Etats



c) Coopération internationale

Vitry-sur-Seine développe, depuis 1990, une politique de **coopération Vitry/Mali** (région de Tombola). Cette solidarité, basée sur l'aide matérielle et la formation, a notamment permis l'ouverture d'écoles et de centres de santé, la création de réservoirs d'eau et d'un système d'irrigation... Depuis septembre 2006, la ville apporte également son soutien à la **commune de Riit, au Liban**. Une association vitriote pour la reconstruction et le développement de la commune de Riit et de ses environs suite à des bombardements a été créée le 6 mars 2007. Des actions de coopération et de codéveloppement sont également menées avec **Jéricho en Palestine**.



Projet porté par le collège Rabelais dans le cadre d'une semaine de sensibilisation à la non-violence. Les 429 élèves de l'établissement ont formé le mot "paix" dans le parc des Blondeaux.

Lutte contre la fracture numérique



Afin de lutter contre la fracture numérique (inégalités d'accès aux technologies de l'information et de la communication d'un point de vue des

équipements/infrastructures à disposition mais aussi d'un point de vue de la formation, des connaissances,...), la ville de Vitry-sur-Seine met en œuvre de nombreuses actions, valorisées par **l'obtention du Label Ville Internet 4 arobases**.

L'**Association des Villes Internet** remet chaque année, depuis 1999, le Label " Ville Internet " aux communes qui mettent en œuvre une politique significative en matière de démocratisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de leurs usages citoyens. Ce Label (symbolisé par un panneau de 1 à 5 arobases) apporte différents bénéfices à la collectivité :

- L'opportunité d'auto-évaluer sa politique Internet globale
- La reconnaissance de l'engagement de la collectivité en ce sens
- La possibilité de se comparer avec les autres collectivités à l'échelle nationale
- La visibilité de la politique TIC auprès des citoyens par l'affichage des panneaux aux entrées de ville, dans les documents de communication...
- Un outil pour l'attractivité du territoire.

En 2011, la ville de Vitry-sur-Seine fait partie des 29 villes qui détiennent le Label 4 arobases sur les 303 Villes Internet en 2011 (25 villes ont le Label 5 arobases). Cette labellisation prend en compte différents critères, dans lesquels la ville de Vitry-sur-Seine a su développer des actions :



Vie pratique / quotidienne

- Le développement d'espaces publics numériques : dans toutes les écoles primaires et dans certains lieux publics
- La formation grâce à des cours de promotion sociale d'initiation à l'informatique
- Le site internet de la Ville comme vecteur d'information quotidienne (4 annuaires en ligne : équipements, entreprises, associations et œuvres d'art dans la ville, une carte interactive ...)
- Un dispositif de petites annonces et d'échanges de services en ligne (co-voiturage...) sur ce même site
- Une version spécifique de consultation par mobile du site internet de la ville
- L'accès à des outils de démarches administratives en ligne (formulaire, inscription, demande d'aides...)
- ...

Vie culturelle / éducative

- La mise en réseau haut débit et l'équipement matériel et logiciel des établissements scolaires
- La mise en réseau de la communauté éducative (extranet, espace numérique de travail)
- L'accompagnement des publics scolaires à l'utilisation d'Internet (éducation critique,)
- Un annuaire des lieux culturels de la ville et l'agenda culturel de la ville en ligne
- La mise à disposition de lieux dédiés à la création multimédia (écoles d'art plastique : photo, vidéo et multimédia artistiques...)
- Une politique de numérisation du patrimoine (muséographie, images numérisées...)
- ...

Vie privée / sociale

- Une Charte d'utilisation d'Internet
- Une plate-forme de rencontre et de mise en réseau des habitants (réseau social, wiki...)
- L'agenda des activités sportives et de loisirs (en ligne ou sur ordiphone)
- Le paiement en ligne d'activités de loisirs
- ...

Vie politique / citoyenne

- Des aides à l'équipement et des tarifs aménagés pour les publics en précarité
- Un dispositif de recyclage et/ou de don du matériel informatique
- Des actions d'insertion par le numérique dédiées aux publics en précarité (ateliers d'initiation, alphabétisation, soutien scolaire, écrivains publics)
- L'implication des bailleurs dans l'accès aux usages du numérique dans le logement social
- La mise à disposition d'espaces physiques ou virtuels pour le travail associatif
- La formation des associations à l'utilisation des TIC
- L'accès au compte-rendu des décisions et grands projets (budgets, documents...)
- L'utilisation des TIC par les élus dans la relation aux habitants (mail, blog, débat en ligne)
- ...

Vie professionnelle / économique

- L'information sur les aides à la création d'emplois pour les entreprises
- La mise en réseau des structures d'aide à l'emploi (Pôle Emploi, Maisons de l'Emploi...)
- Une Bourse à l'Emploi local en ligne
- Une plateforme de services aux entreprises (hébergements des sites, visio-conférence...)
- ...

Organisation / gouvernance

- La maintenance et la gestion du parc informatique
- Le recyclage du matériel informatique et/ou sa donation à des programmes associatifs
- L'animation d'un intranet, extranet ou SIG pour la collaboration entre les services
- L'existence d'un schéma directeur des systèmes d'informations de la collectivité



- La coordination du réseau des lieux d'accès publics à Internet
- Le recours à des plateformes sécurisées pour les échanges entre administrations
- ...

Zoom : les lieux publics d'accès à internet

Voici les principaux lieux publics d'accès à Internet :

- **Service municipal de la jeunesse** : Point cyb, 10 postes informatiques
- **Bibliothèque** : 12 postes informatiques - Des ateliers multimédia sont organisés pour les adultes et enfants sur 2 demi-journée par semaine : découverte de l'ordinateur, internet, initiation à la bureautique, messagerie. Postes en libre-accès
- **Maison de la vie associative** : 3 postes
- **Exploradôme** : 12 postes et 20 portables en complément dans l'espace multimédia ; Consultation libre, ateliers, stages et formations, allant de l'initiation au perfectionnement des outils numériques, sont proposés pour tous types de publics
- **Centre social des Portes du Midi** : 7 postes. Des séances d'initiation à l'informatique sont organisées les lundis soir et mardis matin (sur inscription). Un accès libre est organisé le mardi de 11h30 à 12h30
- **Mission locale** : 8 postes. Accès libre pour les jeunes inscrits à la Mission locale et dans le cadre des ateliers de recherche d'emploi les lundis et mercredis après-midi
-

Par ailleurs, voici d'autres outils proposés par la Ville :

- lors des **cours municipaux de promotion sociale**, la Ville propose gratuitement à tous les vitriots des sessions d'initiation à l'outil informatique
- la ville accueille depuis 2010 durant la période estivale **l'opération NAVITIC**, initiation gratuite à l'informatique pour les personnes résidant dans les quartiers prioritaires de Vitry-sur-Seine, en lien avec le Conseil régional d'Ile-de-France et l'association CEFIM
- Accueil et Vie sociale des Retraités : il existe un **projet de création de cyberespaces dans les foyers logements et le foyer loisirs d'Ambroise Croizet** permettant l'initiation et l'apprentissage de différents logiciels. Pour cela, un animateur multimédia sera recruté.



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations »

Forces identifiées

La mise en œuvre d'une politique de cohésion sociale transversale : habitat, développement économique, citoyenneté, réussite éducative...

Une politique municipale en faveur d'une mixité sociale dans la ville grâce au maintien de 40% de logements sociaux sur l'ensemble du territoire et au développement des logements spécifiques dans la ville (personnes âgées, en situation de handicap, étudiants...)

Des dispositifs d'entretien et de réhabilitation du logement social visant le bien-être des habitants (GUP, AMAC, programme social thématique,...)

D'importants services déployés par la ville en faveur de l'accès de tous aux droits, et notamment en direction des migrants (service unique dans le département) et des personnes handicapées (Déclaration des droits des personnes handicapées dans la ville, groupes de travail,...)

La labellisation de la collectivité « Ville amie des enfants » et les actions menées en faveur de leurs droits

Les dispositifs en faveur de la prévention des incivilités et de la délinquance

L'engagement de la ville en faveur de la paix et de la solidarité internationale

Le développement de l'accès aux technologies informatiques et internet de manière transversale au sein de la ville (culture, éducation, social...) : Label Ville Internet 4 arobases

Synthèse des enjeux

Poursuivre les efforts en faveur de l'accessibilité de tous dans la ville, notamment en développant le logement en direction des personnes âgées et handicapées dans une logique d'alternative aux logements individuels et aux structures collectives pour personnes en perte d'autonomie

Poursuivre le maintien de la proportion existante de 40% de logements sociaux en réponse à la demande de logements sociaux

Poursuivre les efforts en faveur d'une amélioration du repérage des situations de vacance des logements

Renforcer l'action en faveur de l'accès aux droits via la création d'un « Point d'accès aux droits »

Valoriser, auprès du plus grand nombre, les travaux réalisés dans le cadre des labels/dispositifs « Ville amie des enfants » et « Ville messagère de la paix »

Développer l'accompagnement des jeunes en situation de précarité

Renouveler la stratégie locale de prévention des incivilités et de la délinquance

Indicateurs identifiés

Nb de demandes de logements sociaux en attente

Rapport entre l'offre et la demande de logement spécifiques

Part des logements sociaux dans le parc total de logements

Part des logements spécifiques, par type, dans le parc total de logements

Nb d'heures d'insertion effectuées grâce aux clauses d'insertion

Nb de Vitriots accueillis, orientés et aidés dans le cadre de politique municipale d'accès aux droits

Evolution du Nb de postes informatiques en libre accès à l'échelle de la ville



L'épanouissement de tous les êtres humains

Contexte de la finalité : « L'épanouissement de tous les êtres humains »

« Si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures » à assurer leur propre épanouissement (ainsi que l'énonce le rapport Brundtland).

Afin que chacun puisse poursuivre ses aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, s'ils le sont bien plus souvent dans les populations des pays développés que dans les pays en développement, ils ne le sont néanmoins pas équitablement au sein de la population française. Chacun devrait pouvoir accéder aux biens et services essentiels : eau, nourriture, santé, éducation et logement dans un environnement sain. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement de tous les êtres humains suppose que l'on s'adresse aussi à l'être d'émotion, en lui permettant de participer à la transmission et à l'enrichissement du patrimoine essentiel de l'humanité qu'est la culture. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable véritablement humain. La préservation de la richesse et d'une diversité culturelles respectueuses de l'intégrité de chacun doit donc figurer parmi les priorités du projet de développement durable.

Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à réinvestir et à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative (débat publics, conseils de développement, forums...). Cette forme de démocratie, plus proche des citoyens, permet aux habitants et aux acteurs locaux de donner collectivement un sens aux projets qui intéressent leur territoire et leur confère une meilleure autonomie face aux aléas qui affectent leur vie.

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement dans les meilleures conditions, tout en les accompagnant dans l'expression de leur passion ».

Dans l'**action territoriale**, voici comment peut se décliner la contribution à cette finalité :

- *Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé...*
- *Education et formation tout au long de la vie*
- *Lutte contre la pauvreté, Lutte contre toute forme d'exclusion*
- *Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies,...)*
- *Accès de chacun à une éducation de qualité*
- *Parité et égalité professionnelle*
- *Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité*
- *Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics*
- *Gouvernance et démocratie participative*
- *Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité*
- *Participation des habitants et des usagers*

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de Référence, 2006



Des services et le soutien aux initiatives pour l'épanouissement de tous

Les initiatives et structures œuvrant pour un épanouissement de tous étant nombreuses à Vitry-sur-Seine, le schéma suivant a vocation à en présenter un aperçu synthétique :

→ *en italique, les structures non communales*

Petite enfance :

- 5 crèches multi-accueil municipales
- 4 crèches gérées par le Conseil Général 94
- 4 haltes garderies
- 2 relais assistantes maternelles
- 2 PMI (Protection Maternelle Infantile) municipales
- 3 PMI départementales

Enfance et Jeunesse :

- 21 centres de loisirs maternels
- 3 ludothèques
- 9 centres de loisirs primaires
- 3 centres de quartiers primaires (6-12 ans)
- 2 centres de quartiers mixtes (10-15 ans)
- 6 centres de quartiers préados (12-15 ans)
- 3 centres de vacances enfants
- 1 maison familiale
- 1 Maison de la Jeunesse (SMJ)

Structures spécialisées :

- 1 centre municipal de santé
- 1 EHPAD
- 1 CMPP
- 1 CMP
- 1 Institut Médico-Educatif
- 1 ITEP
- 1 ESAT
- 2 foyers de l'enfance départementaux

Enseignement :

- 23 écoles maternelles
- 21 écoles élémentaires
- 8 collèges
- 1 collège privé
- 1 unité de formation pour les Apprentis
- 3 lycées professionnels
- 2 lycées d'enseignement général
- 1 IUT
- 1 lycée privé

Lieux ressources :

- 1 Lieu Ecoute Parents Enfants
- 1 Point Accueil Ecoute Jeunes
- 1 Maison de la Vie Associative
- 2 Centres Sociaux
- 1 Maison des projets

Equipements sportifs :

- 1 palais des sports
- 10 gymnases ou complexes sportifs
- 1 skate-parc
- 6 stades
- 1 piscine
- 2 bassins scolaires
- 1 patinoire
- 11 kms de pistes cyclables

Equipements culturels :

- 1 médiathèque
- 1 antenne bibliothèque au Port à l'Anglais
- 1 BCD à Anatole France
- 1 bibliobus
- 1 centre culturel
- 1 théâtre municipal
- 2 théâtres associatifs
- 1 cinéma municipal (trois salles de projection)
- 1 Ecole Municipale artistique (conservatoire – académie de danse – arts plastiques)
- 1 Pôle musiques actuelles
- 1 Musée d'Art Contemporain (MACVAL) départemental
- 1 musée scientifique : Exploradôme
- 1 galerie municipale



- a) Des équipements et services liés à l'enfance et à la jeunesse développés et de qualité mais ne pouvant absorber toutes les demandes

La ville de Vitry-sur-Seine développe une **politique d'envergure pour accompagner l'effort d'éducation des familles et lutter contre les inégalités sociales.**

Plus de **24 % du budget de la ville est consacré à l'enfance et à l'éducation**, traduisant ainsi l'engagement de la municipalité en la matière. En 2009, la dépense éducative par enfant s'élevait à environ 2 130 euros par enfant scolarisé. La progression enregistrée est de 6,5 % par rapport à la mandature précédente.



La ville vise pour principaux objectifs la satisfaction des usagers dans les services proposés (centres de loisirs, centres de vacances, ludothèques,...), le coût raisonnable de ces derniers et le respect d'une concertation avec les familles et les partenaires. Un **réel travail transversal et participatif** est mis en œuvre, tel que l'implique toute démarche inscrite dans une logique de développement durable.

Les activités proposées au sein des différentes structures de loisirs émanent des orientations du Projet Educatif Local. Celles-ci servent de base à l'élaboration, pour chaque structure d'accueil, d'un projet pédagogique duquel découle un projet d'activités (pour l'année scolaire et pour les vacances).

Zoom : les centres de loisirs de quartiers

Une spécificité des structures d'accueil de la ville de Vitry-sur-Seine est celle des Centres de loisirs de quartiers. L'ambition est, via la mise en place de **structures à destination des enfants et pré-adolescents au sein des quartiers**, d'allier à un **rôle éducatif** une **démarche préventive** (délinquance, conduites addictives,...). Des activités d'éveil, d'aide aux devoirs, d'ouverture sur l'extérieur sont menées, avec un partenariat de proximité avec les structures culturelles, sportives, les associations de locataires,... Ces centres sont principalement ouverts le soir en période scolaire, et en journée le mercredi et durant les vacances scolaires.

Des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ouverts sur l'extérieur et riches en animations



Les **structures d'accueil de l'enfance et de la jeunesse** organisent ou participent chaque année à des initiatives importantes : Le carnaval des centres de loisirs maternels, Les Fêtes du Lilas, La journée nationale des droits de l'enfant, le Cross des Blondeaux, les Olympiades,... En 2011, ces manifestations ont à nouveau permis de réunir enfants et jeunes des centres de loisirs, parents et vitriots pour un épanouissement de tous.

Les **ludothèques** sont une autre illustration de la politique de la ville en faveur de l'épanouissement de tous. Ouvertes aux enfants jusqu'à 10-12 ans accompagnés d'un parent, elles sont des espaces ludiques dédiés au plaisir du jeu en famille. Leur objectif est de favoriser la parentalité, la socialisation de l'enfant et les échanges intergénérationnels. En 2010, 452 familles adhérentes sont venues régulièrement et 7 128 passages d'enfants ont été enregistrés.



Les ludothèques mènent des **actions « extérieures »** (« ludothèques hors les murs » : parcs, cités,...) en vue **d'aller au-devant des populations les plus isolées, peu familières des structures municipales**. La promotion des ludothèques passe ainsi par leur intégration aux initiatives de type Fête de l'enfance, Journée des droits de l'enfant,...évoquées précédemment. Pour faciliter cette démarche de proximité, un important travail partenarial est mené avec les centres sociaux, les PMI, ...

Afin d'aller plus loin dans cette logique de proximité et d'accès pour tous, le nouveau **contrat Enfance-Jeunesse, en cours d'élaboration (2011 – 2014)**, présentera une action nouvelle visant à la création d'une **ludo-mobile**. L'objectif étant de permettre aux quartiers dépourvus en ludothèques de profiter d'un espace, inoccupé en journée scolaire, destiné aux assistantes maternelles et aux familles pour jouer avec leur enfant.



L'implication de la ville en faveur de l'épanouissement de tous se traduit aussi par des **aménagements ou des constructions de locaux adaptés pour les centres de loisirs**, par un effort conséquent en faveur des **personnels d'animation avec des plans de formation et de résorption de l'emploi précaire**. Enfin, **l'adaptation des tarifs aux ressources de chacun** (grilles de quotients familiaux) est un élément majeur de la politique municipale.



Des **activités spécifiques** sont mises en place dans le cadre de l'ensemble des structures d'accueil (accueil du matin, en journée, du soir, sur le

temps des vacances scolaires, les mercredis,...) via la définition de projets d'animation. La **diversité des thématiques abordées est encouragée** puisque dans les différents centres, 6 grandes catégories d'activités ont été définies : lecture et écriture, sciences et nouvelles technologies, activités de plein air, activités sur l'environnement et le cadre de vie, activités d'expression et activités physiques et sportives.

Pour cela, les **structures d'accueil enrichissent leur offre d'activités grâce à l'intervention d'intervenants extérieurs** (plasticien, musicien, diététicienne,...), grâce à des **actions partenariales** avec des structures municipales, des associations,...: sensibilisation au livre avec l'association Access, actions intergénérationnelles avec les résidences du troisième âge, actions solidaires avec les Resto du Cœur, sensibilisation aux arts plastiques, à la danse et à la musique grâce aux Ecoles municipales artistiques, sorties régulières dans les structures culturelles (bibliothèques, théâtre, galerie municipales, ludothèques,...) et sportives (patinoire, piscine,...), des sorties à l'Exploradôme, dans des musées à Paris,....

Malgré **le fort engagement de la ville en matière de création de nouvelles places d'accueil collectif**, le constat est celui d'un déficit encore important en matière d'**accueil du jeune enfant**.



Une analyse territoriale menée en 2008 par le Conseil général fait état d'une **« tension forte »** sur quelques villes dont Vitry-sur-Seine. Ce rapport conclut qu'« *il s'agit en conséquence d'un territoire d'action*

prioritaire en termes de développement du nombre de places d'accueil ».



L'ouverture des crèches E. Triolet et O. de Gouges en 2012 et 2013 (90 places supplémentaires) au cœur du quartier Balzac rénové permettra d'atteindre le taux moyen de couverture départementale en nombre de places d'accueil collectif. Une autre problématique est cependant posée dans le même temps : « *la stagnation du nombre de places auprès d'assistantes maternelles masque l'effort consenti d'accélération de cette programmation d'équipements et dessert le taux de couverture sur l'ensemble des modes d'accueil à Vitry qui reste insatisfaisant* ».

Considéré par les familles comme trop onéreux, il est constaté sur Vitry-sur-Seine un **nombre important de places non pourvues auprès des assistantes maternelles**. Un travail reste donc à mener pour soutenir ce mode de garde essentiel.

Une autre structure de 60 places est prévue en fin de mandat.

b) Un service jeunesse tourné vers l'accompagnement de projets

Le service municipal de la jeunesse est un **lieu ressource pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans**. L'objectif premier de son action est de **favoriser l'accès des jeunes à la citoyenneté**. Son accompagnement prend des formes multiples au regard, d'une part, de la diversité des publics concernés et d'autre part, des situations rencontrées. A noter que le service intervient davantage dans une logique d'accompagnement des jeunes et de leurs projets que dans une logique d'animation.

Le **service est organisé par secteurs gérés par des conseillers jeunesse** : point information jeunesse, Point Cyb, vie scolaire et étudiante, vie locale et associative, vacances, sport et loisirs. Ce service fonctionne de manière transversale avec des services municipaux, des associations ainsi que des partenaires institutionnels (Etat, Région, Conseil général,...) et d'autres communes. Il permet d'apporter une aide diversifiée aux jeunes et d'agir en faveur de leur épanouissement. En 2010, ce sont 8 711 passages de jeunes entre 18 et 25 ans qui ont été enregistrés.

Le constat réalisé sur Vitry-sur-Seine mais aussi dans beaucoup d'autres villes est celui de la **difficulté de toucher les jeunes sur les aspects de participation à la vie communale (ils sont davantage touchés via des pratiques – sportives, culturelles,...)**.

Zoom : labellisation d'un Point Cyb en 2011

Un Point Cyb, au sein du service jeunesse, a été labellisé en 2011. Son rôle est d'animer différents **temps d'initiation aux multimédias, de faciliter l'accès à la culture, aux domaines artistiques et aux nouvelles technologies, d'initier les jeunes aux différents outils des techniques de l'information et de la communication et de réduire la fracture numérique**. Composé de 10 postes informatiques, il permet l'organisation, en premier lieu pour les 12-25 ans, de 7 ateliers gratuits : montage vidéo numérique, création de site internet, modélisation 3D, photo numérique, musique assistée par ordinateur, traitement de texte, utilisation des services internet, gestion des systèmes opératoires d'ordinateurs.

c) Une attention forte portée au soutien à la parentalité



L'axe fort de ce soutien à la parentalité de la part de la Ville de Vitry est celui de l'« **implication des parents** ». Les structures permettant de concrétiser cette implication sont notamment les suivantes :

- **Pour la petite enfance** : des lieux d'accueil enfant parent (LAEP) permettent d'échanger sur les problématiques parentales, de rompre l'isolement, et de favoriser une première



socialisation. Les accueillants sont des psychologues, des psychomotriciens et des éducateurs de jeunes enfants

- **Les ludothèques**, décrites plus haut, offrent également un espace privilégié de partage et d'échanges autour du jeu
- **Le lieu écoute parents (LEP)** : lieu gratuit, anonyme et confidentiel. L'équipe propose depuis 2002, un accueil sur place, avec ou sans rendez-vous, ainsi qu'une écoute téléphonique. Des projets sont également montés tout au long de l'année avec des rencontres-débats associant intervenants spécialisés sur différents thèmes.

L'année 2011 est une année de réflexion sur un nouveau projet de service pour le lieu écoute parents lequel doit voir évoluer son fonctionnement afin de mieux s'adapter aux attentes et aux besoins de la population. L'idée est de créer une **structure globale et identifiée** proposant à la fois un lieu de parole pour les parents, des ateliers contes/cuisine, un accueil collectif parents/enfants...et de regrouper tous les acteurs intervenant dans le champ de la parentalité.

d) Le droit aux vacances pour tous

Le programme municipal de 2008 affirme à nouveau la volonté forte de la ville **d'accompagner les Vitriots dans leurs temps de loisirs et de vacances**. Le droit aux vacances pour tous est ainsi porté par la ville, particulièrement pour les personnes ne pouvant s'offrir de vacances. Cet engagement se traduit de différentes manières :

- l'adhésion de la ville à **l'association Vacances Voyages Loisirs**, prestataire de l'ensemble des séjours de la ville de Vitry-sur-Seine. L'objet de cette association est d'offrir des vacances collectives et familiales aux enfants et ados âgés de 4 à 18 ans
- la ville est propriétaire de **4 centres de vacances**
- la ville déploie une **politique tarifaire** et s'est engagée, dans le cadre d'une convention avec la CAF, à mettre en **œuvre l'aide aux vacances des enfants et des familles**.



Différents types de séjour sont mis en place et prennent en compte **l'évolution des besoins et attentes des enfants et des familles** (séjours linguistiques pour les 12-14 ans, vacances familiales, mini-séjours dans le cadre des centres de loisirs). Des mini-séjours d'une durée de 5 jours sont proposés tous les ans aux 5-6 ans durant les vacances scolaires par les centres de loisirs maternels (2011 : 40 enfants partis dans les Charentes). Par ailleurs, le service « Accueil et Vie sociale » a la charge de proposer aux retraités des activités qui correspondent le mieux à leurs désirs dont des opportunités de séjours. En 2010, 322 retraités ont bénéficié des différentes sorties, et 157 retraités sont partis en vacances ou en week-end avec des tarifs adaptés à leurs ressources.

e) Services, soutien et activités pour les seniors

Le développement durable est indissociable de trois grands sujets concernant les seniors : la prise en charge des personnes qui en ont besoin, la prévention et l'anticipation des effets du vieillissement mais aussi la place de seniors dans la société. La prise en charge de ces questions est décrite plus bas, à travers les dispositifs mis en place par la ville de Vitry-sur-Seine.



Différents services municipaux offrent des activités, soutiens et services aux seniors de Vitry-sur-Seine en vue de les accompagner vers un « *bien vieillir* ».



En voici quelques illustrations :

Maintien à domicile	Mise à la disposition, par la ville, auprès des personnes âgées plus ou moins dépendantes ou malades et handicapées, de personnel chargé de faciliter leur maintien à domicile (aide dans les actes de la vie quotidienne) Service fonctionnant le week-end et les jours fériés – Progressivement renforcé pour permettre des interventions auprès de 380 personnes en 2011 Mission de portage de repas à domicile étoffée et un service « menus travaux » créé en 2008
Logement des personnes âgées	Ville gestionnaire des 4 foyers-résidences présents sur le territoire communal et des activités proposées au sein de ces foyers
Loisirs	Un programme d'activités de loisirs à destination des seniors est élaboré : cours d'anglais, sorties, activités sportives, culturelles, repas offerts par la municipalité, ... Ce service permet aux plus démunis de partir en vacances : une brochure "Vacances des retraités" présente toutes les destinations ainsi que les tarifs appliqués prenant en compte les ressources de chacun. 13 000 personnes âgées ont été accueillies dans les activités de loisirs et plus de 16 000 personnes aux repas d'été et de Noël ou ayant bénéficié du colis. Conférences mensuelles à l'attention des retraités Carte sportive , valable 1 an : permet de pratiquer gratuitement la natation, la musculation et de bénéficier de conseils pour la forme et le bien-être. Elle permet aussi de bénéficier de tarifs préférentiels pour le tennis et le patinage
Information	Guide pratique "Bienvenue à Vitry-sur-Retraite" : élaboré par la ville, il vise à : <i>« prévenir les bouleversements d'organisation sociale et démographique à venir du fait du vieillissement de la population et de l'accroissement de la dépendance en apportant aux personnes qui entrent en retraite et qui doivent préparer ces étapes de leur vie future l'ensemble des informations pratiques nécessaires »</i> Destiné à accompagner les plus de 60 ans vers le "bien vieillir", ce guide informe sur l'accès aux loisirs, sur les soins et la santé, sur les prestations possibles, sur les dispositifs de maintien à domicile, ...

f) Sports et loisirs pour tous

« La pratique sportive, l'accès aux loisirs, et la participation à la vie associative ne sont pas seulement des facteurs d'épanouissement de l'individu. Ils contribuent également, par la convivialité générée et les valeurs véhiculées, à favoriser l'ouverture vers et la connaissance de l'autre et à développer ou renforcer la cohésion sociale. La prise en considération des besoins des générations futures et de l'intérêt collectif sous-jacents à la notion de développement durable suppose l'acquisition, chez chacun, et notamment chez les jeunes, d'une aptitude à vivre ensemble. Cette aptitude peut être acquise, dans le cadre d'engagements sportifs, de loisirs, d'actions associatives et collectives ».
(Source : Cadre de référence du Ministère).

La pratique sportive au quotidien est organisée par la vie associative en partenariat étroit avec la Ville. L'accès au sport pour tous fait partie intégrante des facteurs d'épanouissement à la fois individuel et collectif. Pour faciliter le développement des activités et de l'accès au sport, la Ville met à disposition du monde associatif des équipements et du matériel. Concernant la piscine et la patinoire, l'encadrement est quant à lui municipal. Ces dernières années, l'accent a été mis sur **l'aménagement**



de terrains de proximité équipés (paniers basket, tables ping-pong, terrains de foot,...) fréquentés par les 12-15 ans.

La ville organise/participe à des manifestations, à destination des jeunes mais pas seulement, qui permettent de valoriser la pratique sportive auprès du plus grand nombre mais aussi de véhiculer des valeurs de solidarité et d'égalité :

- « **Été sportif** », organisé avec le service jeunesse : il permet aux 15-25 ans de pratiquer de nombreuses activités sportives encadrées, à titre gratuit, du lundi au jeudi de 18 à 21h
- **Les Jeux du Val de Marne** : manifestation durant 15 jours, destinée aux écoles élémentaires. Les activités sont encadrées par des animateurs sportifs municipaux et la ville en a fait un élément fort en faveur du handicap, avec des activités adaptées aux enfants porteurs de handicap et de nombreux ateliers de sensibilisation
- **L'Humarathon** : organisé tous les ans en avril en partenariat avec la Ville d'Ivry, il s'agit d'une course caritative au profit du Secours populaire
-



L'action de la ville pour un accès de chacun à une éducation de qualité

Des **moyens sont mis à disposition des écoles par la ville** afin d'accompagner l'accès de chacun à une éducation de qualité. Une **dotation municipale de 39 euros** est accordée pour **un élève en élémentaire** et une dotation de **31,5 euros pour un élève de maternelle**.

De plus, la ville participe au financement **des classes d'environnement** dont la participation des familles est soumise au quotient familial. Afin d'aider les familles, une facturation est établie après le séjour et payable en trois fois. Des chèques classes environnement sont également attribués afin d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires occasionnés par le séjour.

CHIFFRES CLES

Année scolaire 2010-2011 :
 6 classes maternelles, soit 129 enfants
 46 classes élémentaires, soit 940 enfants qui sont parties en classe d'environnement pour un budget de 920 000 euros.

Classes d'environnement

Ecoles maternelles :

Chaque année, les enfants de six classes de grande section partent une semaine en classe d'environnement dans le centre de vacances de Tannere, dans l'Yonne. Ces séjours sont financés en grande partie par la Ville

Ecoles élémentaires :

Tous les ans, les élèves d'un niveau de classe de chaque école partent en classe d'environnement. Les séjours peuvent se dérouler dans un centre de vacances municipal (Tannerre, dans l'Yonne, Méaudre en Isère, ou La Croix-Valmer, dans le Var) ou dans un centre géré par l'association Vacances Voyages Loisirs. Ces séjours sont financés en grande partie par la Ville.

Le Centre de la Peyre en Charentes peut désormais accueillir des classes sur la thématique spécifique de la découverte de la biodiversité, et ce, dans le cadre d'un partenariat avec l'association Charente Nature.

A noter que les classes environnement ne sont pas encore des classes « développement durable » : une première initiative mais pas de généralisation.





Tous les petits
génies de Vitry
profitent
des nouvelles
technologies.

 vitry-sur-seine

La ville met à disposition des écoles des autocars pour les sorties scolaires (cars municipaux et de location) : 150 sorties pour les maternelles, et 243 sorties pour les élémentaires par an. La ville a également équipé **20 salles informatiques en élémentaire et 6 salles en maternelles avec accès à internet** et des ordinateurs portables et vidéoprojecteurs ont été acquis. 7 écoles maternelles disposent également de matériels informatiques. Le **budget annuel consacré à l'équipement informatique des écoles s'élève à 115 000 euros** et s'inscrit dans une logique de lutte contre la fracture numérique.

La ville participe également aux projets de l'Education nationale telle la prévention routière et l'acquisition des ouvrages lus par les élèves dans le cadre du Prix littéraire.

Par ailleurs, plus de 8 millions d'euros sont investis annuellement pour **l'entretien et la modernisation du patrimoine scolaire** (mise aux normes de sites de restauration, travaux au sein d'écoles, ...). **D'ici la fin 2011, l'ensemble des écoles sera équipé de mobilier de restauration anti-bruit.**

Une **politique de soutien scolaire** est également menée par la ville : des études dirigées sont organisées par la ville au sein des écoles entre 16h30 et 18h. Un enseignant volontaire (ou un étudiant disposant au minimum du Bac) aide les enfants à faire leurs devoirs.

Zoom : l'opération de rentrée scolaire

Un sac à dos contenant des fournitures scolaires est remis à **chaque élève scolarisé en élémentaire** le jour de la rentrée. Cette opération concerne également **les élèves porteurs de handicap** qui ne sont pas scolarisés sur la ville. Vitry-sur-Seine fait partie du peu de collectivités qui mènent ce type d'opération, d'autant plus notable que le choix des fournitures s'appuie sur une liste faite par chaque enseignant. A noter que les directeurs d'écoles élémentaires ainsi que les parents d'élèves sont consultés sur le choix des fournitures scolaires dans le cadre d'un groupe de travail.



À Vitry
les fournitures
sont gratuites.

 vitry-sur-seine

CHIFFRES CLES

2010 le budget consacré à cette opération a été de 137 151 € pour 5 795 sacs à dos
2011 : 5868 cartables préparés pour un budget de 165 000 €.

Même si la ville ne dispose pas de compétence directe en la matière, elle a tout de même fait le choix d'œuvrer pour l'enseignement secondaire.

La municipalité délivre **chaque année des bourses communales aux familles de collégiens, de lycéens, d'étudiants** dont le quotient familial est inférieur à un certain seuil (critères d'attribution). En 2010, 2155 élèves en ont bénéficié pour un montant global de 170 695 euros. L'action en faveur du secondaire se traduit aussi par le développement d'un **partenariat de proximité entre le service éducation et les chefs d'établissement**. La ville intervient via une aide aux transports, des aides aux



séjours pédagogiques, dans la création de liens entre école élémentaire et collège. La ville a par ailleurs élaboré un **guide des parents de futurs collégiens** afin d'accompagner au mieux cette étape de la vie des enfants mais aussi des parents.

Concernant le supérieur, des réflexions de différentes natures sont en cours :

- Réflexion avec la Maison de la Vie Associative quant à la mise en place d'une expérimentation d'un **lieu de travail ponctuel** avant les partiels de juin pour les élèves du supérieur ;
- Projet de création d'un **Observatoire des filières de formation au niveau communal**, en lien avec le service Emploi/Formation ;
- Les questions relatives à la **création de classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi qu'à l'ouverture d'un troisième département à l'I.U.T. Chéroux** devront être examinées dans le cadre des objectifs de l'Opération d'Intérêt National Orly Rungis Seine-Amont.

Dans une logique de **formation tout au long de la vie et d'éducation pour tous**, la ville propose des **cours de promotion sociale**. Ces cours sont ouverts à tout adulte en recherche d'emploi ou souhaitant un complément de formation afin d'évoluer dans sa vie professionnelle. Ces cours sont gratuits et réservés aux Vitriots. Les matières enseignées sont le français langue étrangère, le français remise à niveau, l'anglais mais aussi l'informatique.

Une promotion de l'accès de tous à la santé

Le rapport Brundtland, les déclarations de Rio et de Johannesburg relèvent les inégalités face à la santé parmi les enjeux majeurs du XXIème siècle. Si les inégalités entre Pays sont criantes, il ne faut pas oublier les inégalités qui subsistent au sein d'un pays comme la France. En matière de réduction de ces inégalités et d'accès de tous à une bonne santé, le rôle des territoires est majeur : « *un territoire en bonne santé, c'est aussi un environnement de qualité, des relations humaines et un capital social suffisamment denses pour fonder un développement durable. C'est ce à quoi doivent s'attacher les territoires (Source : Cadre de référence du Ministère) ».*

La santé doit ainsi faire l'objet d'une approche globale prenant en compte à la fois les conditions de vie (logement, nourriture, activités sportives,...), les conditions de travail, la qualité de l'environnement et des relations sociales. L'ensemble de ces dimensions sont prises en compte par le Ville de Vitry-sur-Seine à travers ses différents champs d'intervention (santé, environnement, restauration municipale,...). Via ses actions en la matière, Vitry-sur-Seine s'inscrit donc dans une logique de développement durable en œuvrant pour l'accès de tous aux soins, à la santé, à la prévention et à l'éducation.

L'environnement sanitaire de Vitry-sur-Seine est développé : médecins libéraux, deux cliniques, un SAMI (service d'accueil médical initial), auxquels s'ajoutent des **structures municipales** dont l'objet est d'œuvrer pour **un accès aux soins et à la santé pour tous**.



a) Une offre municipale en matière de soins et de promotion de la santé

L'offre municipale en matière de santé s'articule autour de différentes structures et services.

Le Centre Municipal de Santé Pierre Rouquès

Le Centre Municipal de Santé Pierre Rouquès offre à la **population soins, mais aussi prévention et éducation à la santé**. Créé en 1925, il fut l'un des premiers centres de santé en France.



Le CMS Pierre Rouquès rassemble une **trentaine de professionnels de santé** : médecins généralistes, spécialistes (dentistes, dermatologue,...), infirmières, kinés, assistante sociale... et **un ensemble de services** permettant de réaliser radios, analyses médicales, dépistages, vaccinations....

Ce centre permet l'accès à un **parcours de soin complet**. Les bénéficiaires d'une mutuelle conventionnée n'ont ainsi aucune avance de frais à faire. Aucun dépassement d'honoraires (secteur 1) n'est pratiqué par le Centre qui accueille également les personnes bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et de l'Aide Médicale d'Etat (AME).

Le CMS effectue des missions au nom de l'Etat (actions dites « recentralisées ») et bénéficie à ce titre de subventions : **dépistage des maladies sexuellement transmissibles¹⁴, vaccinations obligatoires gratuites, centre de lutte antituberculeux**.

Les **infirmières du CMS participent à différentes actions de prévention communales** : Campagnes de prévention diverses, réunion d'accueil des nouveaux habitants, cérémonie de remise des cartes électorales aux jeunes vitriots,...

L'**assistante sociale** du Centre de santé mène des **actions au plan individuel auprès des patients** (aide aux dossiers d'ouverture des droits : CMU, AME, carte d'invalidité, service d'aide à domicile, demande d'hébergement,...). Elle assure la liaison avec les autres services sociaux : CCAS, Espace départemental des solidarités, CAF, associations, hôpitaux,...) mais participe également au travail de prévention du CMS.

En **2010, environ 70 000 passages étaient recensés**. Si les médecins généralistes parviennent à répondre à la demande sans attente, il n'en est pas de même pour les **spécialistes, saturés et contraints parfois aujourd'hui de refuser les nouveaux patients**.

Le Service promotion de la santé

Ce service est distinct du Centre de Santé et assume des **missions essentiellement liées à la promotion de la santé et à la prévention**.

Le service promotion de la santé mène des actions en direction de **tous les publics** : jeunes, personnes âgées, travailleurs migrants, Une des particularités du service promotion de la santé est le **Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)**, décrit ci-dessous.

L'activité de ce service comprend des dimensions d'observation locale de santé, d'animation de réseaux de professionnels, de rencontres avec les habitants, de structuration d'un point ressources en éducation pour la santé en conventionnant avec l'IREPS (institut régional d'éducation pour la santé). A ce titre, le service accueille dans ses locaux depuis janvier 2012 un Point information **CODES** –

¹⁴ CIDAG (centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit) et CIDDIST (Centre d'informations et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles)



(Comité d'éducation pour la santé). A ce titre, il coordonne les actions d'un atelier santé ville intercommunal (avec la ville d'Ivry sur Seine).

Le tableau suivant dresse le **bilan non exhaustif des actions menées en 2010 et 2011** par la ville, en lien avec ses partenaires. Le service s'appuie sur des modes d'intervention variés afin de toucher le plus grand nombre. Il s'attache notamment à structurer des **partenariats solides** avec de nombreux acteurs, par le biais de réunions de concertation ou de collaborations sur des actions concrètes.

Publics / structures ou thématiques visés	Nature des actions d'éducation à la santé
Foyers de travailleurs migrants	4 ateliers santé généralistes (dépistage cancer,...) dans les 3 foyers de résidents Séances d'information dans le cadre du dépistage de la tuberculose
Bénéficiaires du RSA	« Petits déjeuners » co-animés avec l'équipe d' « Accueil plus » sur le thème de la nutrition et l'accès aux soins/modalités de recours aux divers services de santé
Personnes âgées	Reconduction des conférences animées depuis plusieurs années par un gérontologue. Choix des thèmes en concertation avec les services des retraités et à l'écoute des préoccupations des auditeurs – 2010 : 6 conférences à l'hôtel de ville (entretenir sa mémoire, protection contre la canicule,...)
Centres socio-culturels (CSC)	Réalisation d'Ateliers Santé tout au long de l'année auprès des personnes inscrites aux ateliers sociolinguistiques des CSC de Vitry-sur-Seine
Nutrition	La ville a sollicité et obtenu en 2009 son adhésion dans le dispositif Plan National Nutrition Santé en tant que ville active 2010 : 1^e année de travail sur ce thème – Concentration sur le public scolaire et le personnel communal : - Action « main à la pâte » en matière de pédagogie nutritionnelle proposée en 2010 aux enseignants des écoles primaires - Action « Maka-ronds » : opération de sensibilisation des agents communaux dans le cadre du restaurant municipal sur l'équilibre nutritionnel via une signalétique sur les différentes catégories d'aliments 2011 : actions envers les personnes âgées
Accidents domestiques	Durant les Fêtes du Lilas : sensibilisation aux accidents domestiques par le biais de l'installation d'une « maison géante » ; Remise de diplômes aux enfants + distribution de documents d'information sur les accidents domestiques (INPES) et les accidents de jardinage (Ville de Vitry)
Prévention IST / VIH	Intervention à la gare de Vitry en septembre 2010 Intervention à l'IUT Chérioux en novembre 2010 Mobilisation annuelle dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le sida tous les ans le 1 ^{er} décembre
Addictions	Le constat est celui du peu d'interventions en prévention des addictions sur le territoire de Vitry-sur-Seine. Rencontre avec les partenaires du CILDT - (Conseil intercommunal de lutte contre la drogue et la toxicomanie) pour tenter de définir une collaboration sur le sujet. La prise en charge des addictions est assurée par le CMS dans le cadre de ses missions généralistes Intervention auprès des élèves de la classe sociolinguistique de l'ALEF (Association Loisirs et Formation) sur la prévention des addictions
Prévention et prise en charge du saturnisme	En lien avec le service environnement
Promotion des dépistages organisés des cancers	Ateliers en Foyers de travailleurs migrants Réunions avec les partenaires

Des **pistes de travail restent à explorer pour l'avenir** : mise en place d'un observatoire local de la santé, réflexion pour le maintien voire le développement de l'offre de soins sur le territoire.



Le PAEJ : point d'accueil écoute jeunes – Une oreille pour tous

Partie intégrante du service promotion de la santé, le PAEJ s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans. Il est un lieu d'accueil, de rencontre et de soutien. Son objectif principal est de **prévenir les conduites à risques** et d'aider les jeunes à trouver leur place dans le monde qui les entoure par une **approche psychologique et sociale**. Son équipe est pluridisciplinaire (animateur, psychologue, éducateur...) et accueille tous les jeunes qui souhaitent rencontrer un professionnel hors des circuits « classiques » de soin, d'insertion ou scolaire. Cette structure est financée par la ville et bénéficie également d'une subvention de l'Etat.

Les motifs de consultation des jeunes renvoient à des **difficultés d'ordre familial, médical, ou social** et l'accompagnement implique un nécessaire travail en partenariat avec les professionnels de ces secteurs. Le PAEJ a donc une « *fonction de plate-forme, permettant d'orienter correctement les jeunes qui lui sont adressés après une phase d'écoute et de bilan* ». L'anonymat constitue une des clés de réussite du dispositif.

L'action est individuelle mais aussi collective. Le PAEJ mène en effet différents projets en ce sens :

- **actions réalisées au sein du PAEJ** : présentation de la structure et de ce qu'elle peut apporter aux jeunes des classes d'accueil et d'intégration, aux délégués de 4^e et 3^e,...
- **campagnes de sensibilisation sur les conduites à risques en milieu scolaire** : violences scolaires, prévention des addictions,...
- **organisation d'Ateliers relais** (temps de parole et d'échanges), dispositif concernant les élèves en difficultés scolaires de tous les collèges de Vitry-sur-Seine.
- **Théâtre interactif, co-animé avec le Service Municipal de la Jeunesse**, sur le thème « *c'est quoi être bien quand on est jeune ?* » avec une quinzaine de jeunes Vitriots et au sein du collège Casanova de Vitry-sur-Seine sur le thème de la violence scolaire et des « jeux » dangereux.

Le Centre médico-psychopédagogique – L'imagerie (CMPP)

Le CMPP prend en charge les **enfants jusqu'à 20 ans**. Il traite les troubles psychiques, comportementaux (troubles de la parole, perturbation des relations familiales et sociales, situations d'échec, scolaire notamment, troubles de l'alimentation, mal-être, ruptures familiales et sociales...) de façon particulière puisque **non médicamenteuse, par la parole, le jeu,...** . Il existe **peu de CMPP municipaux en France**. Son budget est financé par l'Agence régionale de la Santé et le personnel est municipal. 800 enfants environ sont accueillis chaque année par une équipe composée de médecins psychiatres/psychanalystes, psychomotriciens, psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes. La fréquentation se fait sur rendez-vous et la prise en charge des soins est couverte à 100 % par la sécurité sociale.



b) Une restauration municipale de qualité

Via le Sidoresto, syndicat intercommunal réunissant les villes de Vitry-sur-Seine et de Gentilly (créé en 2005), la municipalité veille à garantir un **temps de restauration et une alimentation de qualité**, notamment aux enfants des établissements scolaires et des centres de loisirs. La participation des



familles est calculée selon le quotient familial. A noter qu'aucune restriction à l'accès de la restauration scolaire n'existe.



entre professionnels et avec les familles.

Des exigences fortes ont été fixées à la restauration municipale : elles sont rassemblées dans la **Charte de la restauration municipale**, élaborée en collaboration avec les parents d'élèves. L'objectif de cette Charte est multiple : il s'agit de décrire le service public de restauration scolaire rendu par la municipalité mais aussi de partager des valeurs éducatives communes

Un **Comité des usagers de la restauration scolaire** assure un fonctionnement partenarial et concerté. Il est composé de parents d'élèves, personnels des écoles, directeurs d'écoles, et professionnels de la restauration municipale. Une commission des menus, animée par une diététicienne, se réunit également chaque mois.

CHIFFRES CLES

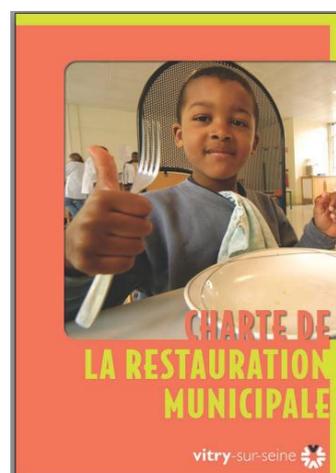
Près de 60 % des enfants scolarisés en élémentaire et maternelle fréquentent la restauration scolaire
 Plus d'un million de repas produits chaque année, environ 8000 par jour pour les écoles, le personnel communal, les foyers de personnes âgées, ...
 Un prix de revient du repas à 7,53 € (hors investissement) et un tarif du repas s'échelonnant de 0,54 à 5,05 €.

Zoom : la Charte de la restauration municipale (parue en 2005)

La charte de la restauration municipale s'organise autour de l'enjeu suivant : faire du repas pris à l'école ou au centre de loisirs, « *un moment de convivialité, de respect des équilibres nutritionnels, d'apprentissage de relations sociales, d'autonomie et de détente* ».

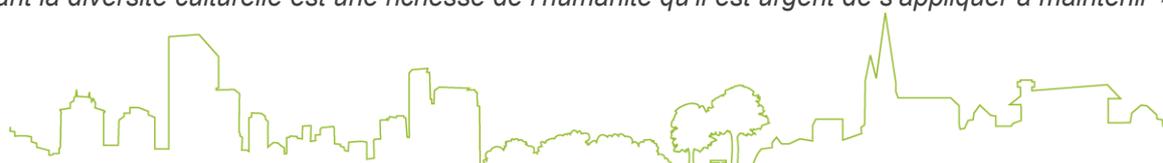
Ainsi, la Charte présente la façon dont sont produits et fournis les repas aux écoles et centres de loisirs ; comment sont définis les menus ; comment se déroulent les repas en termes d'aménagement des salles, de durée, d'encadrement. Le rôle des animateurs est précisé à la fois en terme d'encadrement mais aussi de propositions d'activités spécifiques durant le temps de pause méridienne. La procédure d'accueil individualisé est précisée lorsque par exemple l'état de santé d'un enfant le nécessite.

Un **travail de prévention** est mené dans le cadre de la restauration scolaire sur **la nutrition, l'hygiène (semaine du Goût,...)**. L'ergonomie des postes des agents est prise en compte tout comme la **prévention des risques chimiques**. Les marchés de la restauration collective comprennent des clauses visant à **favoriser les fournisseurs ayant une bonne action au regard du développement durable** (produits biologiques, locaux...).



Vitry-sur-Seine, « terre de culture » pour tous

La culture et sa diversité font partie des richesses que le développement durable ambitionne de préserver pour les léguer aux générations futures : « *Autant la biodiversité semble vitale pour la terre, autant la diversité culturelle est une richesse de l'humanité qu'il est urgent de s'appliquer à maintenir* »



(Cadre de référence du Ministère). La diversité culturelle unit les individus et les sociétés, elle œuvre pour davantage de tolérance et pour la vitalité des territoires. Grâce à ses actions, ses soutiens et impulsions, la collectivité peut favoriser la création culturelle, la diffusion d'identités et de pratiques culturelles dans leur diversité. Dans le sens du développement durable et d'une recherche d'équité et de renforcement du lien social, il est également essentiel d'offrir à tous les moyens d'accéder aux cultures et à leurs formes d'expression.



développement durable.

L'accès à la culture est depuis de nombreuses années, une **préoccupation forte de la municipalité vitriote** et s'inscrit, de par sa visée d'un épanouissement pour tous, dans une logique de

8 % du budget de fonctionnement de la ville est consacré annuellement à la culture. Il s'agit d'une intervention supérieure à celle d'autres villes de même caractéristique. De **nombreux équipements culturels sont implantés sur la ville et 65 % des lieux sont municipaux.**

La volonté de la ville de Vitry-sur-Seine étant de **sortir l'art des musées pour le rendre visible à tous**, ce sont aussi plus de **110 œuvres d'art qui, à ce jour, sont intégrées dans l'espace public.**

Outre le patrimoine culturel, les équipes des différentes structures culturelles municipales œuvrent pour favoriser **l'accès à la culture du plus grand nombre**. Ce public diversifié renvoie autant aux enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, qu'aux jeunes, etc.

Pour permettre l'accès de tous à la culture, pour faire de la culture « *un temps social et accessible à tous* », voici la mission que s'est donnée la ville de Vitry-sur-Seine :

- « *encourager et faciliter les pratiques amateurs notamment via le Centre culturel de Vitry*
- *favoriser la circulation et la création des œuvres et des artistes (studios, résidences d'artistes, incitation à la commande publique et privée d'œuvres d'art, ...)*
- *faire venir le plus grand nombre de Vitriots au théâtre, au cinéma, au musée ou dans les écoles artistiques ».*



Rendre la **culture accessible à tous** ne connaît pas de réponse unique mais est le résultat d'une **approche croisée** développée depuis des années par la ville de Vitry-sur-Seine et dont voici les fondamentaux :

- **une politique tarifaire adaptée** : gratuité pour les foyers les plus modestes – demandeurs d'emploi, étudiants, bénéficiaires du RSA - mais pas seulement : offre d'un spectacle par an aux maternelles ; pratiques de la photo et vidéo gratuites pour les adolescents, 12 places de cinéma offertes aux retraités, entrée libre de certains événements notamment les concerts de la bibliothèque ; maintien d'un tarif « fourchette basse » pour les spectacles ou activités tarifés,....
- **un contenu de programmation** mêlant qualité et diversité
- un **maillage des espaces artistiques dans les différents quartiers de la ville**
- **une action culturelle de médiation et d'accompagnement pour aller à la rencontre des Vitriots** (bibliobus qui sillonne les quartiers, les classes à horaires aménagés de danse, de musique et d'arts plastiques dans les collèges Rabelais et Chérioux (classés ZEP), l'ensemble de la programmation « hors les murs »,...).



Par ailleurs, les subventions accordées chaque année aux associations culturelles représentent environ 300 000 euros.

Le tableau de synthèse ci-dessous présente l'ensemble des structures culturelles municipales et les actions qu'elles développent notamment en faveur de l'accès de tous à la culture :

Equipement culturel	Actions mises en œuvre ou en réflexion pour favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture
<p>La médiathèque Bibliothèque Nelson Mandela BCD Anatole France Antenne du Port-à-l'Anglais Bibliobus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription gratuite pour les 0 à 18 ans pour favoriser l'accès à la lecture Médiathèque Mandela : une section jeunesse, une section pour les petits, un espace son et image avec auditorium pour les moins de 14 ans (ateliers d'initiation à l'informatique) • Animations tous publics : 1 fois par mois : conteurs professionnels pour les 0-3 ans Chaque mercredi : histoires racontées par les bibliothécaires aux enfants de moins de 7 ans Tous les mercredis « ciné-marmots » à l'auditorium, entrée libre Été : des bibliothécaires se rendent dans certains parcs ou au pied des immeubles pour lire des histoires aux enfants afin d'aller au-devant d'un public qui ne fréquente pas les structures • Animations groupes : Pour les plus petits : animations autour de la découverte du livre et de la lecture Pour les scolaires : partenariat avec les enseignants (visites découverte, recherche documentaire,...) ; animations thématiques autour d'un auteur-illustrateur ; expositions ; participation au Prix Littéraire des classes de la 19^e circonscription de l'Education Nationale ; Visite de la bibliothèque pour les collégiens ; Pour les centres de loisirs : accueil régulier des enfants. 2010 : 2504 enfants ont participé à des visites, ateliers autour du livre, séances de lecture. • Aide à l'insertion sociale et professionnelle : Créneaux horaires mensuels réservés à l'accueil de Vitriots en insertion, en formation continue, de nouveaux arrivants en France, ou encore de groupes d'alphabétisation.
<p>Les écoles municipales artistiques (EMA)</p>	<p>Cf. Zoom.</p>
<p>Les 3 Cinés Robespierre</p>	<p>« Ciné Junior » : Festival Ciné Junior 94 ayant pour ambition de permettre aux enfants et ados du département de découvrir des films français et étrangers de qualité et d'aider concrètement la diffusion de films pouvant participer à un véritable éveil artistique du jeune public. Février 2011, dernier festival = 3 997 entrées</p> <p>Ecole et cinéma : pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Objectif : former les jeunes spectateurs à la compréhension du langage cinématographique. 2009 / 2010 = 37 classes participantes = 832 élèves</p> <p>Collèges au Cinéma = travail d'éducation à l'image avec enseignants volontaires. 2009/2010 = 152 collégiens (3 collèges et 7 classes)</p> <p>Lycéens au Cinéma = films présentés majoritairement classés « art et essai ». Travail pédagogique des enseignants et des partenaires culturels, les lycéens se constituent les bases d'une culture cinématographique. 2009/2010 = 3 lycées (22 classes pour 551 élèves) inscrits dans le dispositif.</p>
<p>Le Théâtre Jean Vilar</p>	<p>De nombreuses actions menées régulièrement en partenariat avec l'Education nationale pour guider les jeunes dans leur parcours de spectateurs par la diversité des spectacles et les rencontres avec les artistes. Des spectacles sont également proposés aux familles</p>
<p>La galerie municipale Jean Collet</p>	<p>Espace d'exposition d'art contemporain qui mène des actions régulières de sensibilisation en direction des scolaires de la maternelle au lycée : visites formations en direction des professionnels, visites accompagnées, visites suivies d'ateliers de création, action approfondie autour d'une exposition. Participe également au dispositif CHAAP. 2009/2010 = 1199 élèves (49 classes) ont visité la galerie, 981 élèves ont participé aux ateliers de création</p>



<p>Pôle et scène municipale des musiques actuelles</p>	<p>« Musardons ! » : visites guidées pour découvrir les œuvres d'arts de la ville</p> <p>Pôle des musiques actuelles : espace de documentation pour informer et communiquer, faire connaître la diversité des pratiques existantes sur le territoire de Vitry, mettre en synergie l'ensemble de ces pratiques et les intégrer dans l'offre culturelle municipale</p> <p>Et « Sub » scène municipale des musiques actuelles : espaces dédiés aux musiques actuelles permettant d'accueillir une vingtaine de concerts par an, des artistes en résidence, d'accompagner des artistes et groupes locaux, des projets associatifs... autour du hip hop, du jazz manouche, de la musique électro, ...</p> <p>Promotion des artistes vitriots amateurs ou en voie de professionnalisation par la formation, la diffusion et la répétition avec notamment un partenariat avec le Réseau</p> <p>Musiques Jeunes 94</p> <p>Porte l'organisation de la Fête de la musique dans les parcs et les quartiers de la ville et tisse des partenariats avec des associations.</p>
---	--



A ces acteurs phares, fruits d'une impulsion municipale en faveur de la culture sont venus s'ajouter nombre d'initiatives et d'acteurs importants en matière de culture à Vitry-sur-Seine : **deux nouvelles scènes théâtrales** (Gare au Théâtre, le Studio Théâtre), **le MAC/VAL** (musée d'art contemporain géré par le Conseil général du Val de Marne), **l'Exploradôme** (musée des sciences, du multimédia et du développement durable).

En 2012, le **Centre de développement chorégraphique (CDC)** du Val-de-Marne ouvrira ses portes à Vitry-sur-Seine dans les murs de l'ancienne briqueterie.

L'interaction, la cohérence et la synergie en termes de mode de fonctionnement de ces structures représente un des enjeux de la politique culturelle de la ville pour les années à venir tout comme le développement des initiatives intergénérationnelles autour de la culture.



Zoom : Les écoles municipales artistiques



L'équipement « Ecoles municipales artistiques » a été construit en 2005. Il est la traduction de la politique culturelle de la ville ces quinze dernières années.

Ont été regroupées en un lieu unique les **trois écoles municipales artistiques consacrées respectivement à la danse, aux arts plastiques et à la musique.**

L'objectif de la structure est de **favoriser la transversalité et la pluridisciplinarité avec un rapprochement des enseignants et des directions autour d'un projet commun.** Depuis 2005, « **la pépinière** » vouée à l'éveil artistique des enfants est ouverte à ces derniers à partir de 4 ans. Ce projet commun aux 3 écoles permet aux enfants de traverser, sur une durée de 2 à 3 ans, les 3 disciplines. 12 classes existent à la Pépinière, dont une réservée aux enfants d'un centre de loisirs.



Les **dispositifs CHAM et CHAD** (classes à horaires aménagés musique ou danse) fonctionnent depuis 2006 et concernent 2 collèges de ZEP de la 6^e à la 3^e. Il n'existe aucune exigence de niveau, l'intégration de ces dispositifs s'appuie sur une volonté de l'élève et une envie de compléter son parcours scolaire par un parcours artistique. Depuis septembre 2009, une expérimentation **CHAAP**

(classe à horaires aménagés arts plastiques) est menée avec un collège et le MACVAL.

CHIFFRES CLES

Fréquentation année scolaire 2010/2011 : 1028 élèves de 4 à 18 ans, soit 70 % du public inscrit
En 2009/2010, un projet avec un centre de loisirs a permis de s'initier à une pratique d'atelier autour de la thématique du développement durable



Zoom : le 1 % artistique

Le dispositif 1 % artistique a été adopté par Vitry-sur-Seine dès 1962. Dispositif dont l'ambition est de faire de la ville un musée à ciel ouvert, il a permis à la ville de **financer une centaine d'œuvres d'art contemporain**. Ces œuvres sont installées partout dans la ville : rues, parcs, écoles, façades d'immeubles,... ; elles sont le fruit d'artistes contemporains français ou internationaux. Elles ont été financées grâce à ce dispositif légal destiné à soutenir l'art contemporain en imposant aux maîtres d'ouvrages, dans le cas de constructions neuves ou de restauration importantes, de consacrer 1% du coût total des travaux à la commande d'une œuvre d'art (via des concours et non pas d'achat d'œuvre d'art). Dans un premier temps limité aux bâtiments du Ministère de l'éducation nationale, il a été élargi à la plupart des constructions de l'Etat et des collectivités territoriales.

La **moitié des œuvres présentes à Vitry-sur-Seine ont été réalisées grâce à la municipalité** (5 grâce au Conseil général, et 2 grâce à l'Etat). Concernant les autres œuvres, la ville a su mettre à profit le « 1% étendu », qui au-delà du cadre légal, permet aux villes d'impliquer dans ces démarches les **baillleurs sociaux et les promoteurs privés volontaires**. **L'approche concertée de la ville** a ainsi permis de créer une **dynamique fédératrice autour de l'art contemporain**.

La dernière œuvre installée dans la ville est celle de l'artiste Jaume Plensa en 2011 : deux sculptures "Désir-Rêve" (penseurs perchés à 12 mètres de hauteur) ont été installées sur la RD5 (fonds culturel dans le cadre de la ZAC Stalingrad-Concorde).



Il s'agit aujourd'hui d'encourager le **développement de cette démarche à travers la réflexion sur un projet d'affirmer la RD 5 « Boulevard des arts »**, axe aujourd'hui jalonné d'œuvres d'art dans l'espace public (18 œuvres) et d'équipements culturels comme le MAC/VAL, la Médiathèque Nelson Mandela, l'Exploradôme,... Cette réflexion s'inscrit dans une vaste réflexion allant de Paris, jusqu'à Orly en passant par Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine.



a) Préservation et mise en valeur du patrimoine

Deux éléments du patrimoine de la ville de Vitry-sur-Seine font l'objet, au niveau national, d'une protection au titre des Monuments Historiques : **l'Eglise St Germain et la partie ancienne de la Bibliothèque Nelson Mandela**. Au-delà de ces éléments « protégés », la Ville abrite « *des formations bâties variées témoignant de la richesse de son histoire urbaine* ». Ces dernières représentent un patrimoine d'intérêt local qui mérite d'être préservé et mis en valeur afin d'assurer sa transmission aux générations futures en tant que « *témoin d'une histoire urbaine* ».

Pour cette raison, la Ville de Vitry-sur-Seine a décidé en 2011, suite à une étude d'inventaire réalisée par le CAUE entre 2007 et 2008, de modifier son Plan Local d'Urbanisme. Cette modification a eu pour but d'intégrer à ce dernier des dispositions visant à protéger et à mettre en valeur son patrimoine. Cette protection va dans le sens des actions menées par la Ville en matière de patrimoine et dans le sens du Projet d'aménagement et de Développement Durable.

Zoom : l'étude préalable du CAUE sur le patrimoine bâti

Le CAUE du Val-de-Marne a été chargé, par la ville de Vitry-sur-Seine, de l'élaboration d'un inventaire des éléments patrimoniaux présentant un intérêt au titre de leur qualité historique, architecturale et urbaine. Ce recensement avait pour première finalité d'aboutir à « *une meilleure connaissance de l'évolution architecturale et urbaine de la ville* ».

L'étude, finalisée en 2008, identifie notamment 169 **éléments remarquables au titre du patrimoine**, agrémentés de fiches techniques renseignant notamment la typologie de chaque élément et préconisant des recommandations architecturales. Ces éléments remarquables sont de deux catégories : les « **bâtiments** » et les « **séquences urbaines** ». Sur la base de cette étude, la ville a pu engager, en 2010, une analyse du patrimoine dont l'objectif était de définir et d'identifier les éléments devant être intégrés dans les dispositions du PLU (protection dans le PLU fondée sur l'une des 3 critères suivants : historique, culturel ou écologique). A l'issue de cette analyse, **155 éléments de patrimoine, isolés, séquences ou ensembles cohérents**, ont été retenus pour faire l'objet d'une identification au titre de l'article L.123-1-5,7° du Code de l'urbanisme.

Pour ceux-ci est notamment prévu dans le règlement **un régime d'autorisation plus actif** (déclarations préalables, demandes de permis de démolir, ...) afin de permettre leur mise en valeur sans pour autant remettre en cause l'évolution et la gestion du bâti (adaptation à une nouvelle destination, mise aux normes de confort, extension...).

A noter ici que la démarche de préservation et de mise en valeur de ces éléments de patrimoine dans le cadre du PLU a fait l'objet d'une exposition à la Maison des Projets du 8 au 26 février 2011 et d'une balade urbaine présentant le patrimoine bâti (pilotée par le CAUE94) le 12 mars 2011 à l'attention du Grand Public. **Ceci représente pourtant un fort enjeu d'appropriation du patrimoine de la ville par l'ensemble des Vitriots et d'implication de ces derniers dans la vie du territoire et son devenir.**



Un soutien au monde associatif

Inaugurée en décembre 2007, la **Maison de la vie associative** est un équipement dédié au monde associatif de Vitry-sur-Seine afin de lui offrir de multiples prestations telles qu'un centre de ressources, du matériel informatique, de la documentation, une aide juridique, etc.

En effet, elle regroupe dans un même endroit : des prestations offertes aux associations (moyens logistiques, locaux), le service municipal de la MVA, le centre culturel de Vitry-sur-Seine,



l'office municipal des Sports ; l'office municipal de la Jeunesse ; le comité de jumelage. La MVA dispose et gère également des locaux dédiés à la vie associative (différentes salles et les centres de quartiers). En souhaitant la création d'un **Comité de concertation** regroupant élus, MVA et représentants associatifs, la ville a voulu que les associations prennent pleinement part à la définition du fonctionnement de la MVA. Toutes les prestations mises à disposition du monde associatif sont gratuites. Une Charte de la MVA présente le fonctionnement de la structure et précise les conditions d'accès à cette dernière.

Par ailleurs, à noter que la Ville soutient financièrement les associations caritatives (Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique,...) : prêt de locaux, paiement de loyers...



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Epanouissement de tous les Etres humains »

Forces identifiées

L'engagement de la commune en matière d'éducation, à la fois primaire, secondaire et supérieure mais aussi tout au long de la vie (cours de promotion sociale)

Une politique tarifaire adaptée à tous en matière de structures d'accueil, de sports, de loisirs et de culture

Une offre en termes de structures d'accueil pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse de qualité, tournée vers le partenariat et la concertation avec les familles

Plan de formation et de résorption de l'emploi précaire pour les personnels d'animation

Les actions qualitatives en faveur du soutien à la parentalité (LAEP, LEP, ludothèques,...)

Une approche par quartier et de proximité pour aller au-devant des publics et des familles

Les actions et services en faveur du « bien vieillir » à Vitry-sur-Seine

L'action municipale en faveur des « vacances pour tous »

La politique municipale en matière de santé : soins mais aussi prévention et éducation à la santé pour tous (PAEJ, CMPP, CMS, Promotion de la santé,...)

Les efforts de la ville en matière de lutte contre la fracture numérique

La restauration scolaire

La politique municipale d'accès de tous aux sports et aux loisirs

La politique municipale d'accès à la culture pour tous

L'inventaire du patrimoine bâti et historique et la modification du PLU pour sa préservation

Le soutien de la municipalité à la vie associative et à sa structuration via notamment la Maison de la vie associative

Synthèse des enjeux

Poursuivre une politique locale de santé (maintien des médecins sur le territoire, observatoire local de santé, prévention des addictions,...)

Poursuivre les efforts en faveur de l'accroissement de la capacité d'accueil collectif de la petite enfance

Mettre en œuvre et développer le projet de refonte du Lieu Ecoute Parent, axe fort de la politique de soutien à la parentalité

Soutenir les logiques d'interaction, de cohérence et de synergie entre acteurs municipaux et privés de la culture

Développer les initiatives intergénérationnelles

Développer la participation citoyenne en prenant appui sur des thèmes comme l'art et l'histoire et en portant l'attention sur des publics spécifiques : seniors, jeunes,...

Développer la sensibilisation de tous les publics au développement durable

Développer l'information sur les phénomènes de précarité et d'isolement

Indicateurs identifiés

Part du budget municipal consacrée à l'enfance et à l'éducation

Part du budget municipal consacrée à la culture

Budget municipal consacré aux classes d'environnement et à l'opération de rentrée scolaire

Evolution du nombre de familles adhérentes aux ludothèques

Evolution du nombre de places d'accueil collectif pour la petite enfance

Evolution du nombre de jeunes participant aux Ateliers gratuits du Point Cyb (SMJ)

Nb de Vitriots ayant pu bénéficier de vacances grâce aux actions de soutien déployées par la municipalité (par types de publics : enfants, jeunes, personnes âgées, familles,...)

Nb de personnes accompagnées dans le cadre des services municipaux de maintien à domicile

Evolution du nb d'œuvres d'art contemporain installées dans l'espace public vitriot



Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Contexte de la finalité : « Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

« Abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre, est une condition essentielle d'un développement durable. (...) »

Une dynamique de développement est cependant indispensable pour assurer la production de richesses nécessaires au bien-être de tous nos contemporains. Elle doit se concrétiser par des productions innovantes, qui participent des finalités énoncées pour un développement durable, et se mesurer en des termes nouveaux, qui rendent compte de cette participation au développement durable (...)

Une prise de conscience citoyenne, des producteurs comme des consommateurs, doit être visée : chacun devrait être en mesure de connaître les effets induits, sur l'environnement immédiat et planétaire, ainsi que les conséquences à moyen et long terme de ses choix de vie, de production, de consommation, de déplacement...

Enfin, la finalité du développement économique, si on le souhaite durable, doit être avant tout l'amélioration des capacités d'épanouissement de chacun, et surtout le progrès social, qui passe par une juste distribution des richesses entre hommes et femmes, et également entre territoires. Développement économique et progrès techniques et technologiques devraient être orientés dans cet objectif.

Le rôle des collectivités territoriales en la matière découle de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires. Leur propre responsabilité est engagée dans les **choix par lesquels elles engagent l'avenir de leurs territoires**, à travers **l'écoresponsabilité de leur gestion** et de **leur consommation** ainsi que par le biais des **services qu'elles rendent aux entreprises et à la population** ».

Dans l'**action territoriale**, voici comment peut se décliner la contribution à cette finalité :

- *Coopération interterritoriale en matière de développement économique*
- *Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits*
- *Actions favorisant le recours à l'emploi local*
- *Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle*
- *Promotion de l'économie solidaire*
- *Diversification des producteurs et des activités*
- *Adoption de systèmes de management environnemental*
- *Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information,...)*
- *Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises*
- *Protection des ressources naturelles*
-

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de Référence, 2006



La Ville de Vitry-sur-Seine est caractérisée par **l'importance de son tissu industriel et productif reposant à la fois sur de grandes entreprises et des PME-PMI**. 225 hectares sont consacrés aux activités, soit $\frac{1}{4}$ du territoire, avec 3 100 établissements et 25 800 emplois dont 19 525 dans le secteur privé. De grandes entreprises de renommée nationale et internationale sont installées sur la commune. Le commerce comprend des **grands distributeurs et près de 600 commerces de proximité**.

Soucieuse de **préserver son dynamisme économique et ses emplois**, la ville développe une politique volontariste en ce domaine, même si certains champs comme les dispositifs d'aide à l'emploi, ne sont pas de sa compétence directe. A noter que cette politique de développement économique vise également à **réduire les impacts environnementaux** que représentent certaines activités présentes notamment sur la zone industrielle.

Un soutien à l'économie existante et à son développement dans une optique durable

Comme évoqué dans les chapitres relatifs à l'aménagement, au logement, ... l'ambition de la ville de Vitry-sur-Seine est d'être une « **ville complète** », des « **courtes distances** » et d'agir pour une « **reterritorialisation de l'économie** » avec un maintien de l'économie du territoire, de ses emplois et le soutien à des activités nouvelles créatrices d'emplois non dé-localisables.

a) Des opérations d'aménagement qui donnent systématiquement lieu à une programmation économique

En complément des logements et des services proposés dans les opérations d'aménagement, la ville de Vitry-sur-Seine œuvre également pour la mixité fonctionnelle en planifiant l'installation d'activités économiques (commerciales, artisanales, de services,...). Ceci s'illustre à travers les **opérations liées à la RD5, à la RD7, au quartier du Port à l'Anglais**.

L'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly/Rungis/Seine-Amont constitue une opportunité majeure pour le développement économique et urbain de Vitry-sur-Seine. Le plan guide propose l'objectif en 2020 de **310 000 m² de SHON à vocation économique** pour 343 000 m² de SHON à vocation logements, et en 2040 : 957 000 m² SHON logements et **1 226 000 m² SHON activités**, ce qui pourrait se traduire par **30 000 à 40 000 nouveaux emplois et 12 000 nouveaux logements**.

D'une plus grande envergure, le **projet OIN et plus spécifiquement le secteur des Ardoines** traduit la coopération



interterritoriale à l'œuvre mais aussi le souci de la ville de Vitry-sur-Seine d'être et de rester une ville complète. Les grandes orientations économiques du projet OIN sont en effet de **préserver le tissu existant**, de **s'appuyer sur les grandes entreprises existantes** ou les **tissus économiques innovants** pour **développer des emplois et des filières innovantes** (santé, bâtiments et travaux publics, transport, mécatronique, matériau,...).

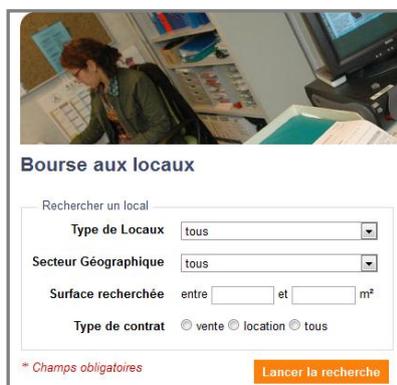
Dans une logique de développement durable, l'ambition de la ville est, via ces opérations également, de **densifier et diversifier les emplois offerts sur le territoire communal** (programmation industrielle, tertiaire, artisanale,...).

Cette approche ne va pas sans un nécessaire développement de l'offre de formation continue et supérieure pour **permettre aux Vitriots et aux actifs du bassin d'emploi d'accéder aux emplois offerts**. Pour cela, la ville de Vitry-sur-Seine, au-delà de ses compétences, porte une attention toute particulière aux **étudiants vitriots** (logement, services,...) et au **développement de l'offre de formation sur son territoire** (classes préparatoires, domaine Chérioux,...).



Dans un contexte de foncier rare et à économiser, l'attention sera également portée dans le projet OIN à « **compacter** » aux maximum les activités afin de maîtriser l'aspect foncier.

b) L'accompagnement des entreprises par le service municipal du développement économique



Bourse aux locaux

Rechercher un local

Type de Locaux : tous

Secteur Géographique : tous

Surface recherchée : entre [] et [] m²

Type de contrat : vente location tous

* Champs obligatoires

Lancer la recherche

Le service municipal du développement économique a pour mission de « favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, faciliter le développement des entreprises implantées, notamment grâce à la gestion d'une **bourse des locaux**, d'accueillir et informer les porteurs de projet de création d'entreprises et de développer des actions en faveur de l'emploi, en liaison avec les partenaires locaux et les entreprises et de développer les liens entre les entreprises ».

Un agent de la ville de Vitry-sur-Seine est en charge de la bourse des locaux dont la vocation est de suivre les demandes de locaux commerciaux et de mettre en relation l'offre et la demande.

c) Le soutien à l'innovation

Les initiatives associatives et industrielles en faveur de l'innovation bénéficient d'un soutien de la ville de Vitry-sur-Seine. Pour ne citer que quelques exemples :

- **site Charles Foix (en lien avec la ville d'Ivry)** (site de référence en matière d'activité de soins, de recherche et d'enseignement en gériatrie)
- **association Matériaupôle Paris Seine Amont**
- **projet de conversion de Sanofi Aventis vers les biotechnologies**
- **le projet d'IPHE des Ardoines : Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise destiné à accueillir des jeunes entreprises de technologies et biotechnologies innovantes.**

Au-delà de l'innovation, il est intéressant de souligner que ce soutien permet également de **valoriser les initiatives collectives autour d'un projet commun, réunissant une diversité d'acteurs économiques et institutionnels**. Une logique de **mise en réseau**, de **mutualisation**, d'**échanges d'expériences et d'intelligence collective**, partie intégrante du développement durable, est ainsi à l'œuvre.

Le soutien à l'innovation liée aux problématiques environnementales se traduit par la participation en tant que partenaire au **Réseau des Eco-acteurs du Val de Marne**, lancé par le Conseil général fin 2010. La vocation de ce réseau est de créer des échanges et des rapprochements dans le but de structurer une filière innovante autour des problématiques suivantes : traitement des eaux, valorisation des déchets, écoconstruction, géothermie.

Ce réseau rassemble grandes entreprises, PME et laboratoires de recherche, formations professionnelles implantées dans le Département. Si l'enjeu est de répondre aux enjeux environnementaux, climatiques, énergétiques auquel chacun est confronté, il s'agit également de soutenir des activités en développement, créatrices à la fois de nouveaux métiers et d'emplois qualifiés. Aujourd'hui, dans le Val de Marne, ces secteurs d'activités représentent 300 entreprises et 6500 salariés. Depuis 10 ans, le total des emplois concernés a connu une progression de 65 %.



d) La prise en compte des risques technologiques liés aux activités

Aujourd'hui la commune de Vitry-sur-Seine dénombre 21 ICPE soumises à autorisation et environ 150 soumises à déclaration.

Les **4 sites industriels** qui seraient susceptibles, en cas d'accident, de présenter le plus d'impact sur l'environnement sont :

- le dépôt pétrolier DELEK (ex BP), situé 5 rue Tortue : c'est un établissement SEVESO II seuil haut
- le centre de production SANOFI AVENTIS, situé 9-13 quai Jules Guesde : c'est un établissement SEVESO II seuil bas.
- les turbines à combustion d'EdF, situées 7 rue des Fusillés. La maîtrise de l'urbanisation autour de cet établissement a fait l'objet d'un porter à connaissance le 11 mars 2009. Par ailleurs, c'est un établissement SEVESO II seuil bas.
- Les entrepôts frigorifiques de la STEF, situé 47 rue C. Heller.

Ces 4 établissements font l'objet de mesures de l'urbanisme autour de leur site, inscrites au PLU. Ces préconisations de maîtrise de l'urbanisation sont émises pour chaque site, en fonction des phénomènes dangereux identifiés, de leur intensité ainsi que de leur probabilité d'occurrence.

Le dépôt pétrolier DELEK étant un **site SEVESO II seuil haut**, un PPRT a été prescrit par le Préfet le 6 avril 2009, son approbation devant intervenir en avril 2013.

La mesure la plus efficace face à ces risques est l'élimination de leur origine. C'est ainsi que Sanofi-Aventis, en choisissant d'arrêter certaines activités, a éliminé du site de Vitry-sur-Seine la plupart de ses produits très toxiques. Sanofi-Aventis a également diminué le volume de ses stockages d'ammoniac et d'acides chlorhydrique. De même, STEF Logistique a réduit de 30% le volume d'ammoniac utilisé comme fluide frigorigène. En revanche, la quantité d'hydrocarbures présente sur le site DELEK ne pouvant être diminuée significativement, le Conseil Municipal a émis le vœu de voir ce dépôt quitter le territoire de la commune.

Afin d'organiser la réponse communale en cas de survenue d'un risque technologique, la ville s'est dotée d'un **plan communal de sauvegarde**, arrêté en décembre 2008. Il précise les moyens d'intervention, d'évacuation, d'hébergement et d'information dont la ville dispose et précise l'organisation retenue.

Concernant les **outils d'information préventive** mis en place :

- Mise à disposition du DICRIM à la mairie et sur le site internet
- Une commission locale d'information et de concertation sur l'environnement (CLIE) de la zone industrielle de Vitry, créée en 1999 par le Préfet, qui a pour objectif de faciliter l'échange d'informations entre les différents acteurs (industriels, ville, Préfecture, riverains...)
- Un comité local d'information et de concertation (CLIC) relatif au dépôt pétrolier BP (obligatoire pour tout établissement SEVESO II Seuil haut)
- Une instance locale d'information et de concertation (ILIC) relatif à l'établissement Sanofi Chimie.



e) Une dynamique en faveur de l'emploi local et de l'insertion professionnelle



Le territoire de Vitry-sur-Seine connaît un **taux de chômage important** (14,2 % en 2008 – Données RP INSEE 2008), en particulier chez **les jeunes**. La période de crise économique crée des tensions sur le tissu d'activités présent sur la ville. Les **jeunes les moins qualifiés** sont les plus touchés par ces difficultés et leur précarité est importante.

Si l'emploi n'est pas de la compétence directe de la ville, cette dernière s'est malgré tout dotée d'outils permettant, pour favoriser l'emploi, de **rapprocher les demandeurs d'emploi et les entreprises qui recrutent**. Ce rapprochement est le fruit de l'action du **Service municipal emploi formation** et de son **travail de coordination des actions des différents acteurs de l'emploi du territoire** (Pôle emploi, Mission locale intercommunale Ivry-Vitry,...), le **PLIE et les organismes et associations de formation et d'insertion**. L'attention toute entière de la ville est tournée vers le soutien à l'emploi local.

L'action de la Ville se concrétise par différents biais :

- **L'organisation annuelle du Forum Emploi à Vitry-sur-Seine**



Ce Forum a pour ambition de permettre la rencontre directe entre des entreprises pourvoyeuses d'emplois, des organismes de formation,... et les demandeurs d'emploi. Organisé en collaboration avec les acteurs de l'emploi, le Pôle Emploi, le PLIE, et les différents organismes de formation et d'insertion comme l'ALEF, le Forum rassemble chaque

année plusieurs dizaines d'entreprises et plus de deux mille visiteurs. Le jeudi 20 octobre 2011 a eu lieu la 11ème édition du Forum Emploi. Au-delà de la rencontre directe, ce Forum donne lieu à l'organisation de conférences thématiques (2011 : Le handicap ; Créer son entreprise : mode d'emploi ; ...) et d'ateliers pour aider à la recherche d'emploi. Plus globalement, cette initiative œuvre en faveur de la dynamique de réseau et de partenariat sur les questions relatives à l'emploi sur le territoire. La nouveauté du Forum 2011 a été la présence d'un pôle handicap réunissant les acteurs des différentes institutions travaillant en direction du handicap.

- **La bourse de l'emploi sur le site internet de la ville** : mise en ligne des offres d'emploi transmises par les entreprises et mise à jour régulière
- **L'aide aux entreprises dans leur démarches de recrutement** : rédaction et diffusion d'offres auprès des partenaires des entreprises, information sur les aides et exonérations possibles, aide à la recherche de formations pour les personnels d'entreprises
- **L'aide à l'installation en Zone Franche Urbaine** et au respect de la clause d'embauche locale octroyant une exonération des charges sociales. Le **dispositif ZFU s'est achevé en 2011** et aura permis de créer 400 emplois environ. Des discussions sont en cours pour le proroger.
- **Le contrat urbain cohésion sociale Vitry-Ivry 2007 – 2009 (reconduit jusqu'à 2014) a donné lieu à des axes de travail en faveur de l'emploi et du développement économique** (développement, animation et promotion de la ZFU, redynamisation du commerce avec le développement des quartiers en mutation – RN305 notamment-, promotion et développement de l'action économique sur le territoire de l'OIN).



Le travail en lien avec les entreprises qui s'implantent à Vitry, exemple de FREE en 2011

Free recrute à Vitry

Théâtre Jean Vilar

A l'occasion de l'installation d'un call center et d'un data center pour Free, une centaine de postes sont à pourvoir d'ici la fin de l'année. Rencontre et dépôt des candidatures.

A l'initiative de la Ville, la rencontre du 28 est l'occasion de décrire aux postulants les emplois vacants du site :

Infos pratiques

du **28** au **28**
Sep 2011 Sep 2011

à 9h

Venez avec un curriculum vitae et une lettre de motivation.

- conseillers multimédia et assistants techniques
- conseillers clientèle gestion de compte
- conseillers en vente acquisition

Venez avec un curriculum vitae et une lettre de motivation.

Toujours dans l'optique de favoriser l'emploi local, la ville de Vitry-sur-Seine, dans le cadre de l'installation sur son territoire, en 2012, du Centre d'appels et de données de l'entreprise FREE, a été à l'initiative de plusieurs réunions en 2011 destinées à présenter aux éventuels postulants les profils de poste à pourvoir. Cette installation va en effet s'accompagner de la création d'une centaine d'emplois. Ces réunions ont été l'occasion pour les intéressés de déposer Cv et lettres de motivation.

Zoom : l'action de la cellule emploi pour la mise en œuvre de la clause d'insertion liée aux marchés publics dans l'opération de renouvellement urbain (ORU)

Dans le cadre de l'**Opération de renouvellement urbain**, depuis 2008, les entreprises attributaires des différents marchés publics **doivent accueillir des personnes en insertion**, c'est-à-dire en situation professionnelle difficile durant un nombre d'heure déterminé sur la base du montant du marché. Grâce à la création de la **Cellule emploi de Vitry-sur-Seine**, ce dispositif a pu considérablement progresser et se montrer réellement efficace. En effet, l'aide de la Cellule se décline à plusieurs niveaux : le choix des personnes, la sensibilisation et l'aide des entreprises dans les dispositifs d'insertion existant, le repérage des structures existantes, la réalisation du profil de poste et sa diffusion, le suivi de chaque parcours d'insertion destiné à terme à mener vers un emploi pérenne (dans le BTP ou autre,...).

CHIFFRES CLES

2008 : 15 bénéficiaires / 3.335 heures
 2009 : 30 bénéficiaires / 11.391 heures
 2010 : 42 bénéficiaires / 20.067 heures
 2011 : 35.000 heures d'insertion prévues, soit l'équivalent des 3 années écoulées

Afin d'aider les entreprises, un « **Guide de l'insertion** » a été réalisé par la Cellule emploi.

Au regard du **succès de cette démarche d'intégration de clauses d'insertion dans les cahiers de charges liés à l'ANRU Balzac**, la ville de Vitry-sur-Seine a décidé de **généraliser cette clause** à l'ensemble des procédures de marchés publics de travaux, de sécurité,...

L'ambition de la Ville est de développer encore ces actions et de représenter un réel partenaire des entreprises du territoire en matière d'emploi. Les perspectives de travail pour l'avenir sont les suivantes : développer le travail en partenariat avec les entreprises en matière de recensement de leurs besoins et d'apport de réponses efficaces ; valorisation de l'apprentissage auprès des entreprises locales,...



Zoom : le PLIE d'Ivry-Vitry pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi du territoire

En janvier 2004, à l'initiative des communes de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine est créé, à l'échelle intercommunale, un **Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE)**. Ce Plan a pour vocation de **faciliter l'insertion professionnelle stable et durable des demandeurs d'emplois du territoire – jeunes et adultes -, en lien avec l'activité des entreprises du territoire**. Les financements du PLIE proviennent principalement des deux villes et du Fonds de Solidarité Européen.

Les missions principales du PLIE sont :

- « accompagner vers l'emploi ou la formation qualifiante, de manière individualisée, le public bénéficiaire du PLIE
- mettre en synergie l'offre d'emploi du territoire et les demandeurs d'emploi
- initier pour les bénéficiaires du PLIE et avec les entreprises des actions spécifiques, types « Passerelles entreprises¹⁵ » et « Projets de territoire », actions financées par le Conseil régional, qui facilitent les recrutements par une montée en qualification des personnes » (Site internet Ville de Vitry-sur-Seine)

Zoom : Handicafé ©, ou l'aide au recrutement de travailleurs handicapés

La Ville de Vitry-sur-Seine se mobilise depuis des années pour les **droits des personnes en situation de handicap** dont celui d'avoir une activité professionnelle, condition sine qua non de l'accès à l'autonomie et de l'insertion sociale.

Dans ce sens, l'initiative « **Handicafé** » © a été organisée par la ville de Vitry-sur-Seine dans le cadre de la Commission consultative locale sur l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, le service emploi formation de la ville et en collaboration avec ses partenaires (Cap Emploi, Pôle Emploi, la Mission locale, Les Amis de l'atelier et l'ETAI). **Sa première édition a eu lieu en novembre 2010.**



Imaginé par l'ADPAT¹⁶, l'Handicafé © a pour objectif de permettre à des entreprises ayant des besoins de recrutement, de rencontrer, durant une matinée dédiée, des candidats à l'emploi, reconnus travailleurs handicapés mais aussi de permettre une rencontre entre tous les acteurs de l'insertion des personnes handicapées. Ces candidats sont présélectionnés en amont par les acteurs de l'emploi du territoire.

Cette initiative s'inscrit dans une logique de développement de l'accès à l'emploi pour tous et de lutte contre l'exclusion du marché du travail des personnes porteuses de handicap. La prochaine édition aura lieu en 2012.

CHIFFRES CLES

Edition 2010 du Handicafé © : 11 entreprises vitriotes, 15 propositions de postes aux 40 candidats reconnus travailleurs handicapés présents

¹⁵ Dispositif créé en 2007 : la Région finance la formation de personnes (faiblement qualifiées en priorité), dès lors que les entreprises demandeuses s'engagent à les recruter pour des contrats durables (contrats à durée indéterminée et contrats à durée déterminée supérieurs à six mois). Source : Conseil régional Ile de France

¹⁶ Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées - ADAPT



Un commerce local en perte de dynamisme mais une stratégie communale de développement commercial et artisanal en cours d'élaboration

Le tissu commercial et artisanal de Vitry-sur-Seine fait face à différents constats qui pèsent sur son dynamisme et sa pérennité (fragilisation des commerces, développement des locaux vacants, moindre diversité de services et commerces offerts, sous-dimensionnement de l'offre sur les secteurs rues Paul Vaillant Couturier, Anatole France, Abbé Derry,...) et des moyens méritent d'être trouvés pour répondre à ces problématiques.

La **redynamisation du tissu commercial et artisanal** s'inscrit dans une logique de développement durable du fait de sa réponse à différents critères :

- le maintien de l'activité commerciale et donc de l'emploi sur le territoire
- une dimension sociale de réponse aux besoins de proximité des habitants et particulièrement des personnes à mobilité réduite, mais aussi d'animation, de lien social et de dynamisme de la ville et de ses différents quartiers
- enfin un objectif environnemental de conserver une proximité permettant de réduire les déplacements notamment motorisés vers des zones commerciales plus lointaines.

Dans le cadre de son actuel mandat, la ville de Vitry-sur-Seine s'est engagée à agir pour une redynamisation du commerce de proximité dans les quartiers. Les objectifs sont multiples :

- Répondre aux besoins de proximité des Vitriots
- Lutter contre la disparition du petit commerce.

Si une première solution réside dans le **développement de l'activité commerciale dans le cadre des nouvelles opérations d'aménagement** (implantation de commerces ZAC Concorde, Stalingrad, RN7, Moulin Vert-Plateau, RN305 Sud, opération du coteau,...), elle demeure insuffisante. En effet, il est également essentiel de **soutenir le commerce existant et d'améliorer la qualité des services d'ores et déjà en place**.

A cet effet, **l'OPAH du Port-à-l'anglais a permis une aide à la rénovation des vitrines**.

Par ailleurs, afin d'agir pour la redynamisation commerciale, un **poste de chargé de mission commerce et artisanat a été créé en janvier 2010**. Ce dernier est un interlocuteur privilégié des artisans et commerçants concernant les questions intéressant la Ville (projet d'implantation, extension, signalétique, changement de propriétaire,...). De plus, un **plan d'actions en lien avec la CCIP¹⁷ et la Chambre des Métiers a également été lancé en 2009 (recours à un maître d'œuvre, financement à 50 % de la part du FISAC)** afin de définir une **stratégie de développement commercial et artisanal tant à l'échelle des quartiers** (renforcer les pôles de proximité) qu'à l'échelle de **l'ensemble de la ville** (rééquilibrer l'offre commerciale) à court, moyen et long terme.

Dans ce cadre, un **diagnostic du tissu commercial de Vitry-sur-Seine** a été réalisé ; des enjeux ont été mis en lumière et des préconisations faites. Les grands axes et priorités de travail en matière commerciale ont été partagés et validés par le Comité de pilotage. L'année 2011 est celle de la déclinaison des actions.

¹⁷ Chambre de commerce et d'industrie de Paris



Une action en faveur de l'économie sociale et solidaire peu lisible et ne faisant pas l'objet d'une politique globale

Dans le but de concilier l'économie et l'environnement social dans la dynamique du développement durable, la Ville de Vitry-sur-Seine s'est, depuis le 17 décembre 2002, liée avec l'État par une **Convention cadre territoriale pour le développement de l'économie sociale et solidaire**. Malgré l'existence de cette convention-cadre, il existe **peu de mise en valeur ni de mise en cohérence globale**, au niveau de la Ville de Vitry-sur-Seine, des actions menées en faveur de l'économie solidaire, même si des démarches en ce sens existent (soutien aux établissements de service et d'aide par le travail, ...). Un **manque d'information et de lisibilité sur ce sujet** existe donc et constitue une piste d'amélioration possible : quel est l'état de lieux de l'économie sociale et solidaire sur la ville ? Comment ces initiatives se structurent-elles, comment sont-elles valorisées ?...



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions contribuant à la finalité « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

Forces identifiées

Une politique locale tournée vers le maintien et le développement des activités et de l'emploi sur le territoire

Des opérations d'aménagement donnant systématiquement lieu à une programmation économique

Le soutien aux logiques d'innovation et de mise en réseau des acteurs économiques

Une vigilance et action volontariste de la ville en faveur de la limitation des impacts environnementaux de la zone industrielle

Les actions développées par le Service municipal de l'emploi et de la formation et leur développement

Le travail partenarial autour des questions de l'emploi et de l'insertion

L'action municipale en faveur de l'accès à l'emploi des personnes porteuses de handicap

Le dispositif de clause d'insertion sociale dans les marchés publics de l'ANRU Balzac et sa généralisation

L'action en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap

Synthèse des enjeux

Mettre en œuvre la stratégie locale et les actions de redynamisation du commerce et de l'artisanat

Le développement d'une démarche spécifique sur l'emploi des jeunes

Poursuivre les démarches en faveur de l'intégration de clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés publics et d développement de l'emploi local

Développer une politique globale en matière d'économie sociale et solidaire

Impulser une dynamique globale d'incitation en matière de changement de comportement de consommation

Indicateurs identifiés

Nb de structures de l'économie sociale et solidaire

Evolution du nb des types de commerces de proximité (maintien, baisse...)

Nb d'heures de travail réalisées grâce à la clause d'insertion et nb de bénéficiaires

Indicateurs du bilan d'activité du service municipal de l'emploi

Evolution du nb d'ICPE soumises à autorisation et soumises à déclaration sur le territoire communal

Nb de participants au Forum Emploi de Vitry-sur-Seine (exposants / visiteurs,...)



II. Gestion du patrimoine, fonctionnement, activités internes de la collectivité

Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est une condition indispensable à la délivrance d'un service public de qualité. Pour cela, il est essentiel que la collectivité soit dotée des compétences nécessaires, que les agents soient formés et épanouis dans leur travail.

Organisation et fonctionnement de la collectivité

a) Caractéristiques des ressources humaines de la collectivité

La ville de Vitry-sur-Seine compte **2 088 agents** et majoritairement des fonctionnaires (86%). Ce nombre important, et en hausse progressive depuis 2004, est lié au **maintien en régie de plusieurs compétences** (espaces verts, déchets...). Les fonctionnaires font principalement partis de la **catégorie C (76%)**, les autres agents étant équitablement répartis entre les catégories A et B.

AUTRES CHIFFRES CLES

13 directions
 65,2% des agents ont plus de 40 ans
 62% femmes, 38% hommes
 Revenu moyen net : 1 885 €
 54% des agents habitent Vitry-sur-Seine
 Directions comportant le plus d'agents : direction des services socio-éducatifs (608 agents), direction santé famille droits sociaux (413), direction culture sport jeunesse (255), direction voirie environnement (203).

b) Processus de recrutement

Depuis 2006, le mode de recrutement privilégié est la **résorption de l'emploi précaire** (45% des recrutements) en se substituant pour partie au recrutement direct.

La collectivité accueille également 350 **stagiaires** par an (BEPC d'écoles de la ville, élèves ingénieurs, infirmiers...), une quinzaine d'**apprentis** ainsi que des personnes effectuant des **travaux d'intérêt général** (depuis 2 ans). 31 **travailleurs handicapés** sont également embauchés par la commune.

Concernant la **mobilité interne**, dès qu'un poste se libère, une annonce est faite en interne durant un mois avant de la publier plus largement. La collectivité profite de cette démarche pour dé-précariser des personnes arrivées dans la collectivité dans une situation précaire.

En revanche, la ville fait face à un **turn over important**, notamment dans certains secteurs (animation, services techniques), et a des difficultés à recruter.

Une attention est portée à la **politique de reclassement** (37 agents en attente, des postes créés en 2009). D'ailleurs, un groupe de travail a été mis en place en 2011, avec le souhait de réfléchir à cette démarche.



c) Formation

En 2010, 1 013 agents **ont suivi au moins une formation, soit 49% des agents pour un budget de 450 000 euros**. Un **important effort** de formation **envers les agents de la catégorie C** a été réalisé (68% des formés) grâce au développement de propositions de formation en interne et en intra qui permettent de mieux répondre aux besoins des agents (sécurité, accueil, bureautique).

Le **CNFPT** constitue le **premier partenaire de formation** (46% des journées de formation suivies), cependant les modes d'organisation de stage varient :

- Interprofessionnel : stage à caractère individuel choisi sur catalogue (30% des formations)
- Interne : action de formation collective, animée par des agents de la collectivité et spécifiquement dédiée aux personnels communaux (20% des formations)
- Intra : action de formation collective, organisée spécifiquement pour les personnels communaux, mais animée par des intervenants extérieurs (50% des formations)

60% des formations constituent des stages de perfectionnement, 30% d'intégration et de professionnalisation et 10% de préparation aux concours.

Les secteurs prioritaires de formation concernent la **sécurité, le management et l'accueil**. En 2010, 32% des formations concernaient la prévention et la santé. Si la formation dédiée à la sécurité (stages obligatoires avec des rappels réguliers) constitue un important budget, un taux d'absentéisme non négligeable est constaté lors de ces stages. En revanche, des formations non-obligatoires concernant l'incendie, le secourisme... font l'objet d'une forte demande de la part des agents. Les **formations de développement durable sont peu développées** : une formation a été assurée par l'Agence Locale de l'Energie à la demande des services techniques au sujet de la RT 2012, du Plan Local de l'Urbanisme...

A noter la présence au sein de la collectivité, depuis 1991, **d'une formation de remise à niveau pour se préparer aux épreuves de concours de la fonction publique territoriale**. Cette formation délivre des cours de français, mathématiques et culture territoriale et regroupe plus de 40 inscrits en 2011. Les cours sont suivis sur un cursus de 2 à 4 ans. Les cours, assurés par un groupe de formateurs constitués de cadres de la ville, ont lieu deux demi-journées par semaine. Selon les demandes, des groupes spécifiques sont parfois mis en place (ASEM...).

Un important effort est ainsi fait pour que le **plan de formation soit diversifié et réponde aux besoins des agents**.

Répartition des dépenses totales de formation

Rémunération des agents pendant leur formation	40,5%
Actions financées par la collectivité auprès d'autres organismes	22,1%
Cotisations CNFPT	21,9 %
Coût du service formation	13,2%
Actions en partenariat financier avec le CNFPT	1,7%
Frais de déplacements stagiaires	0,6%

Une attention particulière portée au bien-être au travail des agents

a) Un dispositif d'accueil des agents

Pour faciliter **l'insertion des nouveaux agents dans la collectivité**, tous les semestres, les nouveaux agents sont reçus pendant une demi-journée. Ils sont accueillis par le directeur général adjoint et les élus aux personnels. Différents temps ponctuent cette demi-journée : la présentation de



la collectivité, la remise d'une pochette avec un ensemble de fournitures et de documents (guide pratique à l'usage des agents de la collectivité...), une visite de la commune en cours avec un guide, un pot d'accueil,... Les encadrants ont une réunion supplémentaire avec les services centraux (administratifs, réglementaires, DRH) avec lesquels ils seront amenés à travailler par la suite. Cet accueil des nouveaux agents leur permet de se rencontrer et de voir la diversité des projets au sein de la collectivité.

b) Santé et sécurité au travail

Globalement, la gestion des ressources humaines à la ville de Vitry-sur-Seine intègre **une approche très humaine**. D'ailleurs, si auparavant la DRH privilégiait une approche collective, elle cherche à **prendre de plus en plus en considération l'agent à titre individuel**.

Le bilan social 2010 de la Direction des Ressources Humaines montre une augmentation des absences pour motifs médicaux de 8,34% entre 2009 et 2010, qui est principalement liée aux accidents du travail (+27% - nombre de journées d'absence le plus haut depuis 2001) et aux cas de maladie professionnelle (+40% - nombre de journées qui a presque doublé en 3 ans). Ainsi, les questions de santé et de sécurité au travail font l'objet de l'attention de la municipalité.

Concernant l'adaptation du poste pour le bien-être de l'agent, la direction des ressources humaines délivre des conseils et des formations sur les gestes et postures à adopter. D'ailleurs, les **stages « gestes et postures »** se déroulent sur site et sont spécifiques à chaque métier (entretien des espaces verts, collecte des déchets...) afin de répondre au mieux aux attentes des agents. Le **médecin** peut également apporter une aide (délivrance de ceintures lombaires...). Toutefois, la priorité pour la collectivité est de **supprimer le risque**, c'est-à-dire par exemple de limiter le port de charges. 13 agents sont également chargés de la mise en œuvre des actions de sécurité.

Au sujet de la **santé**, la collectivité essaie de pallier le mal-être des agents, notamment grâce à la présence d'une psychologue du travail. Dans ce cadre, la DRH porte une **réflexion et une attention particulière sur plusieurs problématiques** :

- l'anticipation du vieillissement au travail de certains personnels
- le travail contre les risques psycho-sociaux (surcharge de travail, relation, agression, surcharge émotionnelle...)
- la prévention des addictions, et notamment de l'alcool.

D'ailleurs, un **groupe de travail** spécifique a été mis en place pour améliorer les **conditions de travail des ASEM** : types de matériel, produits d'entretien, mobilier, nature de leurs missions... La collectivité souhaite ainsi **éviter l'épuisement du personnel**, comme ce peut être le cas de certains agents en fin de carrière. Un autre groupe de travail commence actuellement à porter une réflexion sur les **Troubles Musculo-Squelettiques**.

c) Des structures favorisant le repos et les loisirs

Le bien-être au travail dépend également de la possibilité offerte aux agents de se détendre et de se divertir en-dehors du temps de travail.

Pour la pause méridienne, un **restaurant municipal** est mis à disposition des agents. 31 120 repas y ont été servis en 2010 et selon l'étude réalisée dans le cadre du plan de déplacements de la ville, 33% des agents s'y restaurent. Au sein des locaux municipaux, les agents bénéficient également de salles de pause ou de repas, mais selon les sites, elles sont plus ou moins adaptées.

Par ailleurs, deux associations, à destination du personnel de la collectivité, proposent des activités de loisirs. Le **Comité des Œuvres Sociales des personnels actifs et retraités** de la collectivité



territoriale Vitry-sur-Seine est une association du personnel qui propose des activités sportives, culturelles et de loisirs. Elle est subventionnée à hauteur de 1% de la masse salariale par la Ville. Elle s'occupe ainsi des chèques vacances, de proposer des séjours, des sorties collectives, d'organiser le spectacle de fin d'année, les cadeaux pour les enfants du personnel... Une autre association, **l'association sportive des communaux de Vitry** propose des activités entre 12h et 13h30 : football en salle, badminton, course à pied, tennis....

d) Une mise en valeur des agents

La **valorisation et la reconnaissance du travail** constitue une valeur importante pour les agents municipaux. Elle se fait ponctuellement à travers diverses actions :

- L'animation des ateliers des mains vertes par les agents des espaces verts
- L'intervention d'agents lors du forum emploi organisé tous les deux ans à destination des élèves de 3^{ème} de la ville
- L'intervention d'agents lors des classes d'eau pour présenter les métiers de l'eau
- La publication d'articles dans la revue Contacts ou le magazine Vitry Mensuel.

En revanche, **cette mise en valeur ne concerne que les compétences propres** à leur poste et non pas des talents artistiques ou musicaux comme c'était le cas il y a quelques années encore.

e) Des dispositifs de communication

Pour que les agents se sentent intégrés et partie prenante de la collectivité, il est indispensable qu'ils soient **informés de la vie de la collectivité**.

Ainsi, tous les mois, les agents reçoivent avec leur bulletin de paie « **Contacts** » **le journal interne** de la mairie de Vitry-sur-Seine. Réalisé par la Direction Communication, il présente différentes rubriques : projets en cours sur le territoire, concours et examens, bourse de l'emploi, ressources humaines...

Les agents disposant d'un poste informatique ont accès également à **l'intranet** (qui va prochainement être remplacé), qui a pour objectif de faciliter la mise à disposition des informations, procédures, documentations nécessaires au personnel communal dans son activité quotidienne. Pour les agents ne travaillant pas sur ordinateur, un poste informatique est installé au sein de chaque école pour le personnel et un projet est à l'étude concernant l'installation de bornes de consultation avec un accès personnalisé.

D'autres **outils de communication sont utilisés ponctuellement, et selon les services** : l'affichage sur des panneaux, les réunions de services, les réunions des directeurs de services...

La commune de Vitry-sur-Seine mène donc différentes actions en faveur du bien-être des agents, avec un **travail spécifique sur l'environnement social au travail**. Cependant, certaines problématiques restent à traiter et notamment :

- La lutte contre les risques sociaux et notamment la précarité financière d'un certain nombre d'agents et l'usure d'autres par le travail
- Pour approfondir la réflexion au sujet de la politique de reclassement, un groupe de travail a été mis en place en 2011.



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions de la collectivité concernant la « Gestion des ressources humaines »

Forces identifiées

Un plan de formation ayant pour préoccupation de répondre au plus près aux besoins des agents
Une importante attention portée au bien-être au travail et à l'environnement social des agents (accueil, santé, sécurité, loisirs,...)
Une politique de ressources humaines privilégiant l'aide aux populations précaires
Une politique en faveur du reclassement des agents
L'instauration de groupes de travail pour approfondir la réflexion sur certaines thématiques
Des outils de communication internes spécifiques (journal interne, intranet,...)

Synthèse des enjeux

Continuer à développer des réflexions et des actions répondant aux besoins des agents et visant à œuvrer pour leur bien-être

Indicateurs identifiés

Nb d'agent ayant fait l'objet d'une procédure de reclassement
Budget consacré à la formation des agents
Evolution du nb d'agents ayant bénéficié d'une formation au cours de l'année



Commande publique et consommation responsable

Dans le cadre de son fonctionnement, une collectivité peut également agir en faveur du développement durable à travers la manière dont elle consomme. En effet, le déroulement des marchés publics de services et de fournitures (mobilier, papier...), puis les pratiques de consommation des agents, constituent des potentiels non négligeables d'économie et de préservation des ressources.

L'intégration ponctuelle de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

Aujourd'hui, il n'existe **pas de démarche globale d'achats éco-responsables** à la ville de Vitry-sur-Seine. Cependant, des clauses sociales ou environnementales sont intégrées ponctuellement dans les marchés (fournitures, restauration....).

a) Un développement des clauses d'insertion sociale et professionnelle

Dans le cadre de **l'opération de renouvellement urbain du quartier Balzac**, le contrat passé avec l'ANRU prévoit qu'une **clause d'insertion** figure dans les marchés publics de la ville ou des bailleurs sociaux. Cette clause impose de réserver 5 % du nombre d'heures travaillées à des personnes en difficulté d'emploi (travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans peu ou pas qualifiés...). Cette démarche permet à des personnes exclues du marché du travail d'accéder aux emplois créés sur le territoire et aux entreprises attributaires de ses marchés publics de devenir acteurs d'une démarche de développement durable ayant pour objectif la cohésion sociale sur le territoire.

Pour ce faire, une **charte locale d'insertion** a été signée en 2007 entre les différents organismes concernés. Au sein de cette charte est prévue la création d'une cellule Emploi afin d'aider les entreprises à appliquer cette clause et de leur proposer des personnes en recherche d'emploi en lien avec les partenaires de l'emploi (mission locale, Pôle Emploi, associations d'insertion...). Un guide pratique a également été élaboré dans ce cadre.

CHIFFRES CLES

Entre : 2009 et 2010,
 Le nombre d'heures d'insertion a doublé de 11 391 h à 20 067 h
 Le nombre de bénéficiaires est passé de 30 à 42.
 En 2011 : environ 35 000 heures d'insertion prévues

Progressivement, la collectivité souhaiterait élargir cette clause d'insertion à d'autres marchés publics.

Dans le cadre de la mise en place des **ambassadeurs du Développement Durable**, la ville a établi un partenariat avec **l'association d'insertion PEVM** (Partenariat pour l'emploi dans le Val-de-Marne) qui est chargée de recruter et former les ambassadeurs. La sélection se fait parmi les Vitriots en difficulté d'insertion afin de les accompagner vers un emploi durable.

La collectivité a également recours à des prestations de **l'ESAT les amis de l'atelier**, un établissement médico-social vitriot qui accompagne par l'emploi des personnes en situation de handicap.



b) Des critères environnementaux pour les constructions et chantiers

La ville de Vitry-sur-Seine a recours à de nombreuses **démarches Haute Qualité Environnementale** (HQE) pour la construction de ses bâtiments et équipements. Ainsi, une notice HQE, permettant à chaque candidat de décrire la stratégie HQE choisie par son équipe, est souvent demandée aux candidats dans les critères d'attributions du marché.

En revanche, concernant les matériaux utilisés, il n'est pas donné de priorité aux matériaux locaux ou écologiques. Les procédures de marchés publics sont complexes, et les **matériaux pérennes et faciles d'entretien** sont privilégiés.

La ville de Vitry-sur-Seine étant en perpétuelle évolution avec différents projets d'aménagement (logements, transports, activités...), les chantiers sont également nombreux. Ainsi, pour veiller à gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, la ville demande que la maîtrise d'œuvre respecte la cible Chantier propre de la démarche HQE lorsqu'elle répond à un marché. Les prescriptions sont diverses : réduction des nuisances sonores, gestion des déchets, information des riverains...

c) Une évolution progressive des critères de marchés pour la restauration collective

La restauration communale est assurée par le Syndicat intercommunal Sidoresto qui prépare 8 000 repas par jour pour les écoles de Vitry-sur-Seine et Gentilly, pour le personnel communal et les foyers des personnes âgées de Vitry.

Un grand intérêt est donné à la **nutrition et à la qualité des repas** confectionnés par une diététicienne. Ainsi, au fil des années, le Sidoresto a affiné ses appels d'offres selon différents critères :

- **Qualité des produits** : les produits ne doivent pas contenir d'OGM ni être clonés, la viande de bœuf provient de race à viande et non de vaches laitières de réforme, le poulet est certifié et élevé en plein air...
- **Fournisseurs locaux** pour certains lots : boulangerie vitriote, pommes et poires du Loiret...
- **Produits biologiques** : un fruit et un laitage bio par mois
- Produits issus de **l'agriculture raisonnée**
- **Saisonnalité** recherchée.

Une **clause environnementale** est intégrée dans l'ensemble des marchés pour la restauration collective : il s'agit du troisième critère après la qualité et le prix. La collectivité souhaite introduire progressivement des produits locaux afin de favoriser les circuits courts et des produits biologiques à la condition qu'ils ne viennent pas de l'étranger afin de ne pas alourdir le bilan carbone, dans une logique de cohérence. Un **groupe de travail** a notamment été mis en place en 2008 – 2009 avec les parents d'élèves afin de réfléchir à l'évolution des procédures d'achats en ce sens.

d) De nouveaux critères pour le marché « papier »

Dans le cadre de la réflexion sur le Programme Local de Prévention des Déchets de la Ville, le marché « papier » pour l'année 2012 se voit doter d'un **lot spécifique pour le papier recyclé**. Dans ce cadre, les candidats aux marchés devront fournir du papier recyclé à 100 % disposant du label « L'Ange bleu » ou équivalent, certifiant que les entreprises produisent du papier recyclé sans produit chimique.

Cependant, il s'agit pour l'instant d'un petit lot (Une fourchette de 12 000 € - 24 000 € lui est dédiée contre entre 36 000 € - 102 000 € pour les deux autres lots (papier ordinaire et papier en bobines)). Pour les deux autres lots, un **critère environnemental** est tout de même pris en compte dans la



notation (1/4 de la note) : « *le candidat indiquera dans une note si les procédés de fabrication de ses produits sont respectueux de l'environnement, s'ils sont issus d'une forêt gérée durablement, s'ils sont polluants, si leur emballage n'est pas trop conséquent, s'il adhère à des écolabels,...* »

e) Une prise en compte encore limitée pour les marchés « nettoyage » et « produits d'entretien »

Le marché « **produits d'entretien** » en cours ne comporte **aucune demande de label écologique**. Cependant, il pourrait évoluer lors de son renouvellement en 2013.

En revanche, pour le marché « **nettoyage** » (qui entre en vigueur au 2/01/2012), des **dispositions environnementales** sont gardées et d'autres sont précisées :

- Une réunion explicative prévue avec le service environnement pour présenter le dispositif environnemental à respecter.
- Instauration d'un critère environnemental : « Utilisation de produits d'entretien écolabellisés » dans le choix du prestataire (4 pts sur 76 pts au total), cependant, il s'agit du plus faible coefficient sur les 4 critères de la valeur technique.
- Instauration de pénalités financières en cas de non application du tri sélectif.
- Attention portée sur le fait que l'éclairage d'un local soit strictement limité au temps nécessaire à l'exécution des prestations dans ce local et que tout éclairage superflu sera évité.
- Attention portée sur le fait que toutes les dispositions pour ne pas laisser couler l'eau inutilement devront être prises.

Finalement, la prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans les achats de la Ville est différente selon les marchés. Les services se retrouvent confrontés à la **complexité du code des marchés publics**, au **manque d'expertise** pour savoir quel label privilégier et à la difficulté parfois d'intégrer de tels critères, notamment pour des **raisons budgétaires**. Par ailleurs, la mise en place d'une **réflexion globale sur cette démarche n'est pas facilitée du fait que chaque direction est en charge de ses propres marchés publics**.

Un volet interne au sein du Programme Local de Prévention des Déchets

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), la ville de Vitry-sur-Seine a souhaité intégrer un **volet exemplarité de la collectivité** afin de montrer son engagement dans la démarche et de mettre en œuvre des actions emblématiques vis-à-vis de la population. En effet, une collectivité produit de nombreux déchets liés à son activité : impressions, documents de communication, archives, restauration... Cette démarche a pour but **d'analyser les pratiques des agents**, les **moyens qui sont mis en œuvre** pour diminuer la production de déchets et favoriser le tri et de **proposer de nouvelles actions** à mettre en place.



Voici un tableau de synthèse du diagnostic interne réalisé en septembre 2011 dans le cadre du PLPD :

	Atouts	Faiblesses
Général	<p>Préexistence d'un groupe de travail sur les déchets de bureau</p> <p>Mise en place du tri des déchets en septembre 2007 à l'hôtel de ville. Les corbeilles de bureau servent uniquement aux papiers, cartons ainsi qu'aux emballages recyclables vides. Des poubelles destinées à la collecte des ordures non recyclables sont implantées dans les coins cuisine ou dans les locaux de détente.</p>	<p>Pas d'indicateurs fiables pour mesurer l'amélioration des performances de tri</p> <p>38 % des services interrogés ignorent encore l'existence de consignes de tri</p> <p>38% des services interrogés estiment que le personnel d'entretien n'est pas équipé pour le tri</p> <p>Absence d'outils de suivi des déchets par type (papier, ordures ménagères, emballages) / par service...</p>
Papier	<p>62 % des services ont indiqué avoir mis en place des actions pour limiter la production et la consommation de papier : dématérialisation, brouillons, nombre d'impressions...</p> <p>Projet d'archivage électronique</p> <p>Recyclage et valorisation du papier des archives par une société spécifique</p> <p>Quelques services ont opté pour des abonnements électroniques</p> <p>Papier généré chez les tiers : la direction de la Communication mène un audit sur les quantités de publications éditées par la Ville.</p>	<p>Un suréquipement en imprimantes sur l'ensemble des sites (une imprimante pour deux postes de travail), une prédominance des imprimantes individuelles (83 % des équipements) et une mise en œuvre du recto-verso non facilitée (manuelle)</p> <p>66 % des services interrogés ont indiqué disposer d'abonnements papier</p> <p>Réception de beaucoup de publicité / catalogues (70% du courrier reçu) augmentant les quantités de papier jetées.</p> <p>13 tonnes de lettres expédiées par la Mairie chaque année</p>
Emballages	<p>Généralisation des fontaines d'eau</p> <p>Reprise des emballages par le prestataire pour les meubles et les fournitures de bureau</p> <p>Suppression des bouteilles d'eau lors des conseils municipaux et de la tenue des commissions d'appel d'offres</p>	<p>Peu d'intégration formalisée de critères environnementaux dans les cahiers des charges des achats publics en lien avec la prévention des déchets (emballages). 10 % seulement des répondants au questionnaire</p> <p>Le recyclage des barquettes de la cuisine centrale nécessiterait un lavage préalable</p>
Déchets fermentescibles	<p>Possibilité d'installer le kit d'animation au gaspillage alimentaire du SYCTOM au self de la cuisine centrale.</p> <p>Existence d'un équipement de lombricompostage qui pourrait servir de démonstration aux services, existence de cuisine d'étage comme espace de sensibilisation au gaspillage alimentaire.</p>	
Déchets Electriques et Electroniques	<p>Piles, batteries, produits toxiques et cartouches : une prévention qualitative maîtrisée par les services</p> <p>Pour l'ensemble des services municipaux : moins de 10 équipements jetés chaque année. Le parc est assez récent et la durée des ordinateurs est prolongée autant que possible (utilisés jusque leur fin de vie par des services n'ayant pas besoin de machines très</p>	



	puissantes)	
Déchets spécifiques du CTM	<p>Conformité réglementaire pour la gestion des déchets du garage</p> <p>Service maintenance et entretien des espaces verts (SMEEV) : Diminution de 14% des déchets depuis 2005, notamment du fait d'une réduction des tonnages observée pour les déchets verts.</p> <p>Rédaction d'un rapport sur l'élimination de ses déchets par le Centre Municipal de Santé en 2010</p>	Pas de quantification des déchets produits par l'ensemble du CTM, ce qui permettrait d'identifier des filières de valorisation et de réduire la part des déchets

Ce tableau permet de voir, que bien qu'il y ait des **progrès à faire**, les différentes directions de la collectivité font d'ores et déjà des **efforts pour participer à une gestion durable des déchets**. Le plan d'actions du PLPD (approuvé par le Conseil Municipal du 14 décembre 2011) va permettre de **coordonner et de prolonger ce travail**, en allant au-delà du tri et en privilégiant la prévention. D'ailleurs, les services souhaitent bénéficier d'outils leur permettant de renforcer leurs connaissances relatives à la prévention, la réduction et la gestion des déchets. 48% des services seraient même prêts à s'engager dans une opération pilote.

Un développement progressif de la dématérialisation

La dématérialisation des services administratifs constitue également un levier pour limiter la production de déchets. Ainsi la collectivité fait des efforts en faveur du **développement de l'e-administration** :

- Numérisation de l'état civil (depuis 2005)
- Démarches en ligne possibles au sein des relais mairie (depuis 2009)
- Création d'une billetterie en ligne pour le théâtre Jean Vilar (depuis 2010)
- Inscriptions sur listes électorales, recensement militaire, prise de rendez-vous pour les demandes de passeports et cartes nationales d'identité (dans les prochaines années)
- Réflexion sur les archives électroniques
- ...

Pour accompagner la population dans la pratique de ces services, la collectivité **met à disposition des moyens** : création récente d'un « point Cyb » (dizaine d'ordinateurs accessibles à tous) dans la maison de la jeunesse, postes en accès libre à la bibliothèque... Cependant, il semblerait que la **population reste timide face à ces nouveaux services**.

La collectivité prévoit encore des **investissements importants pour continuer ce programme** : dématérialisation des procédures et du stockage de l'information, mise en œuvre de télé-services via internet, développement de services en lignes comme le paiement par carte bancaire de factures...



Synthèse récapitulative de l'analyse des actions de la collectivité concernant la « Commande publique et consommation responsable »

Forces identifiées

Des efforts d'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics malgré les contraintes (codes des marchés publics, coûts...)

Une volonté d'être exemplaire en interne en matière de gestion des déchets

Un développement progressif de la dématérialisation

Synthèse des enjeux

Perpétuer les efforts en matière de consommation responsable

Développer une démarche globale de consommation responsable (achats publics, manifestations...)

Indicateurs identifiés

Nb de marchés intégrant des clauses sociales et/ou environnementales

Quantité de déchets produits au sein de la collectivité

Quantité de déchets triés au sein de la collectivité

Nb moyen de ramettes de papier consommées par an par agent



Gestion du patrimoine de la collectivité, des ressources et des déplacements

Dans le cadre de son fonctionnement, une collectivité est amenée à construire des équipements, à aménager des espaces publics, à les gérer ; elle induit également des déplacements : il est donc primordial qu'elle veille à respecter l'environnement.

Une réflexion portée sur la gestion des déplacements

Avec près de 2 000 agents, la ville de Vitry-sur-Seine engendre de nombreux déplacements : des **déplacements domicile-travail** et des **déplacements professionnels** (formation, réunions externes, collecte des déchets, propreté de la voirie...). Au vu de l'importance de ces trajets et de leur impact environnemental (émissions de gaz à effet de serre,...), la collectivité a réalisé en 2010 un « **Plan de déplacements de la ville de Vitry-sur-Seine** ».

Cette démarche vise en premier lieu à diagnostiquer l'ensemble des déplacements liés à l'activité de la collectivité afin de mieux connaître les pratiques des agents, l'accessibilité des sites communaux et la composition du parc communal de véhicules. Suite à cela, un plan d'actions peut être défini.

L'élaboration d'un plan de déplacements permet à terme **de tendre vers un équilibre entre l'activité de la collectivité** (service public, coûts limités...), le **respect de l'environnement** (pratiques responsables, véhicules propres...) et le **bien-être des agents** (temps de trajet,...). Par ailleurs, le plan de déplacements met en cohérence l'ensemble des actions déjà mises en œuvre par la collectivité.

a) Constats

➤ **Caractéristiques des déplacements**

DEPLACEMENTS DOMICILE - TRAVAIL

Les agents de la Ville de Vitry-sur-Seine habitent majoritairement dans le Val de Marne (78,8%) et plus de la moitié à Vitry-sur-Seine. Par conséquent le temps de transport moyen est court (moins de 30 minutes pour 66% des répondants¹).

En revanche, concernant les modes de transport empruntés, la voiture est dominante (plus de la moitié des répondants), suivie des transports en commun (40,5% et 26% le bus) et de la marche à pied (27,6%).

Consommations énergétiques : 3 964,5 MWh
Emissions de GES : 1 012,3 T. d'éq. CO2

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

73% des agents réalisent des déplacements dans le cadre du travail et 20% plusieurs fois par an. Ces déplacements se font majoritairement sur le territoire de la commune et entre sites communaux et à l'aide des véhicules communaux (73%).



➤ **Accessibilité des sites communaux**

La majorité des sites communaux est accessible par les transports en commun. En revanche, les pistes cyclables existantes ne garantissent pas une circulation sécurisée jusqu'à une majorité des bâtiments communaux.

➤ **Caractéristiques du parc de véhicules communaux**

CHIFFRES CLES

221 véhicules : 54% de fourgons/camionnettes, 22% de voitures, 20% d'utilitaires légers.

Un parc récent : près de 50 % des véhicules ont moins de 5 ans

Motorisations : 64% gazole, 15% essence, 10% électricité, 6% gaz naturel, 5% fioul

80% du parc appartient à 3 directions : Voirie Environnement, Architecture Espaces Verts et Logistique Patrimoine

¾ des consommations d'énergie : véhicules au gazole

Emissions moyennes annuelles de CO2 du parc : 879,4 T éq. CO2.

La ville souhaite réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre de son parc de véhicules. Ainsi, elle s'est dotée de **21 véhicules électriques et de véhicules au gaz naturel** (depuis 2006), en attendant la mise sur le marché de nouveaux véhicules électriques. Par ailleurs, elle veille à **renouveler régulièrement le parc** et à installer des **filtres à particules sur les véhicules lourds**.

➤ **Bilan énergétique et environnemental lié aux déplacements des agents**

Répartition des consommations énergétiques annuelles moyennes totales :

Déplacements domicile-travail : 53,5%

Parc de véhicules de la ville : 40,5%

Déplacements du déjeuner : 6,2%

Les consommations énergétiques induites par la collectivité sont principalement liées aux déplacements domicile-travail. La répartition moyenne des émissions annuelles de CO2 est sensiblement identique à celle des consommations. Ce qui montre que **le parc automobile de la ville de Vitry est relativement peu émetteur de gaz à effet de serre**.

b) Plan d'actions

Suite au diagnostic, la ville de Vitry-sur-Seine a défini un programme d'actions visant à concilier le déroulement effectif des activités de la collectivité et une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, le plan d'actions est organisé autour de 4 objectifs :

Objectif général 1 : Promouvoir et faciliter l'usage des modes doux de déplacement

- Améliorer l'accessibilité des sites communaux aux cyclistes et leur sécurité (pistes cyclables, équipements)
- Améliorer l'accessibilité des sites communaux aux piétons (PAVE, équipement)
- Promouvoir l'usage des modes de transports doux (organisation d'une « journée du vélo », prêter des vélos pour les déplacements domicile-travail)

Objectif général 2 : Promouvoir et faciliter l'usage des transports en commun

- Encourager l'utilisation des transports en commun pour les déplacements professionnels (mise à disposition de tickets)
- Améliorer l'information sur les transports collectifs et la gestion des situations de dysfonctionnement (fiches d'accessibilité aux différents sites, travail à domicile)



- Encourager les gestionnaires de transports à améliorer des transports

Objectif général 3 : Diminuer les impacts environnementaux et économiques liés aux déplacements

- Continuer la mise en place d'une flotte de véhicules communaux « propres »
- Développer la flotte de vélo et son usage (équipement, sensibilisation)
- Améliorer la gestion des déplacements professionnels (formation à l'éco-conduite, objectifs chiffrés d'utilisation des modes doux)

Objectif général 4 : Contribution à la rationalisation de l'usage de la voiture

- Encourager le covoiturage (guide du covoiturage, places de stationnement réservées...)
- Limiter les déplacements liés aux réunions (visioconférence, réunions téléphoniques)
- Faciliter les déplacements vers le restaurant municipal (navettes, vélo)
- Inciter les agents à une éco-conduite (formation, sensibilisation)

Un calendrier a été défini pour la mise en œuvre de ces actions, dont la majorité devrait être lancée en 2012. Par ailleurs, la mise en œuvre des actions mobilise plusieurs directions (communication, voirie, développement urbain...) : il s'agit d'un véritable **projet transversal**.

La prise en compte des performances environnementales dans les bâtiments publics

a) Une intégration de la démarche HQE dans les pratiques

Le **service Architecture de la Ville** est en charge de la création et de la rénovation des bâtiments publics (équipements sportifs, scolaires...). Ces dernières années, le service a développé une **compétence en termes de bâtiments HQE** (Haute Qualité Environnementale).

« *La démarche HQE vise à améliorer la qualité environnementale des bâtiments neufs et existants, c'est-à-dire à offrir des ouvrages sains et confortables dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble du cycle de vie, sont les plus maîtrisés possibles* » (Association HQE). La démarche HQE, qui cherche avant tout à être en adéquation avec les usages du bâtiment, se structure autour de trois volets :

- Un système de management environnemental de l'opération (SME) où le maître d'ouvrage fixe ses objectifs pour l'opération et précise le rôle des différents acteurs.
- 14 cibles, dans 4 domaines (éco-construction, éco-gestion, confort, santé), qui permettent de structurer la réponse technique, architecturale et économique.
- Des indicateurs de performance pour l'évaluation.

Le projet test pour la ville de Vitry-sur-Seine fut le centre municipal de santé, opération pilote pour le HQE dans la santé livrée en 2007. Progressivement, **le service a intégré le HQE dans ses pratiques**. Bien qu'il s'entoure de manière générale d'une assistance à maîtrise d'ouvrage HQE, cette démarche a nécessité de former les agents, d'intégrer de nouvelles manières de travailler (davantage de transparence, une organisation plus stricte...). De manière globale, **deux cibles sur les quatorze sont dites « prioritaires »** : l'énergie et la maintenance. Cependant, au fil des projets, le service va **de plus en plus loin dans ses exigences** et donc dans la performance des projets : cible « eau » très importante dans le projet du centre aquatique, certification BBC couplée au HQE pour les 2 nouvelles crèches dans le quartier Balzac...



Rétrospective des projets innovants

2007 : la reconstruction du centre municipal de santé, opération pilote en France pour le HQE dans les établissements de santé

2011 : Ecole Jules Verne, certification HQE et label « Très Haute Performance Energétique »

2012 : Ecole Montesquieu, certification HQE et label « Très Haute Performance Energétique »

2012 : Deux crèches municipales, Elsa-Triolet et Olympe-de-Gouges, réunies au sein d'un même bâtiment dans le quartier Balzac. Projet HQE et BBC (Bâtiments Basse Consommation)

2015 : Centre aquatique, projet pilote HQE

Zoom : Le centre municipal de santé Pierre-Rouquès, un projet pilote concernant la démarche HQE dans les établissements de santé

L'ancien centre municipal de santé (CMS) étant vétuste, la ville de Vitry-sur-Seine a choisi d'en construire un nouveau avec pour perspective de suivre une démarche HQE. Ainsi si l'accueil du public et la circulation des personnes ont été des fils conducteurs dans le cadre de l'élaboration du CMS Pierre-Rouquès, la préservation de l'environnement fut également une préoccupation centrale.

Le CMS, ouvert au public en novembre 2007, et financé uniquement par la Ville, répond à plusieurs cibles HQE (le confort d'été et d'hiver, le confort acoustique, visuel, olfactif, l'éclairage naturel et la maîtrise des coûts de maintenance) grâce à différentes techniques :

- Son chauffage est assuré par des panneaux rayonnants à eau chaude encastrés dans les faux plafonds.
- Pour le confort olfactif des usagers, les locaux sont ventilés par une centrale de traitement d'air double flux permettant d'assurer un air interne toujours frais
- Pour favoriser un éclairage naturel maximum hiver comme été, chaque fenêtre a été dimensionnée en fonction de son orientation.
- Pour maîtriser les coûts d'énergie le bâtiment a été connecté au réseau de chauffage urbain et doté d'une isolation thermique supérieure aux normes en vigueur
- Pour maîtriser les coûts de maintenance, la qualité des matériaux (revêtements de sols, muraux...) a été choisie pour durer, pour qu'ils soient facilement nettoyés et réparés.
- Pour mieux gérer les eaux pluviales, les toitures terrasses sont végétalisées.
- L'architecture a été pensée sans murs porteurs pour pouvoir évoluer et s'adapter à de nouvelles missions ou de nouveaux matériels.

Cette opération fut pilote en démarche HQE pour ce type d'établissement en France. En effet, la mise en place de la certification HQE® Etablissements de santé fut établie après et s'est d'ailleurs appuyée sur une dizaine d'opérations pionnières sur des sites hospitaliers, dont le CMS de Vitry-sur-Seine.



Zoom : Le futur centre aquatique, un projet pilote concernant la démarche HQE dans ce type d'équipement

Un projet de nouveau centre aquatique est actuellement à l'étude à Vitry-sur-Seine et devrait ouvrir en 2015. Il serait composé de deux bassins de natation, deux bassins d'apprentissage, une patageoire et un bassin balnéoludique.

Ce projet a pour spécificité de s'inscrire dans une **certification pilote HQE pour les centres aquatiques**. Certaines cibles sont identifiées comme prioritaires : chantier à faible impact environnemental, gestion de l'énergie, gestion de l'eau, maintenance/pérennité... Voici quelques éléments de description du projet HQE :

- étude de faisabilité concernant la réutilisation de l'eau pour la voirie,
- récupération de la chaleur des eaux grises,
- murs et fonds amovibles,
- question de l'ozone avec le chlore (pour agents et usagers),
- qualité acoustique
- ...

En revanche, la collectivité rencontre des difficultés à appliquer les mêmes principes dans le cadre de **réhabilitations**. En effet, les **frais sont aussi importants** dans la réhabilitation que dans le neuf et il est **difficile d'atteindre les mêmes performances** lors de réhabilitations de bâtiments.

Cependant, la ville se préoccupe tout de même du devenir des bâtiments publics et privilégie leur **recyclage** par une autre fonction. Ainsi, l'ancien centre municipal de santé est devenu un musée interactif, l'Exploradôme, et l'ancien hôtel de ville la Maison de la Jeunesse.

b) Le Conseil d'Orientation Energétique (COE)

Dans le cadre de la relance de la politique de maîtrise de l'énergie, l'ADEME souhaite inciter les gestionnaires et maîtres d'ouvrages à identifier les gisements d'économie d'énergie et à mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie. Pour aider à la décision et optimiser les moyens mis en œuvre, une analyse doit permettre de hiérarchiser les différentes actions à engager (audit énergétique, études de faisabilité, gestion, renégociation des contrats, travaux d'économie d'énergie...). C'est dans ce cadre que l'ADEME a mis au point le Conseil d'Orientation Energétique (COE), pour lequel les maîtres d'ouvrage doivent s'appuyer sur un prestataire extérieur.

En 2011, la ville de Vitry-sur-Seine a ainsi réalisé un **audit sur l'ensemble du patrimoine communal** afin d'évaluer le **niveau de consommations** des bâtiments. A partir de ce diagnostic, la collectivité définira courant 2012 un **plan pluriannuel d'investissement**.



Rappel de projets présentés dans les programmes, projets et politiques du territoire

En complément des projets présentés ci-dessus, d'autres projets évoqués dans le volet territorial de ce rapport sont à évoquer dans cette partie puisqu'ils concernent également les pratiques des services.

Rappel concernant des projets de performance énergétique

Deux projets visent à réduire les consommations énergétiques de la ville de Vitry-sur-Seine et donc à limiter leur impact environnemental : le chauffage urbain et le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Ces projets sont présentés dans la finalité « Lutte contre le changement climatique ».

- Le **chauffage urbain**, alimenté grâce à la valorisation énergétique des déchets, dessert plusieurs bâtiments communaux. En effet, le chauffage urbain bénéficie aux bailleurs sociaux, aux propriétaires, aux entreprises mais également aux collectivités (30% des abonnés).
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière**, réalisé en 2009 par la ville a pour but de proposer un matériel d'éclairage qui soit à la fois techniquement performant, esthétique et, économe en énergie dans le respect d'un engagement environnemental.

Rappel concernant la gestion des espaces verts

Dans le cadre de la préservation des ressources, le **service des espaces verts** agit en faveur du **développement de la biodiversité** et de la **protection de la qualité de l'eau** à travers ses pratiques quotidiennes : paillage, désherbage manuel... La collectivité a ainsi arrêté d'utiliser des produits phytosanitaires et a été récompensé dans ce cadre par le programme Phyt'Eaux Cités auquel elle adhère (trèfle 3 feuilles).

Cette démarche de gestion raisonnée des espaces verts est détaillée dans la finalité « Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources »

Synthèse récapitulative de l'analyse des actions de la collectivité concernant la « Gestion du patrimoine de la collectivité, les ressources et les déplacements »

Forces identifiées

- L'élaboration d'un plan de déplacements des services
- L'expérimentation de nouvelles labellisations HQE, démarche environnementale aujourd'hui ancrée dans les pratiques du service Architecture
- Un Conseil d'Orientation Énergétique en cours

Synthèse des enjeux

- Développer l'appropriation par les usagers des règles indispensables de fonctionnement/d'usage des bâtiments

Indicateurs identifiés

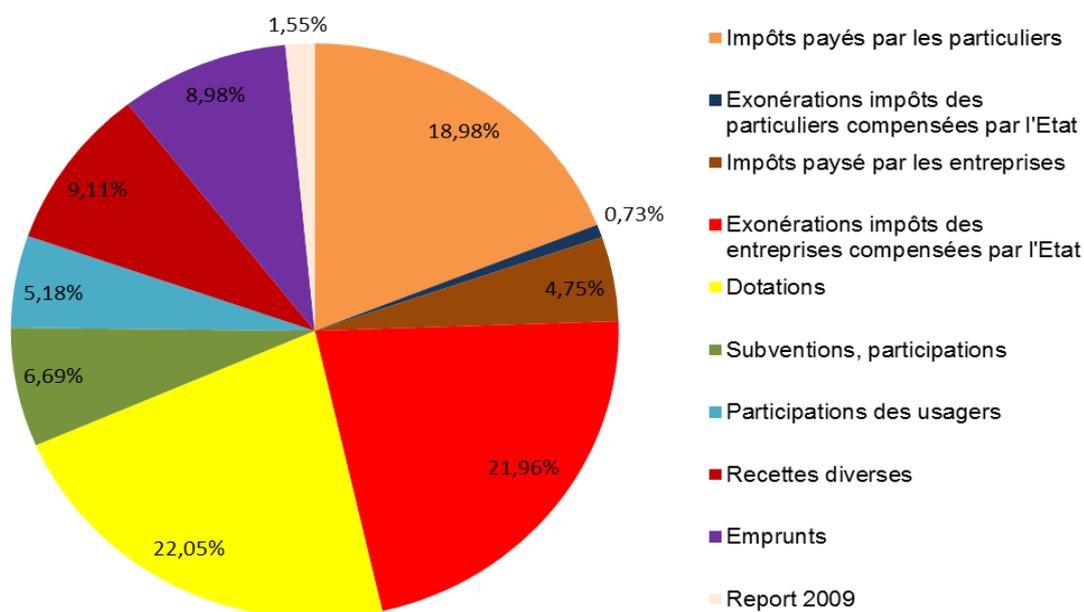
- Emissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements induits par le fonctionnement de la collectivité
- Evolution des consommations de fluides des bâtiments (eau, énergie...)



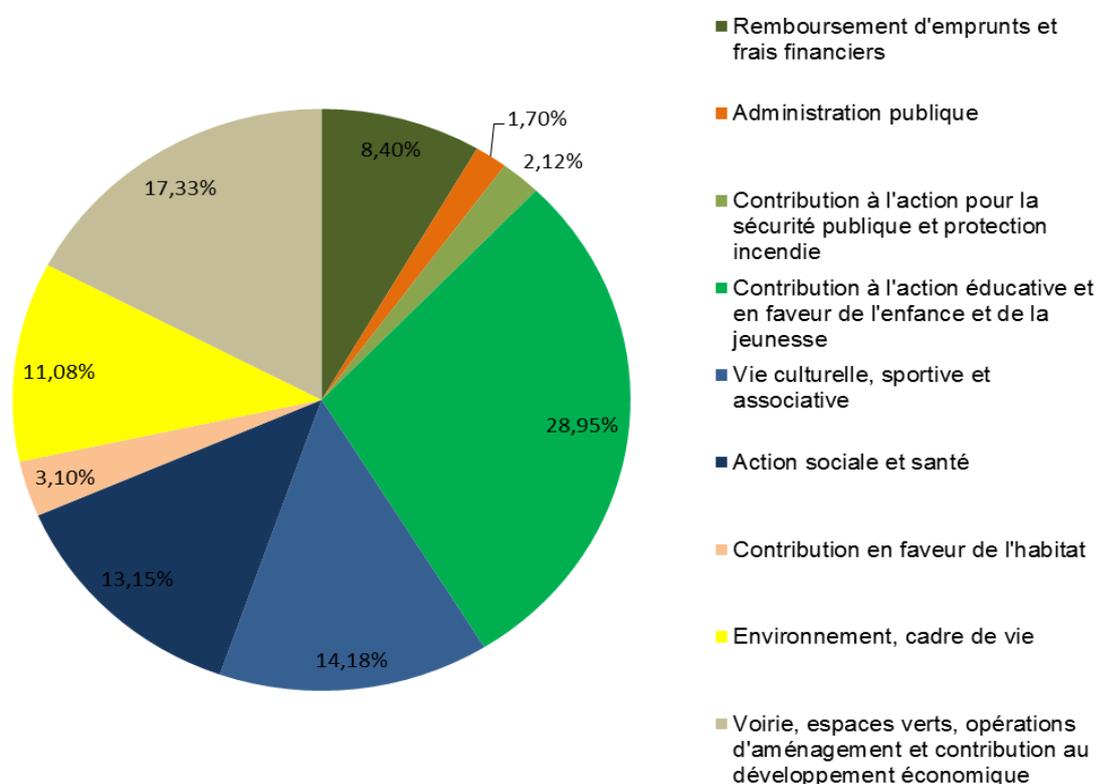
Gestion des finances publiques

Budget 2010

Recettes générales



Dépenses générales



III. Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions menées par la collectivité

« Le développement durable correspond avant tout à un processus : véritable changement culturel, il implique, au sein de la collectivité ou de la structure porteuse du projet, de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une nouvelle organisation qui rende possibles la coproduction, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue. La démarche suivie est ainsi fondamentale à la réussite du projet. »

Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux – Cadre de Référence, 2006

Ainsi, cette partie du rapport s'intéresse davantage aux méthodes de travail de la collectivité. A noter que l'élaboration de cette partie s'appuie sur quelques retours d'expériences, elle ne permet donc pas d'avoir une vision globale et représentative des méthodes de travail de la collectivité.

Stratégie d'amélioration continue

a) Définition d'une stratégie d'amélioration continue

« Se donner une stratégie d'amélioration continue, (...) c'est apporter une amélioration à la situation initiale au regard des finalités du développement durable et, dans le même temps, améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent pouvoir en être mesurées pour permettre l'évolution du projet au fil du temps. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet en se donnant les moyens de les atteindre. La stratégie d'amélioration est l'expression d'une vision prospective du territoire, qui, anticipant les transformations à venir, cherche à répondre à la fois aux attentes de ceux qui en font et de ceux qui en feront usage à plus long terme. »

Pour concilier les enjeux de court et de long terme, confronter aux réalités d'un territoire les projets d'autres territoires ou d'autres acteurs, des méthodes de travail nouvelles sont à mettre en place. Elles doivent permettre de prendre en compte et d'organiser la transversalité des approches en faisant participer les acteurs dans leur diversité, de dépasser la sectorisation des politiques, d'organiser des partenariats pour multiplier les leviers d'action. Tout cela demande un apprentissage et une adhésion de chacun. Les améliorations attendues sont aussi des améliorations dans les pratiques, les comportements et les modes de faire. »

*Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21
Eléments de démarche et pistes pour l'action*

Globalement, les **4 autres éléments déterminants d'une démarche de développement durable** (participation, transversalité, pilotage, évaluation) **participent à la stratégie d'amélioration continue**. En effet, ils nécessitent que la collectivité mette en place de **nouvelles méthodes de travail**, qu'elle fasse évoluer sa méthodologie de projet en travaillant davantage entre services et avec d'autres acteurs, en impliquant les citoyens, en définissant une démarche de suivi et d'évaluation des projets...

Au-delà de ces 4 éléments, on constate que la ville de Vitry-sur-Seine cherche à développer sa capacité d'innovation en perfectionnant certaines méthodes de travail, en capitalisant des expériences...



b) Une recherche d'innovation dans certaines méthodes de travail

La collectivité a su instaurer de nouvelles méthodes de travail (Haute Qualité Environnementale et gestion différenciée des espaces verts) qui constituent des démarches globales au sein des services concernés et qui nécessitent une appropriation par les agents, du fait des exigences induites.

En effet, depuis 2007, le service Architecture s'est initié à la **démarche HQE** (Haute Qualité Environnementale) pour la construction de nouveaux bâtiments publics (écoles, centre municipal de santé, centre nautique...). Cette démarche, aujourd'hui intégrée dans les pratiques du service, a nécessité aux agents de **se former et de travailler différemment** : de manière plus exigeante, plus transparente... Pour aller plus loin que l'apprentissage de la démarche HQE, la collectivité s'est portée volontaire pour réaliser des **opérations pilotes** : le centre municipal de santé en 2007 et le centre nautique (projet en cours).

Concernant la gestion des espaces verts, la ville de Vitry-sur-Seine développe une **gestion raisonnée** depuis plusieurs années. Progressivement les techniques de gestion ont évolué au profit de méthodes veillant à **améliorer la qualité de l'eau** et à **favoriser le maintien et le développement de la biodiversité** : paillage, désherbage manuel... Ainsi, la ville a signé en 2007 la **convention Phyt'Eaux Cités**, programme visant à inciter les communes à limiter l'emploi des produits phytosanitaires et donc leur impact sur les cours d'eau et les nappes phréatiques. Vitry-sur-Seine a d'ailleurs obtenu un « trèfle à 3 feuilles » (4 feuilles zéro produits phytosanitaires) pour la récompenser de ses efforts.

c) La capitalisation d'expériences grâce à l'adhésion à des réseaux d'échanges

Par ailleurs, pour être dans une démarche d'amélioration continue, la ville de Vitry-sur-Seine adhère à différents réseaux d'échanges. Cela lui permet d'échanger avec d'autres collectivités, de recueillir des informations, des conseils, de mettre en valeur ses efforts...

Adhésion à l'association NatureParif

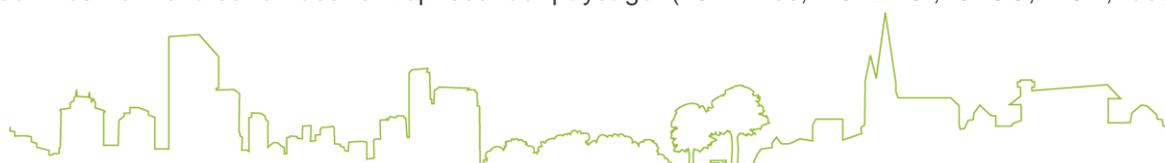
L'association NatureParif a été créée par la région Ile de France en 2008 comme un des outils d'assistance à la préservation de la biodiversité en Ile-de-France. L'association regroupe différents collèges de partenaires publics et privés d'Ile-de-France, avec pour objectif :

- De mettre en réseau des données, connaissances et expertises existantes en Île-de-France par la mise en place d'un **observatoire régional de la biodiversité**,
- De mettre en place des **indicateurs et des tableaux de bord régionaux** sur l'évolution de la biodiversité et sur l'évaluation des politiques mises en place,
- **D'informer le grand public** sur les réalités de la biodiversité en Île-de-France,
- **D'accompagner des acteurs institutionnels**, notamment dans les politiques d'aménagement du territoire, et économiques pour une prise en compte de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles,
- De **diffuser** au niveau européen des **bonnes pratiques**.

D'ailleurs, dans le cadre du retour d'actions réalisé par l'association en 2011, Vitry-sur-Seine fut mise en avant pour la prise en compte de la biodiversité dans le cadre de son PLU (parmi 10 actions valorisées dans la catégorie des villes de 20 001 à 100 000 habitants).

Adhésion à l'association Plante & Cité

La ville a également adhéré à l'association Plante & Cité, une **plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques à destination des services espaces verts** des collectivités territoriales et des entreprises du paysage (167 villes, 15 EPCI, 5 CG, 1CR, des



entreprises, des établissements de formation...). Cette association à but non lucratif, initiée en 2006 à Angers est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts. Elle traite de thématiques telles que l'agronomie et l'artificialisation des sols urbains, la protection biologique intégrée, la diversification végétale, l'écologie urbaine...

Plante & Cité constitue aujourd'hui le centre technique national en la matière et a pour missions de :

- Organiser des **programmes d'études et d'expérimentations** sur des sujets décidés en communs et qui correspondent aux attentes des gestionnaires d'espaces verts,
- Animer des **expérimentations conduites en réseau** avec des collectivités territoriales, des entreprises partenaires et les instituts techniques et scientifiques,
- Réaliser la **veille technique, le transfert et la mutualisation de connaissances scientifiques et techniques** vers les collectivités territoriales et entreprises adhérentes.

Adhésion au réseau IDEAL

La Direction Environnement de la Ville adhère au réseau IDEAL, association de collectivités locales créée en 1985. Le réseau a pour **vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités**. Il est le médiateur des pratiques existantes et émergentes dans tous leurs domaines de compétences. L'association regroupe plus de 100 adhérents, collectivités publiques, dont 58 départements, 8 régions, des communes, et des groupements intercommunaux (communautés de communes, districts, etc...). Elle anime notamment différentes manifestations : ateliers du développement durable, carrefour des gestions locales de l'eau, assises nationales de la gestion territoriale des déchets...

Dans le cadre des projets pilotes HQE (santé et centre nautique), la ville a également participé à des visites sur des sites européens pour bénéficier de retours d'expériences.

La constitution de comités d'usagers

La constitution par la ville de Comités d'usagers divers (restauration municipale, centres de loisirs,...) participe d'une logique d'amélioration continue du service public proposé aux usagers. En effet, l'intégration de tels Comités dans les réflexions sur le fonctionnement des services permet une veille constante sur les besoins, problématiques et attentes et ainsi d'inscrire le service public dans une recherche permanente d'amélioration.

d) La formation des agents

La politique de formation menée par la ville participe d'une démarche d'amélioration continue du service public grâce au développement constant de nouvelles compétences chez les agents (politique de formation). Celle-ci est développée p.103.



Participation

a) Définition de la participation

« La participation des habitants et des usagers aux projets et aux politiques menées sur le territoire constitue un élément déterminant dans la conduite d'une démarche de développement durable parce qu'elle permet de rendre compte de la complexité des systèmes local et global qui intéressent un territoire. (...). La participation repose sur la mobilisation et l'intérêt des acteurs au devenir du territoire et aux projets qui en découlent. Habitants ou usagers, ces acteurs participent significativement à ce devenir, par leurs demandes ou leurs projets propres.

Aussi, un projet local de développement durable ne sera viable que si les acteurs et habitants se l'approprient, interrogent leurs actes, prennent leurs responsabilités et concourent à l'élaboration des choix faits sur le ou les territoires qu'ils utilisent ou qu'ils habitent. La participation suppose l'information, voire la formation préalable, qui met à égalité les acteurs, la consultation, qui renseigne sur leurs perceptions, la concertation, qui les associe au processus décisionnel, et la communication qui restitue réussites et difficultés rencontrées. Elle vise à un meilleur fonctionnement du processus de décision et permet, en vertu du principe de subsidiarité, de trouver des solutions plus adaptées à une demande exprimée localement, qu'elle soit d'ordre environnemental, social ou économique. Elle ne remet pas en cause la responsabilité des décideurs (élus, autres...) mais facilite la hiérarchisation des objectifs et l'orientation de leurs décisions, et les légitime. »

*Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21
Eléments de démarche et pistes pour l'action*

La participation citoyenne a pour vocation d'associer / d'impliquer les habitants à la vie de leur commune. Différents niveaux de participation citoyenne existent :

- Information : faire un retour d'informations aux habitants.
- Consultation : demander l'avis des habitants sur un projet pour aider à la décision.
- Concertation : co-construire un projet avec les habitants.

b) Outils d'information

La ville de Vitry-sur-Seine a créé de nombreux **outils de communication** permettant d'informer les habitants de manière régulière (magazines municipaux...) mais également concernant des sujets précis (guides, brochures...). Ces outils ont vocation à guider les habitants dans leurs démarches quotidiennes et à les informer du dynamisme de la vie communale.

Information municipale, tous les ans :

- 44 numéros de « Vitry hebdo », distribués gratuitement dans 222 points chez certains commerçants et dans les lieux publics (147 points en 2007)
- 11 numéros de « Vitry le mensuel », distribués gratuitement chaque première semaine du mois dans toutes les boîtes aux lettres. Depuis quelques mois, un groupe d'habitants relais permet de vérifier la qualité de la distribution du mensuel



Ce dispositif d'information général est complété par :

- Le site internet
- Les panneaux d'affichage (projet d'installation de nouveaux panneaux)
- Les 14 journaux électroniques



- et les divers outils d'information plus spécifiques (Vitry entreprise, ANRU...)

Le service communication édite chaque année près de 45 campagnes d'affichage et 220 affiches 40x60 pour annoncer les grands événements.

D'autres publications sont disponibles à l'accueil de la Mairie, à la direction de la Communication, à la maison des projets ou téléchargeables sur le site internet de la ville :

- programmes culturels
- guides (guide du handicap, guide des retraités, le guide des parents de futurs collégiens, le guide de la rentrée en maternelle,...)
- brochures et catalogues spécifiques édités par la communication municipale : par exemple plaquette du Service municipal de la jeunesse, catalogues vacances hivers et printemps/été, dépliants sur les projets urbains, sur les transports, plaquettes diverses sur les espaces verts, du tri des déchets, livret d'accueil du centre médico-psychopédagogique, plan de la ville.

Ces outils évoluent perpétuellement et certains ont nouvellement été mis en place :

- Newsletter électronique hebdomadaire (54 numéros par an) en août 2010
- Développement de diaporama et de vidéos (Fête du Lilas 2010, Vœux du maire, Parrainage sans-papiers, ANRU, Berges en fête, 5 jours contre la violence routière, transports en commun, le temps des décisions capitales : la parole des habitants dans la rue,...)
- L'ouverture aux réseaux sociaux (Facebook et MySpace) notamment sur les Musiques Actuelles
- La création de blogs et sites dédiés (Blog des 20 ans de la bibliothèque, Site Anru, Site Théâtre Jean-Vilar, Site Galerie Jean-Collet ...)

Des outils spécifiquement dédiés aux publics porteurs de handicap sont également élaborés par la Ville :

- Mensuel de la ville accessible aux personnes non ou mal voyantes (version sonore en ligne sur le site internet) ; des versions en braille consultables à la bibliothèque
- Un guide pratique « Mieux vivre ensemble le handicap » élaboré en 2007, existe en version braille
- Début 2011 : page handicap du site internet de la ville remaniée pour une meilleure lisibilité de l'information

Communication et information sur les projets de la ville via une structure dédiée : la Maison des projets

La Maison des Projets est une structure qui a été créée en 2005 à l'occasion d'une consultation sur le plan local de l'urbanisme. Il s'agit d'un lieu d'information permettant de prendre connaissance du Grand projet de ville ainsi que des projets d'aménagement en cours sur le territoire.

Ainsi depuis 2008, plusieurs expositions (Projets vitriots, Archi Vitry, Vitry sort sa science, Logement Social, Qui l'eût cru ?, Transports en commun, PLU) ont permis à près de 3 400 vitriots de découvrir les grands enjeux liés au développement de la ville. Les Vitriots peuvent également y consulter de nombreux documents et dossiers et y trouver la presse municipale (Mensuel, Vitry Hebdo, 4 pages de l'ANRU...).

A l'heure actuelle, le fonctionnement de la Maison des Projets est interrogé et une réflexion est en cours « *pour trouver la bonne formule permettant de remplir l'ensemble des missions de la maison des projets, qui a vocation à valoriser le territoire de Vitry, son dynamisme économique, culturel et son patrimoine et constituer un lieu privilégié et permanent de débats et de concertation pour chaque projet d'aménagement avec tous les intéressés* ».



c) Des instances de concertation permanentes**Les Conseils de quartiers, instance majeure de démocratie participative à Vitry-sur-Seine**

Des Comités de quartiers ont été créés de manière volontaire et informelle par la ville de Vitry-sur-Seine en 2002. En 2009, suite à l'atteinte de la barre des 80 000 habitants, la collectivité a été dans **l'obligation de créer des conseils de quartier** (loi de 2002 relative à la démocratie de proximité). La Charte des Conseils de quartiers définit le cadre de leur fonctionnement. **11 quartiers** ont ainsi été définis, au sein desquels ont lieu, **au minimum 3 fois par an**, des réunions animées par des élus référents. Ces instances, ouvertes à tous les habitants du quartier, constituent un **lieu d'information, d'échange et de concertation** entre la municipalité et les habitants sur la vie du quartier, les projets en cours... ainsi qu'un **lieu de proposition d'initiatives** (organisation de fêtes de quartier...). Ces instances ont vocation à animer à la vie citoyenne des quartiers et à renforcer la démocratie, bien que la décision finale demeure de la responsabilité du Conseil Municipal. Certains services profitent également de ces réunions pour présenter des projets (aménagement, équipement...). Cependant, cette instance se trouve confrontée au **problème de la mobilisation** et le dynamisme des conseils de quartiers varie selon les quartiers, les plus anciens étant généralement les plus dynamiques.

Assemblées générales de quartier

Chaque année, durant les premiers mois, sont organisées les assemblées générales de quartier dans tous les quartiers de la ville. **Animées par le Maire**, les assemblées générales de quartier sont l'occasion de présenter les **actions réalisées durant l'année, les enjeux pour la suite** ainsi que le **budget** (bilan de l'année passée et projet pour l'année suivante). Un dépliant récapitulatif leur est remis à cette occasion. Le nombre de participants est variable en fonction des quartiers et de l'actualité au sein du quartier : entre 40 à 120 personnes.

d) Consultation et concertation ponctuelles

En complément de ces instances qui concernent l'ensemble des habitants et traitent un large panel de thématiques, d'autres outils de consultation sont mis en œuvre de manière **plus sectorielle**. Certaines instances de concertation sont créées par **obligation réglementaire** (commission communale d'accessibilité, comité local d'information et de concertation pour les établissements SEVESO II (dépôt pétrolier BP à Vitry-sur-Seine)...). En revanche d'autres sont **volontaires**. Voici un aperçu (non exhaustif) des instances et outils mis en place à Vitry-sur-Seine :

THEMATIQUE : URBANISME	
PLU (2006)	Le PLU de la ville a été partagé lors de différents temps de travail et de réunions dans les quartiers. Cette démarche constituait une démarche innovante.
ORU Balzac	Toute une démarche de concertation a été mise en place autour de l'Opération de Renovation Urbaine du quartier Balzac.
Grand Ensemble Ouest (2009 - 2010)	Elaboration d'un diagnostic partagé avec des habitants, des chercheurs et des étudiants en architecture – Cf. Focus sur cette démarche
ZAC RN305 sud Sud - Rouget de Lisle (2010 - 2013)	Concertation qui se déroule à plusieurs échelles : * régionale dans le cadre de l'OIN (travail partenarial, ateliers thématiques...) * et à l'échelle de proximité (présentation au sein des conseils de quartier, réunion publique....)
ZAC Coteau - Malassis (2007 - 2012)	* Ateliers en interne ou avec les bailleurs sociaux, réunions publiques * Concertation avec les habitants du quartier depuis 2000 sur le projet * Pas de concertation spécifique sur la thématique environnementale



ZAC Seine Gare Vitry et Gare Ardoines	La création des ZAC Seine Gare Vitry et Gare Ardoines, qui représentent les deux premiers secteurs opérationnels de l'opération d'intérêt national, a fait l'objet d'un processus de concertation préalable qui s'est déroulé de janvier à décembre 2011
THEMATIQUE : DECHETS - PROPLETE	
groupe de travail « ville – bailleurs - amicales de locataires » (2009)	Créé en 2009 en application du Plan Propreté de la ville, l'objectif de ce groupe est de créer un partenariat entre la ville, les bailleurs et les habitants via les associations telles que les amicales de locataires afin : * d'apporter des solutions aux problèmes de stockage et de collecte des déchets * de réduire les dépôts sauvages * d'améliorer le tri * d'accompagner la mise en place de la collecte pneumatique dans les sites concernés.
THEMATIQUE : BATIMENTS ET EQUIPEMENTS PUBLICS	
Comité de pilotage	Pour l'ensemble des projets menés par le service Architecture, un comité de pilotage est mis en place dès le démarrage du projet et composé du service architecture, du service commanditaire du bâtiment (éducation, culture...), d'usagers (parents d'élèves...), ... Ce comité de pilotage participe à la validation de toutes les étapes du projet : programme, concours, permis...
Conseils de quartier	Présentation des projets en conseils de quartier à l'aide d'une animation en 3D qui permet aux habitants et usagers de visualiser et de mieux comprendre le projet. Les projets leur sont ainsi soumis à avis.
THEMATIQUE : ENFANCE - JEUNESSE	
Comité des usagers de la restauration	<i>Cf. Focus sur cette démarche</i>
Conseil des parents de la petite enfance (2002)	Depuis 2002, ce conseil se réunit 3 fois par an, dans chacune des crèches, avec notamment une rencontre commune à l'ensemble des crèches en juin. Cette instance consultative regroupe des parents, des élus, des représentants du personnel, un représentant de l'administratif et l' élu de secteur.
Comité des parents des centres de loisirs maternels et primaires (2011)	Depuis fin 2011, le comité des parents des centres de loisirs maternels et primaires remplace l'association des parents des services de l'enfance qui s'essouffait. Ce nouveau comité devrait permettre à tous les parents de prendre une part importante dans la vie des enfants aux centres de loisirs en étant associés aux diverses questions éducatives et pédagogiques et également dans la gestion du quotidien.
Conseil des enfants des centres de loisirs primaires (2011)	La première séance du conseil des enfants des centres de loisirs primaires a eu lieu en novembre 2011. Il réunit 24 conseillers élus par leurs camarades qui font l'intermédiaire entre les enfants des centres de loisirs et les élus. Par le biais de commissions thématiques ils sont amenés à discuter de la vie du centre de loisirs, du quartier, de la ville et à faire des propositions pour apporter des améliorations (activités proposées, locaux, restauration...).
Conseil consultatif de la jeunesse (en projet)	La création d'un Conseil Consultatif de la Jeunesse est en projet. Cette instance constituerait un lieu de concertation sur les projets de la ville et permettrait aux jeunes adultes de faire part de leurs idées pour contribuer au développement et au bien-être sur leur ville.
Autres temps de participation des parents à la vie des centres de loisirs	Centres de loisirs maternels : *En début d'année : réunions informatives pour les familles *En cours d'année : soirées jeux familiales dans les centres, petits déjeuners débats durant les vacances scolaires, ateliers avec les familles pour préparation d'évènements (carnaval,...), sorties familles,... Centres de loisirs primaires : réunions informatives pour les familles, sorties parentales organisées le samedi ou le dimanche en lien avec le projet, présence de parents lors de fêtes, spectacles ou initiatives,...
THEMATIQUE : INFORMATION	
Comité des usagers de l'information municipale (en projet)	Ce comité sera constitué dans le cadre de l'audit qui vient d'être lancé par le biais d'une enquête auprès des Vitriots. Les réunions et les enquêtes qualitatives serviront de point d'appui pour solliciter des volontaires de divers quartiers, âges et milieux sociaux.
THEMATIQUE : PERSONNES AGEES	



Retraités résidents des foyers ou de la maison médicalisée - Conseil de la vie sociale	Le Conseil de la vie sociale existe dans les 4 résidences. Il est composé de personnes âgées, des familles, du personnel et du Conseil d'Administration. Il se réunit une fois par trimestre.
THEMATIQUE : CULTURE	
Conseil d'établissement des EMA	Ce conseil regroupe élèves, parents, enseignants, administration et représentants de la municipalité



Zoom : la démarche de concertation au sein du Grand Ensemble Ouest

Cette démarche n'est pas à l'initiative de la Ville (bien qu'elle y ait participé et que le résultat ait été pris en compte par les élus) mais il est intéressant de la mettre en avant pour son aspect innovant.

Depuis 2005, le Conseil Régional d'Ile-de-France lance des **programmes de recherche «PICRI»** (Partenariats Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation) visent à diversifier les sources potentielles d'innovations sociales en Ile-de-France. Le programme de recherche intitulé « Renouveler les pratiques de conception du projet urbain : renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Ile-de-France » se déroule sur **sept sites de la région, dont Vitry-sur-Seine** (Quartier Balzac (ANRU) et quartier Grand Ensemble Ouest (hors ANRU)).

Le quartier du Grand Ensemble Ouest, en rénovation urbaine, a été choisi pour la mise en place d'ateliers. Ces ateliers ont pour but d'initier un **travail de coopération entre des habitants du Grand Ensemble Ouest, des chercheurs et des architectes-urbanistes**, afin d'identifier les problèmes du quartier, ses potentiels de développement et les aménagements possibles.

Un « **diagnostic partagé** » a été construit suite à l'animation d'ateliers d'octobre 2009 à juin 2010 (un atelier par mois) **mobilisant 8 à 15 habitants en moyenne** dont des membres de l'association Les Monis¹⁸. Les habitants ont ainsi choisi de travailler sur 4 thématiques : les problèmes quotidiens dans la cité (stationnement, locaux poubelle), l'image du quartier (fermetures des vues, non visibilité des locaux associatifs, dégradation des façades), les parcours du quartier (accès vers école et parc, accès voiture, traversées, accès piétons à la cité) et les manières de travailler avec les bailleurs et les jeunes. Les **8 ateliers** leur ont permis d'**analyser ensemble leur territoire** grâce à différents outils / démarches : mise en débat d'idées d'étudiants, parcours commentés, organisation d'une fête de quartier avec une exposition... Le résultat de ce travail a été présenté aux élus avant l'été 2010 afin de les guider dans les priorités de travail.



Projet PICRI (Partenariat Institutions Citoyens pour la Recherche et l'Innovation)
Soutenu et financé par la région Ile-de-France

¹⁸ Association qui propose aux habitants du Grand Ensemble Ouest des activités de loisirs et des ateliers pour adultes, adolescents et enfants, pour mieux vivre ensemble.



Zoom : le comité des usagers de la restauration

Le comité des usagers de la restauration fonctionne depuis de nombreuses années à raison **d'une réunion par trimestre**. Tous les partenaires liés au temps de restauration sont invités. Sur les 25 personnes présentes en moyenne, plus de la moitié sont des parents d'élèves. Ce comité intervient sur tous les aspects du temps de restauration, des achats à la rédaction d'une **Charte de la restauration publiée en janvier 2008**, mais également sur le bruit, le mobilier...



La **commission des menus** se réunit chaque mois sous la responsabilité de la diététicienne.

Un **groupe de travail** créé en 2008-2009 et associant les professionnels du Sidoresto et les parents d'élèves est chargé de présenter des propositions, avec la volonté de faire évoluer progressivement les **achats bio** et de pérenniser progressivement les **filières d'approvisionnement**, si possible locales.

Ainsi, les **démarches d'implication des habitants dans la vie citoyenne sont diverses** de par leur fréquence, leur contenu, leur degré de prise en compte des propositions des participants... Globalement, il apparaît que ce type de pratique est relativement **démocratisé dans le domaine de l'enfance** avec la présence de nombreuses instances. Dans le cadre des **projets d'urbanisme**, la collectivité tente également **d'aller au-delà de la démarche réglementaire** de concertation (enquête publique, réunion publique...).

En revanche, la Ville se retrouve confrontée à un problème majeur, qui n'est pas spécifique à Vitry-sur-Seine : le **manque de mobilisation** de la part des habitants (significatif au vu de la participation moyenne) ainsi que le **peu de représentativité** des participants qui ne permet pas de bénéficier d'un point de vue partagé par l'ensemble de la population.

Cependant, la collectivité dispose encore d'une **forte marge de progression** en ce domaine afin d'impliquer davantage l'habitant dans des projets, de prendre en compte les pratiques, les usages et les représentations des habitants actuels et futurs. Pour cela, la collectivité se doit **d'impliquer les habitants dès l'amont puis tout au long des projets**, de **faire preuve de créativité** en empruntant des méthodes d'animation particulières...



Organisation du pilotage

a) Définition de l'organisation du pilotage

« Depuis la décision de le mettre en œuvre, jusqu'à la réalisation du plan d'actions et son évaluation, un projet territorial de développement durable, comme tout autre projet, doit être piloté. L'une des originalités de la démarche de développement durable réside dans l'association d'acteurs multiples à ce pilotage : c'est ainsi que l'on peut parler de coproduction, le porteur du projet ne prenant pas les décisions ni les responsabilités (notamment dans la mise en œuvre) sans s'appuyer sur la consultation des acteurs du territoire. Cela demande une organisation particulière du pilotage du projet.

Piloter le projet suppose d'assurer la cohérence et la complémentarité entre les politiques et les projets menés sur le territoire, tout en organisant la représentation ou la participation des différents intérêts présents, et en assurant également les arbitrages nécessaires. Cela permet une meilleure structuration des relations entre acteurs du territoire, le renforcement de leurs capacités d'action et d'initiative, une gestion plus concertée des ressources, et le renforcement, voire la création, de solidarités sociales et spatiales. Le pilotage du projet se construit en interne, mais aussi avec les partenaires institutionnels et Financiers. (...) La mise en œuvre du développement durable étant d'abord un choix politique, l'une des conditions pour bien organiser le pilotage réside dans la présence d'un portage politique fort, et placé au plus haut. La collectivité doit également se doter d'une ingénierie solide, en interne ou en externe, pour s'assurer, à chaque étape, de la faisabilité et de la mise en œuvre du projet. »

*Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21
Éléments de démarche et pistes pour l'action*

b) Pilotage de projets

De manière générale, l'ensemble des projets menés par la collectivité sont pilotés par un **comité technique** et un **comité de pilotage** composés de différents services de la collectivité, de partenaires, d'usagers...

Au-delà de ces modalités de pilotage ordinaires, **la collectivité fait parfois appel à d'autres collectivités ou organismes pour mener des projets**. Cette organisation a différents avantages : s'affranchir des limites communales dans la démarche de projet, mutualiser les moyens et les expériences, réduire les coûts...

Partenariat avec d'autres collectivités :

- Syndicat du chauffage urbain avec Choisy le Roi (SICUCV)
- Plan de déplacements avec Ivry-sur-Seine
- Syndicat de restauration collective avec Gentilly (SIDORESTO)
- Syndicat entre 5 collectivités pour la gestion d'un logiciel de ressources humaines
- ...

Partenariat avec d'autres organismes :

- VVL (Vacances Voyages Loisirs) pour l'offre de séjours aux familles
- LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour l'installation de nichoirs
- ...



Cette organisation est principalement empruntée pour les **projets d'aménagement** : transport, projet urbain, zone d'activités... et notamment grâce à l'Association Seine Amont Développement qui a permis d'initier un rapprochement entre communes.

Zoom : Association Seine Amont Développement

L'Association Seine Amont Développement a été créée en 2001 à l'initiative de cinq communes : Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine, Orly, Alfortville et Choisy le Roi. Le Conseil général a également rejoint l'association. Par ce biais, les communes souhaitent mener des politiques communes autour de leurs atouts et de la position stratégique de leur territoire.

L'association a diverses missions :

- Porter et animer une démarche partenariale
- Elaborer un projet de territoire
- Réaliser des études
- Porter des actions, levier pour le redéveloppement urbain et économique et l'aménagement du territoire.

Ainsi l'association a mené différentes études : schéma d'aménagement des berges et de la Vallée de la Seine, inventaire foncier et des espaces mutables, étude préalable à la programmation d'une ligne de transport en commun en site propre...

c) Un exemple de pilotage interne : le logiciel du service Architecture

Le service Architecture s'est doté récemment d'un système de management opérationnel. Il s'agit d'un logiciel permettant de faciliter le transfert de l'information entre les agents et donc le pilotage du service. Ce logiciel recense :

- les projets menés par le service (intervenants, calendriers...)
- les marchés publics
- les produits et matériaux utilisables par le service (qualités, vendeurs....)
- les documents à disposition (localisation...)
- l'annuaire interne
- la gestion du personnel (congrés...).



Transversalité des approches

a) Définition de la transversalité des approches

« Le développement durable est souvent décrit comme la recherche concomitante de l'efficacité économique, du progrès social et de la protection de l'environnement. La nouveauté de cette approche est la transversalité, qui permet à la fois l'intégration et l'articulation. L'intégration se traduit graphiquement par l'intersection des trois cercles figurant un processus de développement durable à la fois équitable (juste socialement et efficace économiquement), viable (efficace économiquement tout en protégeant l'environnement) et vivable (conciliant les aspects sociaux et environnementaux). Une articulation est indispensable entre les court, moyen et long termes, entre les échelles territoriales (du local au global), entre les domaines d'actions, autour d'enjeux transversaux, et enfin entre les actions des parties prenantes. C'est cette réflexion transversale qui est également garante de l'articulation entre enjeux locaux et finalités globales.

La transversalité revêt donc une importance majeure dans une démarche de développement durable. Une démarche transversale doit aboutir à rendre les politiques plus cohérentes et plus lisibles, que ce soit en interne ou à l'extérieur, auprès des acteurs et des habitants. Elle est propre à permettre des économies de moyens et une efficacité accrue, chaque action participant à plusieurs objectifs. Les méthodes de travail, les modalités de prise de décision et le pilotage des actions sont donc amenées à changer. Les services doivent s'organiser, voire se transformer pour faciliter la mise en commun des connaissances et des compétences, la mise en cohérence des politiques, la recherche de partenariats et la mise en évidence des contradictions. »

*Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21
Eléments de démarche et pistes pour l'action*

La transversalité est une notion qui se développe dans le fonctionnement des collectivités. Auparavant, les services étaient très cloisonnés, aujourd'hui ils sont amenés à **travailler ensemble dans le cadre d'une démarche de projet.**

A Vitry-sur-Seine, ce **besoin de travailler en partenariat** se ressent dans plusieurs directions : santé, socio-éducatif, culture/sports/jeunesse, développement urbain... Il s'agit d'une nouvelle manière de travailler qui s'ancre dans les pratiques des agents.

En effet, pour exemple, les projets urbains menés par la direction Développement Urbain sont très transversaux : voirie, logements, activités, commerces, espaces verts,... La direction est ainsi amenée à travailler avec le bureau d'études de la voirie, la direction environnement... Les directions municipales investies dans les champs de la santé, du social, de l'éducatif et de l'emploi sont elles aussi fortement concernées par la transversalité des approches.

Par ailleurs, différentes instances permettent aux services et autres acteurs d'échanger autour des projets en cours : réunion de direction technique toutes les semaines, comités techniques, comités de pilotage...



Evaluation partagée

a) Définition de l'évaluation partagée

« Modifier les pratiques, les comportements, les modes de production et de consommation sont les conditions d'un développement plus durable. Le projet territorial de développement durable doit y contribuer et c'est précisément l'un des buts de l'évaluation que d'explicitier ces changements, d'en mesurer l'ampleur et d'apporter les éléments nécessaires à leur appréciation.

L'évaluation, ex ante et ex post, permettra de vérifier l'adéquation et la pertinence des actions menées au regard des finalités du développement durable, des enjeux du territoire eu égard à ces finalités, des aspirations de la population, et leur efficacité vis-à-vis des moyens affectés. L'évaluation fait partie du diagnostic de territoire. Elle permet d'apprécier la cohérence des politiques et des actions en cours ou en projet avec les finalités et les principes d'action du développement durable. Aussi doit-elle être prévue le plus en amont possible dans l'élaboration du projet. Des moyens, des outils doivent y être affectés. L'évaluation contribue à rendre la démarche transparente et transversale.

L'évaluation est active. Elle contribue à la dynamique d'amélioration continue attendue d'un projet territorial de développement durable et facilite la mobilisation des acteurs. Elle permet également l'évolution des politiques. Elle peut et doit provoquer une transformation et/ou une adaptation des pratiques, des procédures et des comportements des différents acteurs, en interne comme en externe. (...) Enfin, l'évaluation est un moyen pour la collectivité de rendre compte régulièrement, auprès des différents acteurs du territoire, des avancées du projet et des difficultés rencontrées. Ces rendez-vous rythment son déroulement. Ils sont l'occasion de faire évoluer le projet et de mesurer la satisfaction des acteurs dans une logique d'évaluation continue. »

*Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21
Eléments de démarche et pistes pour l'action*

Remarque : Cette analyse de la démarche d'évaluation au sein de la collectivité n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle s'appuie sur quelques retours d'expériences obtenus dans le cadre de la rédaction du rapport de développement durable de la ville de Vitry-sur-Seine.

b) Objectif de l'évaluation

La démarche d'évaluation a pour but de suivre et d'analyser les projets mis en œuvre par la collectivité. En effet, dans le cadre d'une démarche « projet », la collectivité se fixe des objectifs puis réalise des projets pour les atteindre. L'évaluation permet de **mesurer les résultats de l'action** afin de voir si les objectifs ont réellement été atteints. Dans le cadre contraire, l'évaluation permet d'analyser les raisons de cet échec et de redéfinir des objectifs. Il participe ainsi au processus d'**amélioration continue**. Plus largement, il s'agit d'un **outil d'aide à la décision** qui permet de voir la progression de la situation sur le territoire.

Or, quand une démarche d'évaluation et de suivi n'est pas définie **en amont d'un projet**, elle rend difficile l'analyse de l'évolution. Par exemple, lors de l'élaboration du **volet interne du Programme Local de Prévention des Déchets**, la structure en charge du projet s'est retrouvée confrontée à une difficulté majeure : **l'absence d'outils de suivi** précis de la production de déchets générés par les services de la ville (quantité d'ordures ménagères collectées, de déchets triés...). Par conséquent, elle a difficilement pu identifier les enjeux et les leviers d'actions dans ce domaine. La définition d'outils de suivi lors de la mise en place du tri au sein de la collectivité aurait permis de suivre l'impact de cette démarche sur les pratiques des agents.



c) Organisation de la démarche d'évaluation

Pour qu'une démarche d'évaluation et de suivi soit réussie, elle doit être définie en amont de chaque projet selon une **organisation précise** :

- Acteurs en charge du suivi et de l'évaluation
- Fréquence de suivi
- Indicateurs de suivi
- Modalités de calcul des indicateurs
- Sources des données
- ...

Dans le cadre du **plan de déplacements de la ville de Vitry-sur-Seine**, une démarche d'évaluation a ainsi été prévue :

« Le suivi de la mise en œuvre du plan consiste en une analyse régulière des réalisations et des résultats. Celui-ci se fera par la réalisation d'un bilan annuel des résultats obtenus, comparés avec les objectifs chiffrés préalablement définis. Ainsi, des instances de travail et de concertation composées d'élus et de techniciens se réuniront au moins une fois par an. L'évaluation se fera par le choix d'indicateurs qui rempliront comme fonction de mesurer l'atteinte des objectifs, l'état d'avancement des mesures de la mise en œuvre, la participation des cibles, l'impact des mesures prises sur la mobilité des cibles... Ces indicateurs, définis lors de la phase d'élaboration du plan, doivent permettre d'appréhender chacune des composantes du plan d'actions. »

d) Etat des lieux de la démarche d'évaluation à Vitry-sur-Seine

Lors de la **signature de conventions** avec des partenaires pour la réalisation de projets, la ville s'engage généralement à établir une démarche d'évaluation. Il s'agit souvent d'une **disposition obligatoire inscrite** au sein des conventions. L'évaluation est alors réalisée par la ville ou un de ses partenaires.

A Vitry-sur-Seine, l'évaluation est ainsi inscrite dans la convention ANRU dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Balzac, dans la convention avec le CAUE du Val de Marne sur le plan d'actions de l'Agence Locale de l'Energie et dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé entre la ville, Ivry-sur-Seine et l'Etat.

Zoom : Article n°7 du CUCS dédié à l'évaluation

« L'évaluation du contrat est obligatoire. Elle est conduite par les communes, avec le soutien de l'Etat sur la durée du contrat, chaque année sur la base des objectifs de résultats chiffrés et au bout des trois premières années sur la base de l'ensemble des objectifs et des indicateurs.

La rencontre annuelle de pilotage entend le rapport des personnes chargées de l'évaluation et examine, à la demande de l'Etat ou des communes, les mesures à prendre pour remédier, avec le porteur du projet, à des insuffisances ou des défauts.

L'avenant annuel ne peut être conclu s'il n'est pas précédé de l'évaluation des actions financées dans le cadre de la programmation des crédits de l'année civile écoulée.

L'évaluation des trois premières années est engagée dans un délai et une forme adaptés pour que ses résultats soient pris en compte dans la discussion concernant la reconduction éventuelle du contrat.

Afin d'obtenir un dispositif cohérent et comparable, l'évaluation menée sur chaque projet ou groupe de projets s'appuie sur un support d'analyse commun mis à disposition par l'Etat. »



Tous les ans, les services de la collectivité réalisent des **bilans d'activités** afin de rendre compte des missions du service, des actions mises en place au cours de l'année, de la fréquentation des structures et services, des subventions accordées, des coûts engagés... Cependant, ces bilans comportent **majoritairement des données quantitatives et très peu de données qualitatives** (enquêtes auprès des usagers, analyse des projets...). Ainsi, le fait que les atouts et les faiblesses du fonctionnement du service ne soient pas toujours mis en avant ne facilite pas l'identification d'enjeux et de pistes de travail pour les années suivantes.

Toutefois, certaines **démarches d'évaluation** mises en place au sein de la collectivité sont à **valoriser**, et notamment le **diagnostic écologique** réalisé par un prestataire et le **tableau de bord réalisé par le service Environnement**.

Zoom : Le tableau de bord réalisé par service Environnement

Le service Environnement a construit et rempli entre 1999 et 2009, en partenariat avec l'ensemble des services de la collectivité, un tableau de bord sur différentes thématiques : eau, air, nuisances et bruit, risques majeurs, déchets, énergie, déplacements, ... Au sein de chaque thématique, sont définis différents indicateurs avec pour chacun : la valeur chaque année, l'unité, la définition de l'indicateur, la source des données et quelques observations.

Thème / Indicateur	Résultat 2009	Résultat 2008	...	Résultat 2000	Résultat 1999	Unité	Repères	Définition de l'indicateur	Source des données	Observations
1 - EAU										
1.1. Consommation et qualité de l'eau potable										
	Résultat 2009	Résultat 2008	...	Résultat 2000	Résultat 1999					
Consommation totale en eau potable à Vitry	6 001 139	5 370 354	...	5 004 516	4 973 980	m3	Consommation annuelle du Val de Marne : 60,9 millions de m3 en 2005	Volumes d'eau potable facturés sur l'ensemble du territoire communal (ménages et professionnels).	SEDIF	Vitry est alimentée en eau potable par l'usine de traitement de Choisy-Le-Roi qui prélève en Seine. Vitry consomme près de 11 % de l'eau potable du Département.
Consommation totale en eau potable du département	56 814 154	57 533 000	...			m3		Volumes d'eau potable facturés sur l'ensemble du Val de Marne (ménages et professionnels).	SEDIF	
Consommation hors Aventis en eau potable à Vitry	4 523 343	4 419 431	...			m3	Consommation annuelle du Val de Marne : 60,9 millions de m3.	Volumes d'eau potable facturés sur l'ensemble du territoire communal (hors Aventis).	SEDIF	
Evolution n - n-1 de la consommation communale	11,75	#REF!	...	0,61		%	Evolution 1999-2004 : + 7,6 % ; évolution 1999-2005 : + 33 %.	Evolution des volumes d'eau potable facturés, sur l'ensemble du territoire communal, pour les années indiquées	SEDIF	Le raccordement du site Aventis au réseau public en 2005 (24 % de la quantité vendue) explique le bond de la consommation qui tranche avec l'évolution régulière depuis 1999.
Consommation journalière par habitant sur la commune de Vitry	195	174	...	172	172	litre		Consommation annuelle totale rapportée au nombre d'habitants de la commune	Ville	En France, l'essentiel de l'eau potable est consommé pour des besoins d'hygiène et de nettoyage : seuls 7 % interviennent dans l'alimentation humaine. Sans la consommation exceptionnelle d'Aventis, la consommation communale montre une baisse significative en 2005.



Zoom : La démarche d'évaluation du diagnostic écologique

« La mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité est essentielle pour quantifier la biodiversité, sa répartition spatiale, ses variations dans le temps, mais aussi pour évaluer les politiques publiques de conservation. Au-delà de permettre un suivi et une évaluation, ce sont également des éléments de communication envers le grand public et les acteurs locaux. »

Ci-dessous, un extrait du tableau de suivi :

TYPE D'INDICATEURS	Indicateur	Unité	Acteur ressource	Fréquence de mäj
Etat de la biodiversité	Nombre d'espèces représentées par taxon	Nombre/ville Nombre/ espace considéré	Ecologie (interne, association naturaliste, bureau d'étude)	2 ans
	Nombre d'individus par espèce	Nombre/ville Nombre/ espace considéré	Ecologie (interne, association naturaliste, bureau d'étude)	2 ans
	Espèces invasives	Nombre/ville Nombre/ espace considéré Surface (ha/m ²)	Ecologie (interne, association naturaliste, bureau d'étude)	2 ans
	Surface de milieux favorables à la biodiversité	Surface (ha/m ²)	Ville (Service SIG)	5 ans
	Linéaire de voirie arboré / végétalisé	Mètre linéaire	Ville (Service SIG)	5 ans
	Toiture végétalisée	Surface (ha/m ²)	Ville / aménageurs	5 ans

Ainsi, globalement l'évaluation n'est pas une démarche habituelle pour les services. Elle n'est **pas ancrée dans les pratiques** et reste ponctuelle, parfois conditionnée pour la signature de conventions.



Synthèse récapitulative de l'analyse de la mise en œuvre des « 5 éléments déterminants pour la conduite d'une démarche de développement durable »

Forces identifiées

Une recherche d'innovation dans les méthodes de travail (HQE, pratiques de gestion différenciée, système de management opérationnel)

Une ouverture sur l'extérieur traduite par le copilotage de projets et l'échange d'expériences

De nombreux dispositifs d'information de la population

Des instances de consultation et de concertation ponctuelles, notamment concernant l'enfance

Un important travail partenarial, notamment entre services

Quelques initiatives de démarche d'évaluation

Synthèse des enjeux

Initier et former les services au suivi et à l'évaluation

Développer la participation citoyenne, notamment grâce à des techniques d'animation innovantes afin de mobiliser la population

Développer la connaissance des pratiques de la Ville concernant les 5 éléments déterminants d'une démarche de développement durable

Indicateurs identifiés

Nb de projets pilotes menés par la Ville

Dispositifs de participation citoyenne sur une année, fréquence de réunion et contenu

Nb d'évaluations de projets réalisées

